



Situation économique et sociale de la population

852-1001

Pauvreté en Suisse: concepts, résultats et méthodes

Résultats calculés sur la base de l'enquête SILC 2008 à 2010



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel, 2012

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0** Bases statistiques et généralités
- 1** Population
- 2** Espace et environnement
- 3** Vie active et rémunération du travail
- 4** Economie nationale
- 5** Prix
- 6** Industrie et services
- 7** Agriculture et sylviculture
- 8** Energie
- 9** Construction et logement
- 10** Tourisme
- 11** Mobilité et transports
- 12** Monnaie, banques, assurances
- 13** Protection sociale
- 14** Santé
- 15** Education et science
- 16** Culture, médias, société de l'information, sport
- 17** Politique
- 18** Administration et finances publiques
- 19** Criminalité et droit pénal
- 20** Situation économique et sociale de la population
- 21** Développement durable et disparités régionales et internationales

Pauvreté en Suisse: Concepts, résultats et méthodes

Résultats calculés sur la base de l'enquête SILC 2008 à 2010

Rédaction Martina Guggisberg, Bettina Müller,
Thomas Christin

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Complément d'information: Martina Guggisberg, OFS, tél. 032 713 62 38, e-mail: martina.guggisberg@bfs.admin.ch
Secrétariat section analyses sociales, OFS, tél. 032 713 64 21, e-mail: info.sozan@bfs.admin.ch

Auteurs: Martina Guggisberg, Bettina Müller

Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel
tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 852-1001

Prix: 17 francs (TVA excl.)

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 20 Situation économique et sociale de la population

Langue du texte original: Allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Page de couverture: OFS, concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne, Photo: © Alexander Rathes – Fotolia.com

Graphisme/Layout: Section DIAM, Prepress/Print

Copyright: OFS, Neuchâtel 2012
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée

ISBN: 978-3-303-20029-2

Table des matières

L'essentiel en bref	5	4.3 Privation matérielle des actifs occupés	44
1 Introduction	7	4.4 Analyses complémentaires sur les actifs occupés	48
2 Bases conceptuelles	9	5 Commentaire des résultats	51
2.1 Contexte de la statistique de la pauvreté	9	6 Méthodologie	53
2.2 Concepts de mesure	11	6.1 Base de données	53
2.2.1 Pauvreté (concept absolu)	11	6.1.1 SILC: la nouvelle base de données de la statistique de la pauvreté	53
2.2.2 Risque de pauvreté (concept relatif)	12	6.1.2 La notion de revenu dans SILC	54
2.2.3 Privation matérielle	12	6.2 Opérationnalisation des concepts	55
2.2.4 La statistique de la pauvreté de l'OFS	13	6.2.1 Pauvreté (concept absolu)	55
2.3 Caractéristiques analysées	14	6.2.2 Risque de pauvreté (concept relatif)	59
2.3.1 Caractéristiques sociodémographiques	14	6.2.3 Privation matérielle	60
2.3.2 Caractéristiques liées au ménage et à la région	15	6.3 Opérationnalisation des caractéristiques analysées	61
2.3.3 Caractéristiques liées au marché du travail	15	6.3.1 Caractéristiques sociodémographiques	61
3 Résultats pour la population résidente	17	6.3.2 Caractéristiques liées au ménage et à la région	62
3.1 Pauvreté	17	6.3.3 Caractéristiques liées au marché du travail	65
3.2 Risque de pauvreté	22	Bibliographie	69
3.3 Privation matérielle	27	Abréviations	72
3.4 Analyses complémentaires	31	Glossaire	73
4 Résultats pour la population active occupée	35		
4.1 Pauvreté des personnes actives occupées	35		
4.2 Risque de pauvreté des personnes actives occupées	40		

Graphiques

G2.1 Dimensions de la pauvreté	9
G3.1 Evolution du taux et de l'écart de pauvreté, 2008–2010	17
G3.2 Taux de pauvreté selon des caractéristiques sociodémographiques et du marché de travail et selon la source principale de revenu, 2010	19
G3.3 Evolution des taux et des écarts de risque de pauvreté, 2008–2010	22
G3.4 Taux de risque de pauvreté selon des caractéristiques sociodémographiques et du marché de travail et selon la source principale de revenu, 2010	24
G3.5 Taux de risque de pauvreté en comparaison européenne, 2010	26
G3.6 Evolution du taux et de l'intensité de privation matérielle, 2008–2010	27
G3.7 Taux de privation matérielle selon des caractéristiques sociodémographiques et du marché de travail et selon la source principale de revenu, 2010	29
G3.8 Taux de privation matérielle sévère en comparaison européenne, 2010	30
G3.9 Part de la population subissant des privations matérielles selon le statut de pauvreté, 2010	32
G4.1 Evolution du taux de pauvreté et de l'écart de pauvreté des personnes actives occupées, 2008–2010	35
G4.2 Taux de pauvreté des personnes actives occupées selon des caractéristiques sociodémographiques et du marché de travail et selon la source principale de revenu, 2010	37
G4.3 Evolution du taux et de l'écart de risque de pauvreté des personnes actives occupées, 2008–2010	40
G4.4 Taux de risque de pauvreté des personnes actives occupées selon des caractéristiques sociodémographiques et du marché de travail et selon la source principale de revenu, 2010	42
G4.5 Taux de risque de pauvreté des personnes actives occupées en comparaison européenne, 2010	43
G4.6 Evolution du taux et de l'intensité de privation matérielle des personnes actives occupées, 2008–2010	44
G4.7 Taux de privation matérielle des personnes actives occupées selon des caractéristiques sociodémographiques et du marché de travail et selon la source principale de revenu, 2010	45

G4.8 Taux de privation matérielle sévère des personnes actives occupées en comparaison européenne, 2010	47
G4.9 Part de la population active occupée subissant des privations matérielles selon le statut de pauvreté, 2010	48

Tableaux

T3.1 Seuils moyens de pauvreté pour différents types de ménage, 2010, en francs par mois	18
T3.2 Écarts de pauvreté médians selon les classes d'âges, 2010	21
T3.3 Seuils de risque de pauvreté pour différents types de ménage, 2010, en francs par mois	23
T3.4 Taux et intensité de privation matérielle selon le statut de (risque de) pauvreté, 2010	31
T3.5 Autoévaluation de la situation financière selon le statut de (risque de) pauvreté, 2010	33
T4.1 Seuils moyens de pauvreté pour différents types de ménage, uniquement les personnes actives occupées, 2010, en francs par mois	36
T4.2 Taux et intensité de privation matérielle des personnes actives occupées selon le statut de (risque de) pauvreté, 2010	49
T4.3 Autoévaluation de la situation financière des personnes actives occupées selon le statut de (risque de) pauvreté, 2010	49
T6.1 Montants du forfait pour l'entretien selon les normes de la CSIAS, en francs par mois	57
T6.2 Limites des frais de logements selon le domicile et la taille de l'unité de bénéficiaire, 2008–2010, en francs par mois	58
T6.3 Taux de risque de pauvreté sur la base de différents seuils de risque de pauvreté, 2010	60
T6.4 Groupes de nationalités	62
T6.5 Niveau de formation	62
T6.6 Source principale de revenu du ménage	63
T6.7 Caractéristiques régionales	64
T6.8 Activités économiques selon la NOGA 2008	66

Cartes

C6.1 Les régions linguistiques de la Suisse, état au 5 décembre 2000	65
---	----

L'essentiel en bref

La statistique de la pauvreté a été révisée

L'Office fédéral de la statistique (OFS) publie ici pour la première fois une analyse complète de la pauvreté dans la population résidente suisse sur la base de la statistique révisée de la pauvreté. Un accent particulier est par ailleurs mis sur la population active occupée. Comme dans toute étude sur la pauvreté, nous avons eu recours à différents seuils et définitions pour mesurer la pauvreté, le but étant de présenter un tableau aussi complet que possible de la situation en Suisse. Outre la pauvreté absolue (ci-après «pauvreté»), qui est habituellement utilisée par l'OFS et qui s'appuie sur un seuil de pauvreté correspondant au minimum vital social, nous considérons la pauvreté relative («risque de pauvreté»), dont le seuil est fixé, conformément aux normes internationales, à 60% (Eurostat) ou à 50% (OCDE) du revenu disponible équivalent médian de la population, ce qui permet des comparaisons avec d'autres pays¹. Pour appréhender les aspects non monétaires de la pauvreté, nous avons utilisé un indicateur, également défini au plan européen, qui permet de mesurer le degré de privation matérielle.

SILC – la nouvelle source de données de la statistique de la pauvreté

La base de données est constituée par l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), dont les résultats sont disponibles pour les années 2008 à 2010 et qui fournit des données représentatives pour la population résidente permanente vivant en ménage privé. L'enquête étant basée sur un échantillon, les résultats présentés pour l'ensemble de la population sont des estimations soumises à des fluctuations aléatoires. Les résultats basés sur moins de 200 observations et ceux dont l'intervalle de confiance dépasse +/-10% ne sont pas présentés.

En 2010, la Suisse comptait environ 600'000 pauvres et plus d'un million de personnes à risque de pauvreté

En 2010, 7,9% de la population résidente vivant en ménage privé, soit environ 600'000 personnes, étaient touchées par la pauvreté monétaire. Le seuil moyen de pauvreté était d'environ 2250 francs par mois pour une personne seule et d'environ 4000 francs par mois pour un ménage de deux personnes avec deux enfants. Les groupes particulièrement à risque, selon cette définition de la pauvreté, sont les ménages monoparentaux, les adultes vivant seuls, les personnes sans formation postobligatoire, les personnes non occupées et les personnes vivant dans un ménage à faible participation au marché du travail.

Si l'on considère la pauvreté relative (60% de la médiane), la part de la population touchée était en 2010 de 14,2%, ce qui représente environ 1'070'000 personnes exposées au risque de pauvreté. Le seuil de risque de pauvreté était, pour une personne seule, d'environ 2350 francs par mois, soit au-dessus du seuil de pauvreté absolu. Les groupes à risque comprennent ici, outre ceux mentionnés plus haut, les enfants, les familles nombreuses et les personnes de nationalité étrangère, mais pas les adultes seuls de moins de 65 ans. Si l'on considère le seuil de risque de pauvreté au sens strict (50% de la médiane, environ 2000 francs par mois pour une personne seule), le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté est environ deux fois moins élevé (7,6% de la population).

5,8% de la population souffre de privations matérielles multiples

On parle de privation matérielle quand une personne, pour des raisons financières, souffre d'un manque au niveau des conditions de vie élémentaires ou dans la jouissance de biens de consommation considérés comme essentiels par la majorité de la population. En 2010, 5,8% de la population résidente de Suisse (environ 430'000 personnes) souffraient d'un manque dans au

¹ Tous les termes statistiques sont expliqués dans le glossaire, page 73.

moins trois domaines de la vie sur neuf considérés comme essentiels. En moyenne, elles subissaient des privations dans 3,4 domaines (intensité de la privation matérielle). Les principaux groupes à risque sont ici les familles monoparentales, les personnes peu formées, les personnes vivant dans un ménage sans activité ou à faible activité sur le marché du travail ainsi que les étrangères et les étrangers.

La part des personnes souffrant d'au moins trois manques est nettement plus élevée parmi les pauvres que parmi les non-pauvres (19,4% contre 4,6%). Environ 120'000 personnes en Suisse souffrent à la fois de pauvreté monétaire et de privations matérielles, et environ 190'000 cumulent risque de pauvreté et privations matérielles. La pauvreté monétaire se traduit donc souvent aussi par des privations matérielles, par des difficultés financières et par des restrictions sur certains postes de dépenses lourds qui se prêtent aux économies, comme les vacances et la voiture.

L'emploi, protection efficace contre la pauvreté

De manière générale, les taux de pauvreté les plus bas s'observent chez les personnes vivant dans un ménage à forte participation au marché du travail. Mais le fait d'exercer soi-même une activité professionnelle suffit déjà à protéger de la pauvreté. En 2010, le taux de pauvreté dans la population active occupée (3,5%) ne représentait que le quart du taux de pauvreté dans la population non occupée (15,4%)². Environ 120'000 personnes étaient touchées par la pauvreté malgré l'exercice d'une activité professionnelle. La part des actifs occupés parmi les pauvres, dans la population de 18 ans et plus, était de 25,1%. Autrement dit, environ trois quarts des pauvres en 2010 étaient sans activité professionnelle.

La pauvreté chez les actifs occupés peut s'analyser surtout en termes de sécurité ou d'insécurité professionnelle (à long terme): la pauvreté est plus fréquente lorsque les conditions de l'emploi sont nettement ou tendanciellement peu sûres (contrat à durée limitée, petite entreprise, activité indépendante en solo, etc.). Du point de vue sociodémographique, les personnes les plus touchées sont, comme dans la population totale, les personnes sans formation postobligatoire et les familles monoparentales.

² Les personnes actives occupées correspondent ici aux personnes âgées de 18 ans ou plus qui, l'année précédant l'enquête, ont exercé une activité dépendante ou indépendante durant au moins la moitié des mois (activité la plus fréquente).

La pauvreté a tendanciellement reculé de 2008 à 2010

Le taux de pauvreté a diminué tendanciellement de 1,2 point de pourcentage, soit d'environ 70'000 personnes, de 2008 à 2010. Dans le même temps, l'écart médian de pauvreté, qui exprime le degré de pauvreté de la population pauvre, est passé de 28,3% à 21,0%. La situation de la population pauvre s'est donc améliorée, ses revenus s'étant rapprochés du seuil de pauvreté.

Cette amélioration peut s'expliquer par l'évolution favorable du marché du travail au cours des années précédentes. De 2006 à 2008, le chômage a diminué en Suisse. Les indicateurs monétaires de la pauvreté réagissent toujours avec un certain retard à l'évolution du marché du travail. A l'inverse, la privation matérielle est restée stable au cours de cette période. La privation matérielle est un phénomène de plus longue durée, qui n'obéit pas aux mêmes fluctuations que la pauvreté monétaire.

Le risque de pauvreté est moins élevé en Suisse que dans l'Union européenne

En comparaison européenne, la Suisse est au-dessous de la moyenne de l'UE en ce qui concerne aussi bien le risque de pauvreté monétaire que la privation matérielle sévère. L'écart entre la Suisse et l'UE est faible pour le taux de risque de pauvreté (1,4 point; 15,0% contre 16,4%).³ Par rapport à ses voisins immédiats, la Suisse présente même un taux de risque de pauvreté assez élevé. Seules l'Italie et l'Allemagne présentent un taux de risque de pauvreté plus élevé que la Suisse. Nos autres voisins, ainsi que les pays scandinaves, présentent un taux de risque de pauvreté moins élevé qu'en Suisse. La situation est inversée en ce qui concerne la privation matérielle sévère. Ici, deux pays seulement – la Suède et le Luxembourg – présentent des valeurs inférieures à la Suisse. Avec un taux de 1,7%, la Suisse se situe nettement au-dessous de la moyenne européenne (8,1%). En comparaison européenne, le bien-être matériel peut donc être considéré en Suisse comme très bon.

³ Sans prise en compte du loyer fictif (voir glossaire).

1 Introduction

Les indicateurs statistiques sur la pauvreté servent de base de décision pour prendre des mesures adéquates de lutte contre la pauvreté et pour les évaluer. Ils constituent en ce sens un instrument stratégique important de la politique sociale suisse⁴. C'est pourquoi, l'Office fédéral de la statistique (OFS) publiait une statistique annuelle de la pauvreté à partir des données de l'enquête suisse sur la population active depuis 1999. Cette statistique ne couvrait toutefois qu'une partie de la population, à savoir les personnes en âge de travailler (de 20 à 59 ans).

Depuis décembre 2010, l'OFS dispose avec l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (Statistic on Income and Living Conditions SILC) d'une source de données supplémentaire, qui permet d'élargir les analyses de la pauvreté et des risques de pauvreté aux enfants, aux jeunes et aux personnes ayant atteint l'âge de la retraite. L'enquête SILC a de plus été conçue spécifiquement pour réaliser des analyses de la pauvreté. Outre des informations détaillées sur les revenus, elle contient par exemple des questions sur la privation matérielle et la satisfaction subjective de la population, qui renseignent sur la situation de vie des personnes touchées par la pauvreté. Les indicateurs de pauvreté sont donc à présent établis pour l'ensemble de la population résidente de la Suisse vivant en ménage privé, sur la base de l'enquête SILC.

Le changement de source de données s'est accompagné d'une révision complète de la statistique de la pauvreté: aussi bien les bases conceptuelles que leur mise en œuvre ont été adaptées là où cela semblait nécessaire. Dès lors, les nouveaux indicateurs ne peuvent pas être comparés aux résultats de la statistique de la pauvreté antérieurs à la révision. La principale modification consiste en une utilisation simultanée de nouveaux concepts (monétaires et non monétaires) pour analyser la pauvreté de la population selon différentes approches et obtenir ainsi une vue plus globale de la situation en Suisse. Le taux de pauvreté est ainsi complété par les

indicateurs européens sur le risque de pauvreté et sur la privation matérielle⁵. La pauvreté est donc considérée comme un phénomène multidimensionnel, qui va bien au-delà des aspects purement monétaires. Les bases théoriques et les différents concepts utilisés sont expliqués en détail dans le chapitre 2. Des informations sur la source de données, sur l'opérationnalisation et la méthodologie figurent au chapitre 6.

Après la publication de premiers résultats sur la pauvreté pour toute la population à la fin du mois de mars 2012, la présente étude fournit pour la première fois des résultats selon tous les concepts de pauvreté utilisés et des analyses approfondies des désavantages multiples que connaissent certains groupes de la population. C'est là l'objet du chapitre 3. Au chapitre 4, l'accent est mis sur la pauvreté et le risque de pauvreté de la population active occupée, répertoriée jusque-là comme *working poor* ou travailleurs pauvres. La portée de l'ancienne statistique des *working poor* de l'OFS a été étendue pour considérer non plus seulement les personnes actives occupées vivant dans des ménages travaillant à plein temps, mais toutes les personnes actives occupées âgées de 18 ans et plus, quel que soit leur volume de travail ou celui des autres membres du ménage⁶. Cette adaptation permet une analyse plus globale de la pauvreté des actifs occupés tout en facilitant la comparaison des résultats avec les autres pays.

⁴ La pertinence de données actuelles sur la pauvreté en Suisse est entre autres soulignée dans le rapport du Conseil fédéral «Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté» (2010).

⁵ Ces indicateurs comparables sur le plan européen sont déjà calculés depuis décembre 2010 par l'OFS et sont également publiés par l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat). Ils n'avaient jusqu'ici pas été mis en relation avec le taux de pauvreté selon le concept absolu.

⁶ Jusqu'ici le taux de *working poor* calculé par l'OFS ne prenait en compte que les personnes actives occupées vivant dans des ménages dont le volume de travail cumulé représentait au moins 90% ou 36 heures par semaine.

2 Bases conceptuelles

2.1 Contexte de la statistique de la pauvreté

Que faut-il entendre par pauvreté et à partir de quand une personne est-elle qualifiée de pauvre? Il n'est pas possible de répondre à ces questions en se fondant sur des critères objectifs, univoques et universellement reconnus. En effet, selon le point de vue et le contexte social, politique ou culturel, la réponse varie. La pauvreté ne se définit pas indépendamment de certaines valeurs.

Si l'on associe pauvreté et survie physique, on trouvera pertinent de prendre pour critère la satisfaction des besoins de base, tels que se nourrir et se loger. Si l'on se réfère par contre au niveau de vie de la société considérée, on devrait aussi tenir compte de besoins allant au-delà des besoins de base. Ainsi, dans les riches pays industrialisés, la définition de la pauvreté se réfère en général au niveau de vie du plus grand nombre. Même si la survie physique y est généralement assurée, la pau-

vreté n'en fait pas moins figure de problème sérieux, notamment parce qu'on la soupçonne de mettre en péril la cohésion sociale.

Les façons de considérer le phénomène de la pauvreté sont multiples, comme le sont les approches pour le traiter statistiquement. La conception de toute statistique de la pauvreté suppose donc que l'on commence par délimiter ce phénomène. Nous présentons ci-après diverses perspectives et les possibilités qui s'offrent (voir Graphique 2.1)⁷.

Dans un premier temps, il s'agit de savoir qui définit la pauvreté. Si cette définition est le fait de tiers, par ex. d'experts des milieux scientifiques ou politiques, on parle de **pauvreté objective**. Par opposition, la **pauvreté subjective** est celle qui correspond à l'appréciation donnée par la population ou les personnes concernées, le but étant d'éviter ou de réduire le problème de la disparité des jugements de valeur individuels dans ce domaine (Leu et al. 1997: 14). La question essentielle est de savoir s'il y a

Dimensions de la pauvreté

G 2.1

Pauvreté				
Point de vue	Unité de mesure	Choix du seuil de pauvreté	Lien avec les interventions sociales	Aspect temporel
objectif subjectif	matérielle immatérielle	absolu relatif	pauvreté avant transferts pauvreté après transferts	pauvreté temporaire pauvreté persistante
	unidimensionnelle pluridimensionnelle		pauvreté combattue pauvreté cachée	
	conditions de vie ressources			
	revenus dépenses			
	directe indirecte			

Source: graphique des auteurs

⁷ Les distinctions ne sont pas toujours absolument nettes, ni incontestées. La liste n'est pas non plus exhaustive.

des personnes qui se déclarent pauvres et quelles sont ces personnes. En comparant la pauvreté objective et la pauvreté subjective, on peut tirer des conclusions sur la perception que la population a du phénomène et sur ses exigences en matière de niveau de vie.

Une autre possibilité de décrire la pauvreté consiste à faire la distinction entre la **pauvreté matérielle** et la **pauvreté immatérielle**. Alors que la première approche considère uniquement le manque de ressources financières, la seconde suppose une interprétation plus large de la pauvreté, qui peut aussi se traduire par exemple par un manque de participation à la vie sociale et politique ou par l'isolement des personnes concernées. Peuvent alors être qualifiés de pauvres des individus qui possèdent suffisamment de biens matériels pour assurer leur existence physique, mais qui présentent des déficits dans d'autres domaines. Une telle interprétation de la pauvreté permet certes d'appréhender le phénomène dans toute sa globalité, mais elle s'avère très complexe dans la pratique, par exemple pour définir des dimensions pertinentes de pauvreté immatérielle, et ne peut de surcroît guère être dissociée des systèmes de valeurs, individuels et donc multiples.

La pauvreté peut encore se définir à partir de la dotation effective ou potentielle de biens: l'approche des **conditions de vie** consiste à étudier si un ménage est doté d'un minimum dans des domaines essentiels de l'existence; ce dont le ménage est effectivement pourvu sert alors à déterminer si le ménage en question est pauvre. L'approche des **ressources** se fonde sur les moyens financiers dont le ménage dispose pour consommer, c'est-à-dire sur sa dotation potentielle de biens.

L'approche des conditions de vie implique une prise en compte **multidimensionnelle** du phénomène de pauvreté, puisque l'on considère la dotation de biens dans différents domaines de la vie⁸. L'approche des ressources se limite par contre le plus souvent à un critère. La pauvreté est alors délimitée de manière **unidimensionnelle**, soit **indirectement** à partir du revenu (et, en partie, de la fortune) ou **directement** via les dépenses de consommation (**méthode basée sur le revenu vs. méthode basée sur les dépenses**). Le revenu décrit les possibilités effectives d'un ménage de se procurer des biens et services et se prête donc mieux à la mesure de la pauvreté. S'il

n'est pas tenu compte d'une éventuelle utilisation de la fortune personnelle dans la définition du revenu, il se peut toutefois que ces possibilités financières soient sous-estimées⁹.

On distingue par ailleurs les **concepts absolu et relatif de pauvreté**. Le concept absolu implique qu'un niveau donné de dotation, ou minimum vital, n'est pas atteint ou l'est à peine. Le concept relatif se réfère en revanche à la répartition de la prospérité au sein de la société tout entière (soit, le plus souvent, à la répartition des revenus).

Une autre distinction concerne la **pauvreté avant transferts et la pauvreté après transferts**. Par transferts, on entend les impôts et les prestations de soutien (de l'Etat). Ces transferts correspondent à une redistribution entre les ménages. Comparer la pauvreté avant et après transferts peut permettre de constater si la lutte que l'Etat mène contre la pauvreté est efficace. Il convient toutefois de remarquer que tous les ayants droit ne touchent pas de transferts sociaux, ce qui nous amène à opérer une nouvelle différenciation entre la **pauvreté combattue** et la **pauvreté cachée**. La pauvreté cachée est celle des personnes qui auraient droit à une aide de l'Etat, mais qui ne font pas valoir ce droit. La pauvreté combattue est relevée dans le cadre de la statistique de l'aide sociale de l'OFS et de la statistique des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI de l'OFAS.

Les analyses de la pauvreté peuvent par ailleurs se faire de manière transversale, la situation étant observée à une date donnée, ou longitudinale, ce qui permet de suivre dans le temps les processus de paupérisation, par exemple. Cette approche prend en compte la dimension temporelle de la pauvreté, la plupart des spécialistes de la question partant du postulat que la **pauvreté persistante** a des conséquences plus graves que la **pauvreté temporaire** (voir par ex. Priester 1999: 146).

Ces considérations conduisent, dans un deuxième temps, à définir des concepts de mesure de la pauvreté. Nous commentons ci-après les concepts de mesure appliqués dans la statistique de la pauvreté de l'OFS.

⁸ Au nombre des domaines essentiels de l'existence figurent, par ex., les conditions de logement, la situation financière, le bien-être subjectif ou la santé (Leu et al. 1997: 55).

⁹ Le revenu peut influencer les possibilités de consommation futures si une partie peut être économisée (voir aussi Canberra Group 2011: 3). Le principal inconvénient, cependant, est que le revenu disponible n'englobe pas toutes les ressources financières qu'un ménage peut consacrer à la consommation. L'état de la fortune, en particulier, n'est souvent pas relevé – seuls les revenus qu'elle génère le sont –, faute de normes internationales pour procéder à un tel relevé d'éléments de fortune. Le risque existe dès lors que des ménages qui vivent (en partie) de leur fortune soient identifiés comme pauvres sur la base de leur revenu, et donc que leur situation financière ne soit pas représentée dans sa totalité à l'aide du seul revenu disponible.

2.2 Concepts de mesure

Le revenu et la fortune disponibles influencent grandement les chances dans la vie, les conditions de vie et le statut social. D'où l'importance que revêtent les ressources financières dans l'observation statistique de la pauvreté (Leu et al. 1997). Les statistiques officielles de la pauvreté mettent l'accent, en général, sur les ressources financières des ménages et donc sur la pauvreté matérielle ou monétaire de ces derniers. Cette pauvreté monétaire peut être délimitée de manière unidimensionnelle à l'aide du revenu disponible du ménage¹⁰ (et, dans l'idéal, en tenant compte de sa fortune). Il s'agit là d'une mesure indirecte de la pauvreté. Pour fixer des seuils de pauvreté monétaire, on peut partir d'une définition absolue ou relative de la pauvreté.

2.2.1 Pauvreté (concept absolu)

La pauvreté absolue est définie comme le fait de ne pas atteindre un minimum vital donné. A l'origine, on se fondait sur un minimum vital physique, couvrant uniquement les besoins pour survivre (nourriture, habillement, logement, etc.). Dans les riches pays industrialisés, la survie physique est cependant en général assurée. Le concept absolu, utilisé ici, se réfère par conséquent à un seuil de pauvreté qui correspond à un **minimum vital social** devant permettre non seulement de survivre physiquement mais aussi de participer à un minimum de vie sociale.

Le seuil de pauvreté est absolu en ce sens qu'il ne dépend pas directement de la répartition des biens et des services dans la société. Néanmoins, cette répartition est prise en compte de manière indirecte par la définition d'un minimum vital servant à couvrir les besoins de base¹¹.

Le niveau du minimum vital qui est fixé est toujours aussi fonction des valeurs de la société. En règle générale, on définit un seuil de pauvreté monétaire absolu à partir des coûts d'un panier-type déterminé. Ce montant est ensuite comparé au revenu disponible d'une personne ou d'un ménage. Une personne est dite pauvre (sur le plan du revenu) si son revenu est inférieur au seuil de pauvreté. Cette méthode présente l'avantage de mesurer la pauvreté en tenant compte directement des besoins des personnes touchées. Il est ainsi possible de se faire une idée de la dotation matérielle et des conditions de vie de la population. Tout soutien financier accordé aux personnes ou ménages pauvres se traduit directement par une réduction mesurable de la population qualifiée de pauvre. C'est pourquoi le taux de pauvreté ainsi défini peut servir de valeur appropriée pour la politique sociale.

Le choix des biens jugés indispensables, qui détermine entre autres le seuil de pauvreté, est nécessairement lié à un système de valeurs et présente de ce fait un certain degré d'arbitraire, puisqu'il ne peut pas être opéré selon des critères scientifiques et objectifs. Or, le moindre déplacement du seuil de pauvreté a des répercussions considérables sur le nombre de personnes qualifiées de pauvres. Par ailleurs, la définition de la pauvreté selon le concept absolu conduit à l'existence de seuils de pauvreté nationaux, chaque pays utilisant son propre panier-type. Ce concept absolu ne permet donc guère de procéder à des comparaisons internationales.

En Suisse, le minimum vital social découle des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), qui servent de référence pour évaluer le droit à l'aide sociale. Ces normes sont appliquées dans la plupart des cantons et des communes et sont donc acceptées de manière générale. Le seuil de pauvreté absolu de l'OFS est fixé d'après ces normes. Il se compose d'un forfait pour les frais d'entretien, des frais de logement individuels et de 100 francs par mois et par personne de 16 ans ou plus pour d'autres dépenses (voir chapitre 6.2.1)¹².

¹⁰ Le revenu disponible du ménage tient compte de tous les revenus (du travail, des transferts et de la fortune) de l'ensemble des membres du ménage; il se calcule en déduisant du revenu brut du ménage les dépenses obligatoires (voir glossaire), soit les cotisations d'assurances sociales (AVS/AI, prévoyance professionnelle, etc.), les impôts, les primes d'assurance-maladie et les versements réguliers à d'autres ménages (p. ex. pensions alimentaires). Du fait que l'on a recours au revenu disponible du ménage, qui inclut déjà des prestations de soutien de l'Etat, on analyse la pauvreté après transferts. On part en outre de l'hypothèse que le revenu du ménage se répartit de manière égale entre tous les membres et que chacun d'entre eux en tire le même profit.

¹¹ Les besoins de base dépendent du niveau de vie de la société et varient selon l'époque et le lieu (en Suisse, par ex., posséder un téléviseur fait partie des besoins de base, alors que c'était un bien de luxe naguère).

¹² Un seuil individuel de pauvreté peut être calculé pour chaque membre du ménage avec la prise en compte des frais de logement individuels.

2.2.2 Risque de pauvreté (concept relatif)

A la différence des seuils de pauvreté absolus, les seuils relatifs se réfèrent non pas aux besoins, mais à la répartition des biens ou ressources dans toute la population. En règle générale, soit ils se rapportent aux quantiles inférieurs de la répartition des revenus, soit ils sont fixés comme proportion d'une mesure de la tendance centrale de la distribution (moyenne arithmétique ou médiane). Les seuils les plus courants au niveau international se situent à 50% et 60% du revenu disponible équivalent médian de la population (voir glossaire)¹³. Selon ce concept relatif, la pauvreté correspond à une forme extrême d'inégalité sociale (Leu et al. 1997).

Les avantages de cette définition de la pauvreté résident dans sa large utilisation sur le plan international, dans les comparaisons qu'elle permet grâce à une méthode de mesure uniforme et dans le mode de calcul simple et donc reproductible. Les seuils de risque de pauvreté dépendent directement du niveau de prospérité moyen de la société considérée et sont recalculés chaque année de sorte qu'il est possible d'intégrer directement (c.-à-d. sans retard dû aux processus politiques) dans la mesure de la pauvreté toute modification des conditions-cadres socioéconomiques.

L'inconvénient majeur de cette approche réside dans le fait que le seuil relatif ne peut pas être utilisé comme mesure de la lutte contre la pauvreté: si le seuil est fixé au quantile inférieur de la répartition des revenus, il y aura en effet toujours – sauf en cas de répartition absolument égale – une part déterminée de la population qui sera qualifiée de pauvre, indépendamment de son niveau de vie effectif. Même si l'on a recours, comme seuil de pauvreté, à une proportion de la mesure de la tendance centrale (par ex. 60% du revenu équivalent médian), la critique subsiste: ce seuil ne permet pas de tirer de conclusions directes sur la prospérité effective de la population, il reflète en fait plus l'inégalité sociale au sein d'une société. La mesure de la pauvreté reste ainsi constante si, par exemple, tous les individus d'une société disposent de 10% de plus ou de moins par mois. Dans ce cas de figure, l'inégalité reste inchangée, alors même que les conditions de vie des personnes prises individuellement peuvent considérablement changer (voir, par ex., Lamei et Till-Tenschert 2005). Inversement, des personnes dont le revenu est à peine supérieur au seuil de pauvreté relatif peuvent glisser dans une situa-

tion de pauvreté relative si le revenu médian augmente, et ce même si leurs conditions de vie ne changent en fait pas dans l'absolu. Le niveau du seuil choisi, qu'il soit de 50% ou de 60% de la médiane, n'est pas fondé théoriquement et ne découle pas non plus d'arguments méthodologiques ni d'analyses empiriques. Il est donc fixé par convention. Le recours à deux seuils atténue le problème et permet d'étudier dans quelle mesure le risque de pauvreté dépend du seuil fixé (voir aussi chapitre 6.2.2). De plus, la répartition des revenus dans la tranche inférieure des revenus est décrite de manière plus détaillée¹⁴.

2.2.3 Privation matérielle

Il est possible, pour tenir aussi compte d'aspects non monétaires, de compléter les mesures de pauvreté financière, qui se limitent souvent à la pauvreté monétaire objective, par des **indicateurs de privation matérielle**. On suit pour cela l'approche des conditions de vie décrite au chapitre 2.1. Ces indicateurs décrivent alors la situation dans plusieurs domaines essentiels de l'existence. On parle de privation matérielle lorsque, pour des raisons financières, une personne souffre d'un manque dans les conditions de vie élémentaires et/ou n'est pas pourvue de biens de consommation considérés comme essentiels par la majorité de la population¹⁵. Peuvent être étudiés, d'une part, la proportion de la population subissant une privation matérielle dans un ou plusieurs domaines et, d'autre part, le nombre de ces domaines et, ainsi, l'intensité de la privation matérielle.

L'avantage de tels indicateurs de privation matérielle tient à ce qu'ils permettent d'élargir la mesure de la pauvreté. La description des conditions de vie va au-delà de la pauvreté monétaire seule. Des indicateurs non monétaires peuvent notamment montrer ce que cela signifie d'être pauvre et ils se prêtent donc mieux à l'identification des personnes pauvres que les seuls indicateurs basés sur le revenu. Le recours à plusieurs indicateurs, dont des indicateurs non monétaires, permet en outre de tenir compte du caractère pluridimensionnel de la pauvreté et de l'exclusion (Nolan et Whelan 2010). Enfin, il

¹³ L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) utilise le seuil de 50%, l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) celui de 60%.

¹⁴ Dans les analyses qui suivent, le seuil de 50% est utilisé comme grandeur de référence.

¹⁵ Le recours à des indicateurs de privation matérielle soulève toujours l'objection selon laquelle l'absence d'un bien de consommation n'implique pas nécessairement qu'il y a manque ou situation de précarité ou de pauvreté, mais qu'elle reflète peut-être des préférences et des besoins individuels (voir aussi chapitre 3.3). Pour atténuer ce problème, on étudie la situation des personnes dans différents domaines de l'existence, en considérant spécifiquement les manques involontaires, dont elles font état en raison de moyens financiers insuffisants.

est possible, grâce aux données sur le manque de biens de consommation importants, d'illustrer la pauvreté persistante, l'acquisition de ces biens requérant, plus qu'un revenu courant suffisant, des ressources durables suffisantes (voir Guio 2005: 2).

Si l'on considère la pauvreté monétaire et la privation matérielle comme étant des mesures distinctes des désavantages matériels, il faut se demander si ces deux approches identifient les mêmes personnes comme subissant de tels désavantages et comment d'éventuelles différences peuvent s'expliquer (Commission européenne 2009b). En étudiant si la pauvreté monétaire et la privation matérielle se recoupent, on peut notamment tirer des conclusions sur la situation de groupes de population dont on peut supposer que leur revenu n'est pas relevé dans sa totalité ou qu'il l'est de manière insuffisamment précise (par ex., les indépendants, les retraités)¹⁶.

On voit là une faiblesse de l'approche indirecte de mesure de la pauvreté (c.-à-d. sur la base des ressources financières): celle-ci néglige le fait que les individus présentent des caractéristiques personnelles et socioéconomiques distinctes, qui peuvent influencer leur utilisation de ressources financières et donc leur niveau de vie. Le fait que le revenu seul ne permet pas de tenir compte de cette hétérogénéité des ressources non monétaires (par ex. l'état de santé) peut expliquer certaines différences observées entre la pauvreté monétaire et la privation matérielle, à savoir que des personnes ayant le même niveau de ressources financières présentent un niveau de vie différent (Commission européenne 2009b).

Une autre critique du concept non monétaire tient au caractère normatif de la définition d'indicateurs de privation matérielle: il n'est en effet pas possible de sélectionner les domaines de l'existence ni de définir les seuils de dotation par domaine de manière objective. Ensuite, si l'on regroupe les indicateurs mesurant l'intensité de la privation matérielle en un indice, il faut régler encore d'autres questions. La construction d'un indice implique en particulier la définition d'un seuil et la pondération des différents indicateurs. Il faut par conséquent préciser à partir de quand une personne est qualifiée de pauvre, si les différents domaines de privation matérielle doivent être pondérés et, le cas échéant, avec quel facteur de pondération. On doit encore partir du principe que les attentes en matière de niveau de vie matériel grandissent

à mesure que le revenu augmente, mais aussi que les personnes touchées par une pauvreté persistante s'adaptent à leur situation et que leurs besoins ont plutôt tendance à diminuer. Si on leur demande si elles possèdent des biens qu'elles ne peuvent de toute manière pas acquérir, il n'est pas impossible qu'elles disent ne pas en ressentir le besoin (Commission européenne 2009b).

Ces restrictions sont toutefois moins problématiques si les indicateurs de privation matérielle sont utilisés en complément aux autres mesures de la pauvreté. Ils peuvent alors fournir de précieuses informations sur le niveau de dotation effectif de la population pauvre et de la population qui ne l'est pas.

2.2.4 La statistique de la pauvreté de l'OFS

Le recours aux trois concepts de pauvreté, de risque de pauvreté et de privation matérielle doit permettre de tenir compte de la complexité de la thématique. Il atténue le problème du caractère toujours normatif, jusqu'à un certain degré, de la définition de la pauvreté. Enfin, des comparaisons entre ces concepts peuvent aussi fournir des informations supplémentaires.

La méthode répond aux besoins variés d'une statistique de la pauvreté: le taux de pauvreté absolu couvre le besoin d'informations sur le plan politique. Le taux de risque de pauvreté relatif complète la pauvreté monétaire en élargissant l'angle sous lequel le phénomène est considéré et assure en outre la comparabilité internationale. Enfin, les indicateurs de privation matérielle permettent d'avoir une vue plus globale de la question en intégrant dans la statistique de la pauvreté la dotation effective de la population.

¹⁶ Les indicateurs de privation matérielle ne sont donc pas utilisés pour décrire, d'une part, des rapports de cause à effet entre le revenu, le risque de pauvreté et la pauvreté et, d'autre part, la privation matérielle, mais pour compléter la statistique de la pauvreté de ces informations afin de parvenir à évaluer plus objectivement le volume de pauvreté.

2.3 Caractéristiques analysées

C'est seulement en comparant (avec ceux d'autres pays, d'autres années, d'autres groupes de population), que l'on peut décrire l'ampleur de la pauvreté de manière pertinente. Le but de la statistique de la pauvreté est par ailleurs d'analyser quels sont les groupes de population les plus fortement touchés par la pauvreté et les privations matérielles ou les plus exposés au risque de pauvreté. Les caractéristiques considérées revêtent donc une importance particulière dans la statistique de la pauvreté. L'opérationnalisation de ces caractéristiques est décrite en détail au chapitre 6.3. Les analyses peuvent aussi être effectuées pour divers groupes de population, comme la population active occupée, selon des caractéristiques de différenciation spécifiques afin d'approfondir le sujet (voir chapitre 4).

2.3.1 Caractéristiques sociodémographiques

L'analyse des indicateurs de pauvreté selon différents **groupes d'âges** vise à décrire diverses situations de vie sous l'angle de la pauvreté ou du risque de pauvreté. Selon l'âge de la vie (enfance et jeunesse, vie active, retraite), les conditions et possibilités, ou au contraire les empêchements, d'assurer un certain niveau de vie diffèrent. La pauvreté des enfants et des jeunes, par exemple, a ceci de particulier, comparée à celle des adultes, que les enfants ne peuvent pas influencer eux-mêmes leur situation financière. Leur niveau de vie dépend, plus que celui des autres groupes d'âges, de la situation financière du ménage dans lequel ils vivent. Les personnes actives et les retraités se distinguent principalement par le type et la composition du revenu du ménage et les possibilités qu'ils ont d'avoir une influence sur leur revenu.

La mesure de la pauvreté monétaire des **personnes qui ont atteint l'âge de la retraite** est toujours liée à la question de l'efficacité du système de prévoyance-vieillesse à garantir la situation financière de la population âgée. Les rentes sont la principale composante du revenu du ménage de retraités. Le revenu issu des rentes reflétant les droits acquis au cours de la vie active et ayant pour but de maintenir la situation de revenu, il est approprié pour décrire la situation financière à long terme.

Dans le cas précis de la population âgée, il faut toutefois partir du principe, que la fortune joue un rôle important pour garantir sa situation financière¹⁷. Le revenu disponible ne peut dès lors servir que dans certaines limites d'indicateur pour déterminer où les personnes âgées se situent dans la répartition des revenus et de la prospérité. Si l'on ne dispose pas d'informations sur la fortune, on risque de qualifier de pauvres des ménages qui vivent (en partie) d'éléments de leur fortune. Leur revenu disponible ne suffirait dès lors pas à donner une image complète de leur situation financière et le volume de la pauvreté serait surestimé. Il convient donc de fonder les observations sur la pauvreté et le risque de pauvreté des retraités sur une plus large base de données. Une solution consiste à recourir à des indicateurs complémentaires sur la situation financière, en particulier des indicateurs sur le manque de ressources financières, sur la privation matérielle et les désavantages financiers, tels qu'ils sont présentés au chapitre 3.

Le **niveau de formation** a une influence déterminante sur les possibilités de trouver un emploi, d'avoir un revenu et de participer à la vie sociale. Les connaissances et compétences acquises durant la formation formelle conditionnent aussi la participation future à l'apprentissage tout au long de la vie. Inversement, une formation insuffisante peut avoir à long terme de graves conséquences sociales et économiques pour les personnes concernées. Sont particulièrement touchées les personnes âgées, et principalement les femmes qui n'ont pas bénéficié de l'ouverture du système de formation, mais aussi les personnes de nationalité étrangère qui ont immigré en Suisse après la fin de leur scolarité obligatoire et les jeunes qui arrêtent prématurément leur formation (OFS 2011b).

Les personnes d'**origine** étrangère n'ont souvent pas les mêmes chances de formation que les Suisses et sont proportionnellement plus nombreuses à exercer des métiers moins bien payés. A noter cependant que la situation diffère sensiblement selon que ces personnes sont originaires de pays voisins de l'UE ou de pays non membres de l'UE (voir OFS 2008b). C'est pourquoi nous analysons la pauvreté et le risque de pauvreté non seulement selon l'origine suisse/étrangère, mais également par groupes de nationalités.

¹⁷ Cette remarque s'applique aussi à d'autres ménages qui subviennent à leurs besoins en puisant dans leur fortune ou chez lesquels il est difficile de différencier revenu et fortune (cas des indépendants, par ex.).

Le **sexe** est aussi un caractère à prendre en considération lorsque l'on étudie la pauvreté et le risque de pauvreté. En Suisse, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses à être diplômées d'une haute école, elles travaillent plus souvent à temps partiel et accomplissent davantage de tâches familiales et d'assistance non rémunérées que les hommes (OFS 2011a). Ces facteurs, parmi d'autres, peuvent être à l'origine d'un revenu plus bas et d'un risque plus élevé de pauvreté, ou d'une pauvreté plus grande, surtout si le ménage ne dispose pas d'un autre revenu.

Le **statut d'occupation du logement**, en lien avec la pauvreté, est pertinent dans la mesure où la part des frais de logement dans le revenu disponible est en moyenne plus faible chez les personnes occupant le logement dont elles sont propriétaires que chez les locataires (voir OFS 2010c). On peut ainsi supposer que le risque de pauvreté est moins élevé et la pauvreté moins grande chez les propriétaires.

2.3.2 Caractéristiques liées au ménage et à la région

Le type de ménage est un autre critère de distinction important. Le nombre de personnes qui le composent et leur statut d'activité déterminent en grande partie les besoins à couvrir et le montant du revenu du ménage¹⁸. La différenciation des types de ménage devrait se faire en fonction de leur composition et, plus précisément, de la dépendance économique de chaque membre ou de sa contribution au revenu du ménage. De la même manière, il convient de définir la catégorie «enfant»: entrent dans cette catégorie uniquement les enfants économiquement dépendants.

Pour ce qui est du lien entre type de ménage et pauvreté ou risque de pauvreté, on relèvera encore que les possibilités pour un ménage de réaliser un revenu dépendent essentiellement des ressources des adultes qui en sont membres. La présence d'enfants augmente les coûts d'entretien du ménage et limitent simultanément le temps disponible pour exercer une activité professionnelle. En ayant des répercussions sur le volume de cette activité ou intensité de travail, la composition du ménage influence aussi le montant du revenu et, partant, le risque de pauvreté, voire la pauvreté elle-même (BMASK 2011: 50). Ce raisonnement laisse supposer que les familles nombreuses et les ménages monoparentaux sont davantage touchés par la pauvreté.

¹⁸ Lorsque l'on analyse le risque de pauvreté (concept relatif), on tient compte des différences de taille des ménages et d'âge de leurs membres en recourant à un revenu équivalent, calculé en attribuant à chaque membre un facteur de pondération. Selon le concept absolu, on utilise un seuil de pauvreté adapté au ménage.

L'**intensité de travail du ménage** et le **nombre de personnes actives occupées** qui en sont membres renseignent sur la situation économique de ce ménage: plus le ménage est intégré sur le marché du travail, plus grandes sont ses chances d'avoir un revenu suffisant et donc de ne pas être exposé au risque de pauvreté ou à la pauvreté.

La **source principale de revenu du ménage** indique si le revenu de ce dernier est assuré principalement par l'activité professionnelle ou par des prestations de transfert. Il est ainsi possible d'analyser de plus près les causes et les risques de pauvreté. Chez les personnes retraitées pauvres, il est en outre intéressant d'analyser de quelle institution de prévoyance le revenu provient.

Enfin, en relation avec l'activité professionnelle et la pauvreté, il peut aussi être fort utile d'étudier les différences de potentiel économique des **régions** et les chances qui en découlent sur le marché du travail. Une différenciation selon le **degré d'urbanisation** est également judicieuse dans ce contexte.

2.3.3 Caractéristiques liées au marché du travail

Le revenu du travail représente la source principale de revenu des ménages privés. L'intégration sur le marché du travail et la possibilité qu'elle offre de gagner sa vie sont des conditions essentielles, dans une société axée sur le travail rémunéré, pour assurer le niveau de vie et éviter la précarité et la pauvreté. La situation de revenu est largement déterminée par l'activité professionnelle des membres adultes du ménage et leur situation sur le marché du travail. Le **statut d'activité des personnes âgées de 18 ans et plus** constitue donc un caractère d'analyse important, à considérer en premier lieu.

Les conditions et les formes de travail sont d'autres facteurs qui influencent le montant du revenu de la population active et qui peuvent engendrer des inégalités dans la répartition du risque de pauvreté et de la pauvreté. On peut, par exemple, supposer que la situation de revenu des indépendants est plus souvent incertaine que celle des salariés, en raison principalement des plus grandes fluctuations auxquelles leur revenu est soumis (voir chapitre 6.1.2) et d'une couverture sociale moins large. Le niveau de revenu des indépendants sans collaborateurs (solo-indépendants) est lui aussi plus incertain. Ces derniers sont souvent des personnes qui se sont mises à leur compte depuis peu (OFS 2001: 19). La **situation professionnelle** est donc aussi une caractéristique importante à prendre en compte.

Le **type de contrat** et le **taux d'occupation** conditionnent aussi la situation de revenu (à long terme). D'autres caractères encore, tels que les **horaires de travail atypiques**, l'**activité économique** ou la **taille de l'entreprise** permettent de différencier la population active sous l'angle de la pauvreté et du risque de pauvreté.

La différenciation selon des caractéristiques liées au marché du travail permet ainsi, d'une part, de trouver des explications au phénomène de pauvreté et au risque de pauvreté et, d'autre part, d'identifier des groupes à risque. Elle met aussi en évidence des risques nouveaux, qui ne sont pas relevés par les systèmes de sécurité sociale basés sur le travail rémunéré et en particulier sur les parcours professionnels traditionnels.

3 Résultats pour la population résidente

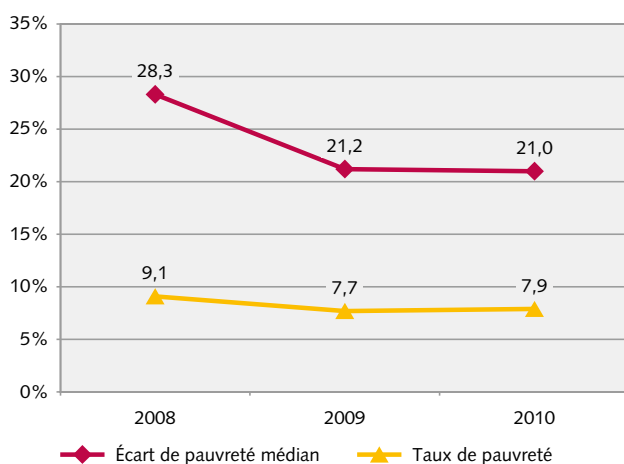
3.1 Pauvreté

Evolution de 2008 à 2010

En 2010, 7,9% de la population vivait dans un ménage dont le revenu disponible était inférieur au seuil absolu de pauvreté. Cela signifie que près d'une personne sur 13 était touchée par la pauvreté selon le concept absolu de pauvreté (voir chapitre 2.2.1). La Suisse comptait donc entre 540'000 et 650'000 personnes touchées par la pauvreté, compte tenu de la marge de dispersion statistique. La pauvreté a eu tendance à diminuer en Suisse de 2008 à 2010 (voir Graphique 3.1), régressant de 9,1% ou 670'000 personnes à 7,9% ou 600'000 personnes environ. Sans doute le **taux de pauvreté** réagit-il avec un certain décalage à l'amélioration survenue sur le marché de l'emploi au cours des années précédentes.

Evolution du taux et de l'écart de pauvreté, 2008–2010

G 3.1



Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, sans prise en compte du loyer fictif

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Pour déterminer le degré de pauvreté des personnes considérées comme pauvres selon le concept absolu de pauvreté, on recourt à l'**écart de pauvreté médian**. Celui-ci indique la distance médiane entre le revenu disponible des ménages de la population pauvre et leur seuil de pauvreté. L'écart de pauvreté médian était de 21,0% en 2010. En d'autres termes, la moitié de la population résidente en Suisse frappée de pauvreté disposait d'un revenu équivalent à 79% au maximum du seuil de pauvreté. L'écart de pauvreté a fortement baissé (de 7 points) par rapport à 2008, année où il atteignait encore 28,3%. La réduction de cet écart montre **que la situation des personnes pauvres s'est améliorée, leurs revenus s'étant rapprochés du seuil de pauvreté**.

Le **seuil de pauvreté** utilisé a été calculé d'après les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), couramment utilisées pour mesurer le droit à l'aide sociale en Suisse. Ce seuil s'établissait en 2010 à environ 2250 francs par mois en moyenne pour un individu et à environ 4000 francs pour deux adultes avec deux enfants (voir Tableau 3.1). Ce montant doit encore couvrir les dépenses courantes (alimentation, habillement, soins corporels, déplacements, loisirs, etc.), les frais de logement et les assurances, mais pas les frais d'assurance-maladie, déjà déduits lors du calcul du revenu disponible¹⁹.

¹⁹ Les composantes retenues et la méthode appliquée au calcul du seuil de pauvreté sont détaillés au chapitre 6.2.1.

T3.1 Seuils moyens de pauvreté pour différents types de ménage, 2010, en francs par mois

Type de ménage	Forfait pour l'entretien	Frais de logement moyens pris en compte	Autres frais	Seuil moyen de pauvreté ¹ (arrondi)
Personne seule	960	1181	100	2250
Parent seul avec 2 enfants de moins de 14 ans	1786	(1700)	100	(3600)
2 adultes sans enfant	1469	1371	200	3050
2 adultes avec 2 enfants de moins de 14 ans	2054	1736	200	4000

¹ Valeurs nationales moyennes; pour le calcul des indicateurs de la pauvreté, on a recours à des seuils de pauvreté individuels. Ce montant couvre le forfait pour l'entretien, les frais de logement et d'autres frais, comme les primes d'assurances etc. Il n'inclut pas les primes d'assurance-maladie, déjà déduites du revenu.

(x) Les valeurs entre parenthèses se basent sur un petit nombre de cas et doivent être interprétées avec précaution.

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, version 26.06.2012, sans prise en compte du loyer fictif

Analyse par groupe de population

Différentes caractéristiques sociodémographiques permettent de délimiter la population pauvre (voir Graphique 3.2)²⁰. La formation achevée la plus élevée joue ici un rôle prépondérant. La part plus grande de pauvres parmi les personnes ayant un faible niveau de formation le confirme: elle est ainsi presque deux fois plus élevée dans la population sans formation obligatoire que dans celle ayant achevé une formation de degré secondaire II (14,0% contre 7,2%). Le taux de pauvreté est le plus faible (4,7%) chez les détenteurs d'un diplôme du degré tertiaire (haute école universitaire ou haute école spécialisée).

Une comparaison entre les groupes d'âges fait apparaître peu de différences. Seul celui des 65 ans ou plus présente un taux de pauvreté nettement supérieur à la moyenne (16,2%). Il convient toutefois de noter que le taux de pauvreté est calculé en fonction des revenus uniquement et ne prend pas en compte les éléments de la fortune. Il est probable que cette dernière représente une part plus importante dans la composition du revenu des 65 ans ou plus que pour les autres groupes d'âge. Divers indicateurs semblent confirmer cette hypothèse: les personnes ayant l'âge de la retraite indiquent plus souvent puiser dans leur patrimoine pour financer leurs dépenses courantes (18,4%, contre 7,8% de l'ensemble de la population; pas indiqué dans le graphique). Par ailleurs, elles affirment plus souvent n'avoir pas de difficultés à joindre les deux bouts à la fin du mois (53,7% contre 46,4%), ont plus rarement des arriérés de paiement (3,0% contre 8,8%) et affichent de loin la plus forte satisfaction pour ce qui est de leur situation financière (67,9% indiquent une valeur de 8 ou plus sur une échelle allant de 0 à 10). A titre d'exemple, les familles

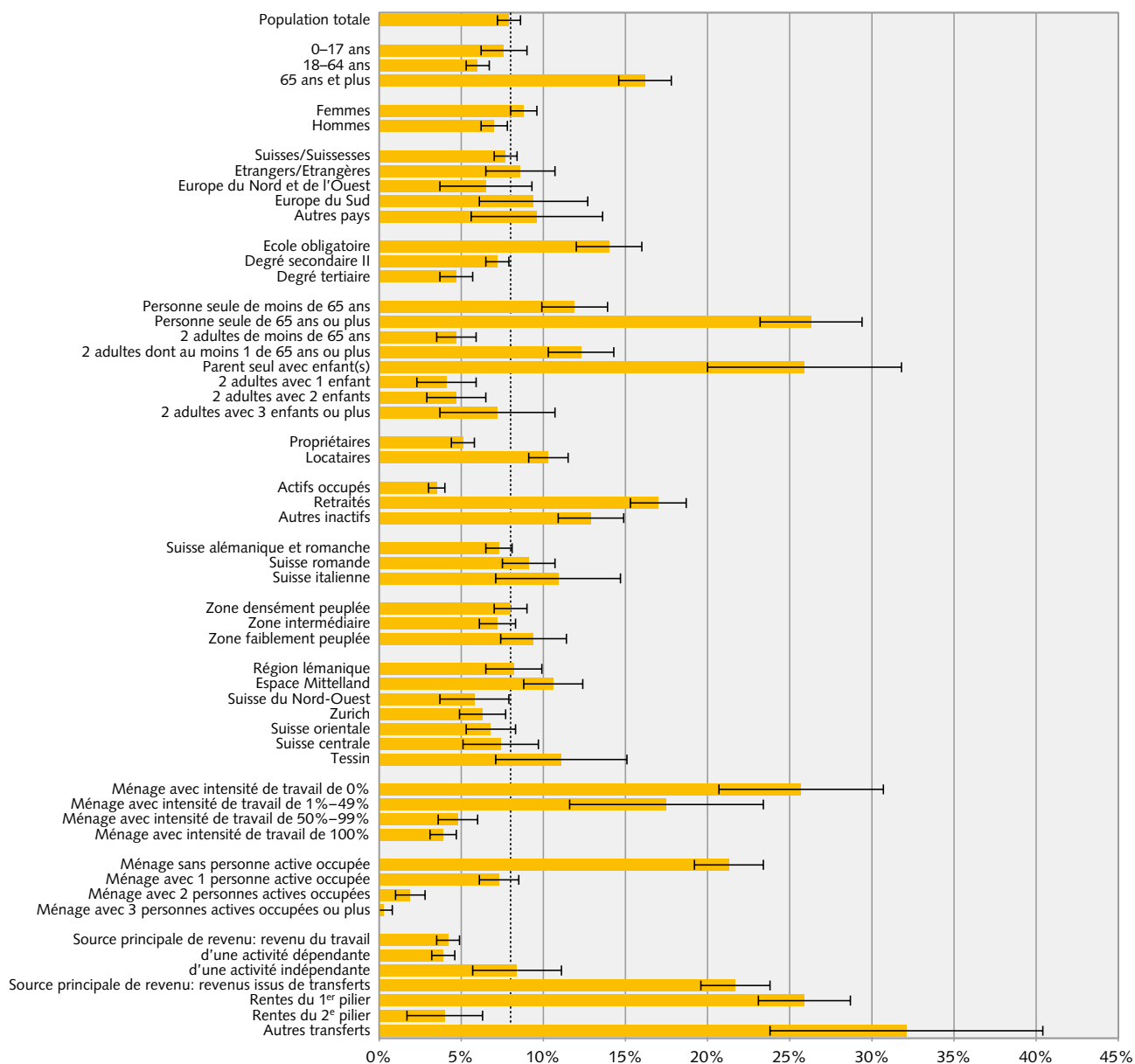
monoparentales sont à l'inverse seulement 30,9% à se déclarer satisfaites de leur situation financière. Enfin, seulement 13,3% des personnes de 65 ans ou plus indiquent avoir des difficultés à financer des dépenses imprévues de 2000 francs (contre 21,3% de la population en général). Il convient donc d'interpréter avec prudence le taux de pauvreté des personnes à la retraite.

Le taux de pauvreté varie grandement selon la composition du ménage. Les familles monoparentales sont les plus touchées par la pauvreté (25,9%). Chez les adultes qui assument seuls la garde des enfants, les possibilités d'exercer une activité professionnelle est restreinte par les charges d'éducation et le revenu ne peut pas être complété par une deuxième personne. Ils ont donc plus de peine à joindre les deux bouts (23,3% contre 10,8% pour la population en général). L'absence d'un deuxième revenu se fait également sentir dans les ménages sans enfant. Les personnes vivant seules sont proportionnellement plus touchées par la pauvreté (17,5%), indépendamment de leur âge: le taux de pauvreté est plus élevé tant chez celles en âge d'exercer une activité (11,9%) que chez les personnes de 65 ans ou plus (26,3%). Outre l'absence d'un second revenu, le fait de devoir assumer seul certains frais fixes explique pourquoi les personnes seules ont tendance à être plus pauvres: dans les ménages de plusieurs personnes, celles-ci se partagent ces frais fixes (raccordement TV ou téléphonique, achat d'appareils, etc.). Les adultes vivant à deux, qu'ils aient ou non des enfants, sont moins souvent frappés par la pauvreté. La présence d'un deuxième adulte en âge de travailler (moins de 65 ans) contribue ainsi à réduire le taux de pauvreté.

²⁰ Les variables utilisées pour l'analyse sont décrites de manière détaillée aux chapitres 2.3 (bases conceptuelles) et 6.3 (opérationnalisation).

Taux de pauvreté selon des caractéristiques sociodémographiques et du marché de travail et selon la source principale de revenu, 2010

G 3.2



Le symbole $\pm$ représente les limites de l'intervalle de confiance à 95% (voir glossaire).

Ces résultats se basent sur une distribution de personnes; les variables concernant les ménages se réfèrent à des personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques. Les variables portant sur la formation et le marché du travail ne sont relevées que pour les personnes de 18 ans ou plus (intensité de travail: 18 à 64 ans), le statut d'occupation du logement se réfère au domicile principal. Sont considérées comme des enfants les personnes âgées de moins de 18 ans ainsi que les personnes de 18 à 24 ans qui sont économiquement inactives et qui vivent avec leur père et/ou leur mère. Seuls les groupes de population avec au moins 200 observations dans l'échantillon et un intervalle de confiance de +/-10% au maximum sont représentés.

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, version 26.06.2012, sans prise en compte du loyer fictif

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Chez les personnes seules de moins de 65 ans (taux de pauvreté de 11,9%), les 50 à 64 ans sont les plus touchés par la pauvreté avec un taux nettement supérieur correspondant à 18,5% (non représenté)²¹. Sans

doute ce groupe compte-t-il de nombreux chômeurs de longue durée et de personnes arrivées en fin de droits qui ne retrouvent pas d'emploi. Environ 80% des personnes seules à la retraite sont des femmes, compte tenu de la forte proportion de femmes parmi les personnes vivant seules dans cette catégorie d'âge. Celles-ci affichent un taux de pauvreté supérieur à la moyenne

²¹ Si les jeunes adultes vivant seuls (18 à 24 ans) semblent eux aussi compter une proportion relativement élevée de pauvres, le groupe est trop réduit pour calculer des pourcentages fiables.

(27,5%), notamment parce qu'elles sont souvent moins bien couvertes par la prévoyance professionnelle ou privée que les hommes du même âge. Rappelons que notre analyse ne tient pas compte des composantes de la fortune, de sorte que les ressources financières sont probablement sous-estimées.

De manière générale, la proportion de pauvres est un peu moins élevée chez les Suisses que chez les étrangers, même si la différence est peu nette (7,7% contre 8,6%)²². Une comparaison entre groupes de nationalités fait apparaître des différences plus marquées: le taux de pauvreté est plutôt inférieur à la moyenne chez les ressortissants d'Europe du Nord et de l'Ouest (6,5%) et plutôt supérieur à celle-ci chez ceux d'Europe du Sud (9,4%) et des autres pays (9,6%). Mais là encore, les écarts sont peu nets.

Avec 8,8%, le taux de pauvreté des femmes est supérieur à celui des hommes (7,0%). Cet écart peut s'expliquer par le fait que les femmes se retrouvent plus souvent à élever seules leurs enfants. Le statut d'occupation du logement semble aussi être un indicateur du degré de pauvreté: les personnes qui possèdent leur logement présentent un taux de pauvreté nettement plus bas que les locataires (5,1% contre 10,3%). Ayant moins de frais de logement à assumer, les propriétaires ont généralement un revenu disponible plus élevé que les locataires.

La région et le degré d'urbanisation sont des indicateurs du potentiel économique et des chances de décrocher un emploi; à ce titre, ils représentent des facteurs déterminants pour l'étude de la pauvreté. Ces deux facteurs ne semblent toutefois pas influencer de manière marquée sur le taux de pauvreté.

Il en va tout autrement de la participation au marché du travail des membres du ménage adultes: les personnes actives occupées sont nettement moins touchées par la pauvreté (3,5%) que les retraités (17,0%) et que les autres personnes non actives (12,9%)²³. L'exercice d'une activité professionnelle offre donc une protection bien réelle contre la pauvreté. Le degré de pauvreté d'un ménage est déterminé par le revenu total de ce dernier. Pour le déterminer, il faut donc considérer le statut d'activité de chacun de ses membres adultes. Comme on pouvait s'y attendre, les personnes vivant dans un ménage dont aucun membre adulte n'exerce une activité professionnelle présentent un taux de pauvreté relativement élevé (21,3%). Ce taux tombe à 7,3% dans les ménages qui comptent un actif occupé et à 1,9% chez ceux qui en comptent deux. Il devient quasiment nul à partir de trois personnes actives occupées (0,3%). Si l'on considère l'intensité de travail²⁴ du ménage, on constate que les personnes vivant dans un ménage où cette intensité atteint 100% présentent le taux de pauvreté le plus faible (3,9%). Les ménages dont l'intensité de travail se situe entre 1 et 49% sont beaucoup plus souvent pauvres (17,5%). Une intensité de travail de 0% fait grimper le taux de pauvreté à 25,7%. En résumé, l'existence de plusieurs revenus et un volume de travail important semblent offrir au ménage un bon rempart contre la pauvreté.

Une analyse plus poussée de la source principale de revenu vient confirmer ce constat: seuls 4,2% des ménages qui vivent principalement d'un revenu issu d'une activité professionnelle sont frappés par la pauvreté, soit nettement moins que les ménages qui recourent à d'autres sources principales de revenu. Le taux de pauvreté est plus élevé lorsque le revenu professionnel est issu principalement d'une activité indépendante (8,4%) que lorsqu'il provient d'une activité salariée (3,9%). Les ménages qui vivent essentiellement de prestations de transfert affichent un taux de pauvreté bien supérieur à la moyenne (21,7%). Là aussi, une analyse détaillée fait apparaître des différences marquées: les personnes qui tirent leur principal revenu du 2^e pilier

²² Etant donné que les intervalles de confiance se recoupent, les différences ne sont pas statistiquement significatives.

²³ Nous avons renoncé à publier le taux de pauvreté des actifs non occupés en raison de leur trop faible représentation dans l'échantillon.

²⁴ L'intensité de travail correspond à la part des mois où les membres actifs d'un ménage (de 18 à 64 ans) exercent une activité professionnelle, par rapport au nombre maximal de mois où ils pourraient le faire, abstraction faite des 18 à 24 ans en formation. L'analyse ne prend pas en compte les ménages qui ne comptent que des adultes de 65 ans ou plus ou des jeunes en formation âgés de 18 à 24 ans. Par activité professionnelle, on entend ici une activité exercée à plein temps ou à temps partiel contre rémunération ainsi que la participation non rémunérée aux activités de l'entreprise familiale (voir le chapitre 6.3.2).

T3.2 Écarts de pauvreté médians selon les classes d'âges, 2010

Classes d'âge	Écarts de pauvreté médians	
	en % du seuil de pauvreté	+/- ¹
0–17 ans	22,0	8,8/6,8
18–64 ans	24,6	3,5/3,8
65 ans et plus	17,3	2,3/2,7

¹ Limites de l'intervalle de confiance à 95 % (voir glossaire). Exemple de lecture: chez les personnes de moins de 18 ans, la limite supérieure de l'intervalle est de 30,8 %, la limite inférieure de 15,2 %.

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, version 26.06.2012, sans prise en compte du loyer fictif

sont nettement moins souvent frappées de pauvreté (4,0 %) que celles qui ne bénéficient que du 1^{er} pilier (25,9 %). Ces chiffres soulignent l'importance du 2^e pilier pour le maintien du niveau de vie²⁵.

La comparaison des écarts de pauvreté selon les différentes caractéristiques ne donne pas de différences très nettes par rapport aux résultats présentés dans le graphique 3.2. Cela s'explique essentiellement par la taille relativement petite de la population considérée, qui se compose uniquement de personnes pauvres. La seule différence notable concerne l'écart de pauvreté des 65 ans ou plus, nettement inférieur (17,3 %) à celui des 18 à 64 ans (24,6 %; voir Tableau 3.2). Bien que les personnes qui ont atteint l'âge de la retraite présentent un taux de pauvreté supérieur à la moyenne, leur revenu médian est plus proche du seuil de pauvreté que celui des autres groupes d'âges, qu'elles vivent seules ou qu'elles partagent leur existence avec un autre adulte.

De manière générale, le taux de pauvreté des personnes en âge de travailler dépend fortement de leur niveau de formation, du type de ménage et de l'exercice d'une activité rémunérée par les membres adultes du ménage. Ainsi, une bonne formation (au minimum de degré secondaire II) et la présence d'une deuxième personne active semblent constituer une assurance efficace contre la pauvreté. À l'inverse, les personnes sans formation postobligatoire ou vivant dans des ménages composés d'un seul adulte (plus particulièrement lorsqu'il vit avec des enfants) sont beaucoup plus souvent touchés par la pauvreté.

La situation des personnes de 65 ans ou plus est quelque peu différente: s'ils les rangent plus souvent dans la catégorie des pauvres, leurs revenus du ménage sont en moyenne beaucoup plus proche du seuil de pauvreté que ceux des autres groupes d'âges. Lorsque cela est vu en combinaison avec les analyses portant sur la source de revenu principale, on constate que les retraités les plus pauvres sont généralement ceux qui ne peuvent compter que sur une rente vieillesse de l'AVS. La situation d'une partie des retraités considérés comme pauvres est probablement moins précaire que les chiffres ne le laissent entendre, puisqu'ils peuvent compléter leur faible revenu en utilisant leur patrimoine.

²⁵ Ne sont considérés ici que les versements sous forme de rentes, sans les versements en capital du 2^e pilier. Il se peut donc que des personnes n'ont plus que le 1^{er} pilier comme principale source de revenus, alors qu'elles ont retiré leurs avoirs du 2^e pilier et bénéficient par conséquent de réserves financières confortables. La fortune n'étant pas prise en compte dans le calcul du taux de pauvreté, ces personnes peuvent être considérées comme pauvres «en revenu».

3.2 Risque de pauvreté

Evolution de 2008 à 2010

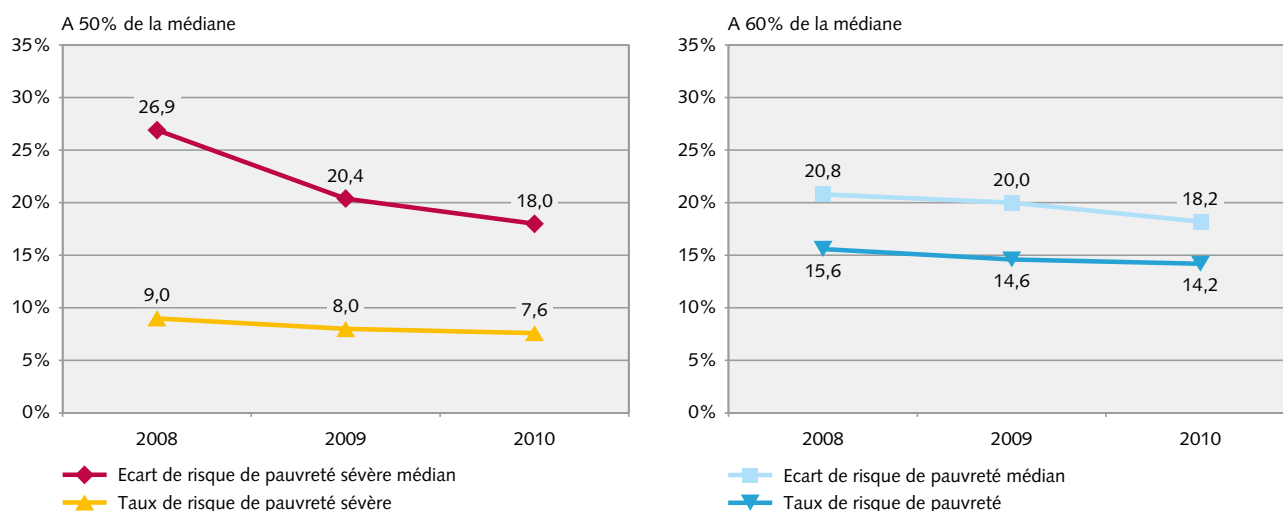
La compréhension du phénomène de la pauvreté peut être complétée par le concept relatif du risque de pauvreté (voir définitions au chapitre 2.2.2). Ce risque est exprimé par le **taux de risque de pauvreté**, d'une part (dont le seuil correspond à 60% du revenu disponible équivalent médian), et par le **taux de risque de pauvreté sévère**, d'autre part (dont le seuil est fixé à 50% du revenu disponible équivalent médian).

En 2010, 14,2% de la population disposait d'un revenu disponible équivalent inférieur au seuil de risque de pauvreté. En d'autres termes, la Suisse compte entre 990'000 et 1'150'000 personnes exposées au risque de pauvreté. Si l'on applique le seuil de risque de pauvreté sévère (fixé à 50% de la médiane), le taux de risque de pauvreté recule de moitié à 7,6% (de 510'000 à 630'000 personnes). Près de la moitié des personnes exposées au risque de pauvreté disposent donc d'un revenu se situant entre les deux seuils. Les deux taux ont reculé depuis 2008 (ils s'établissaient alors à 15,6% et à 9,0%, voir Graphique 3.3), dans des proportions similaires au taux de pauvreté (selon le concept absolu, voir chapitre 3.1).

L'écart de risque de pauvreté médian s'établissait en 2010 à 18,2%. Cela signifie que la moitié des personnes exposées au risque de pauvreté devaient se contenter d'un revenu équivalant au maximum à 81,8% du seuil de risque de pauvreté. Le revenu mensuel moyen d'une personne seule exposé au risque de pauvreté est inférieur d'environ 430 francs au seuil de risque de pauvreté. L'écart de risque de pauvreté n'est que légèrement inférieur (18,0%) si l'on se fonde sur le seuil de 50% du revenu disponible médian. Le revenu manquant est dans ce cas de 360 francs environ. Comme selon le concept absolu, les écarts de risque de pauvreté, qui étaient en 2008 de respectivement 20,8% et 26,0%, se sont réduits depuis, dans des proportions un plus marquées pour le seuil de 50%.

Evolution des taux et des écarts de risque de pauvreté, 2008–2010

G 3.3



En 2010, les **seuils de risque de pauvreté** s'établissent pour une personne seule à 28'483 francs (seuil à 60%) et à 23'735 francs par an (seuil à 50%), soit respectivement 2350 et 2000 francs par mois (voir Tableau 3.3). Après avoir augmenté de 2008 à 2009, les deux seuils ont légèrement reculé de 2009 à 2010. Cette évolution s'explique par celle du revenu annuel médian de la population suisse, qui a passé pendant la même période de 45'356 francs à 47'773 francs par an, avant de revenir à 47'471. Les seuils de risque de pauvreté étant calculés en pour cent de cette médiane, ils en suivent les mouvements.

T3.3 Seuils de risque de pauvreté pour différents types de ménage, 2010, en francs par mois

Type de ménage	Seuil de risque de pauvreté ¹ (arrondi)	
	à 50% de la médiane	à 60% de la médiane
Personne seule	2000	2350
Parent seul avec 2 enfants de moins de 14 ans	3150	3800
2 adultes sans enfant	2950	3550
2 adultes avec 2 enfants de moins de 14 ans	4150	5000

¹ Les seuils de risque de pauvreté pour les différents types de ménage sont calculés à l'aide de l'échelle d'équivalence OCDE modifiée.

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, version 26.06.2012, avec prise en compte du loyer fictif

Analyse par groupe de population

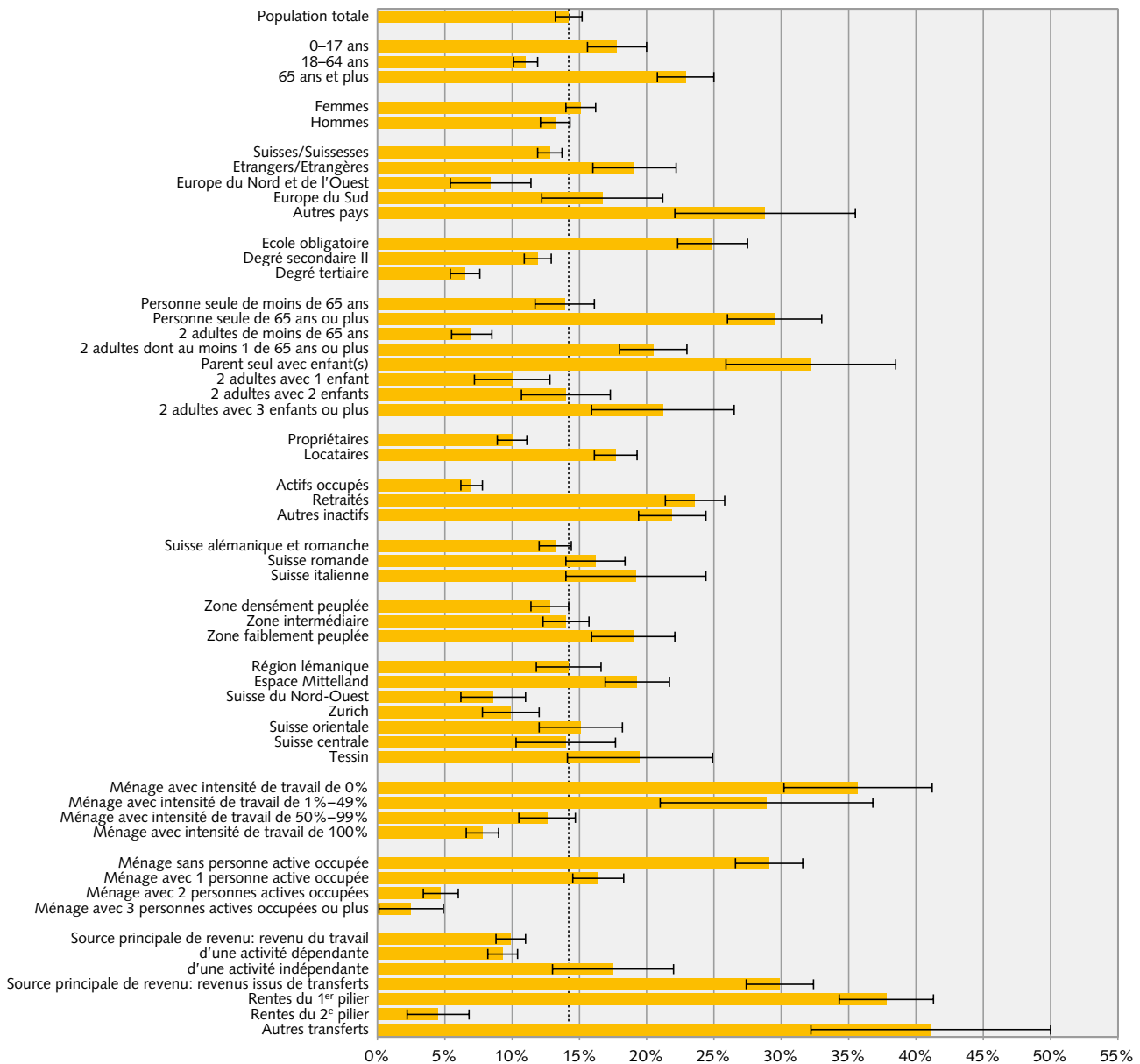
L'analyse du risque de pauvreté à l'aide des caractéristiques utilisées pour le taux de pauvreté fait apparaître plus ou moins les mêmes groupes à risque (voir Graphique 3.4). Ces résultats montrent là encore une surexposition des familles monoparentales (taux de risque de pauvreté de 32,2%) et des personnes sans formation postobligatoire (24,9%). De même, les ménages bénéficiant de deux revenus ou plus ou dont les membres totalisent un volume élevé de travail semblent également moins exposés. Les ménages dont aucun membre n'exerce une activité rémunérée et qui présentent une intensité de travail très faible affichent par contre un taux de risque de pauvreté nettement accru (29,1%), ainsi que les personnes vivant dans un ménage avec une intensité de travail nulle ou faible (35,7% et 28,9%)²⁶. Les ménages les moins exposés sont logiquement ceux dont l'intensité de travail est de 100% (7,8%). Les résultats de l'analyse de la principale source de revenu du ménage concordent aussi avec ceux fondés sur la pauvreté selon le concept absolu: les personnes vivant dans des ménages dont les revenus proviennent essentiellement d'une activité rémunérée sont les moins exposées au risque de pauvreté (9,9%, contre 29,9% lorsque la principale source est constituée des transferts). Le risque est plus élevé pour les indépendants (17,5%) que pour les salariés (9,3%).

Pour certains groupes de population, on obtient des résultats différents selon les concepts utilisés: à la différence du concept absolu de pauvreté, le taux de risque de pauvreté montre une exposition nettement plus marquée des enfants et des jeunes de moins de 18 ans (17,8%) que des personnes en âge de travailler (11,0%). L'analyse selon le type de ménage confirme ces différences, avec un taux de risque de pauvreté plus élevé pour les ménages avec enfants que pour ceux sans enfants (15,4% contre 13,1%, pas représenté dans le graphique). Les ménages comptant deux adultes et trois enfants ou plus affichent aussi un taux de risque de pauvreté supérieur à la moyenne (21,2%). La mesure de la pauvreté selon le concept absolu n'avait par contre pas permis de mettre en évidence une exposition accrue des familles nombreuses (voir chapitre 3.1). Les personnes seules se démarquent elles aussi des autres groupes: alors qu'elles présentent un taux de pauvreté particulièrement

²⁶ L'intensité de travail correspond au nombre de mois d'exercice d'une activité rémunérée, par rapport à la durée théorique maximale d'exercice d'une activité rémunérée par l'ensemble des membres du ménage en âge de travailler (voir chapitre 6.3.2).

Taux de risque de pauvreté selon des caractéristiques sociodémographiques et du marché de travail et selon la source principale de revenu, 2010

G 3.4



Le symbole $\pm$ représente les limites de l'intervalle de confiance à 95% (voir glossaire).

Ces résultats se basent sur une distribution de personnes; les variables concernant les ménages se réfèrent à des personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques. Les variables portant sur la formation et le marché du travail ne sont relevées que pour les personnes de 18 ans ou plus (intensité de travail: 18 à 64 ans), le statut d'occupation du logement se réfère au domicile principal. Sont considérées comme des enfants les personnes âgées de moins de 18 ans ainsi que les personnes de 18 à 24 ans qui sont économiquement inactives et qui vivent avec leur père et/ou leur mère. Seuls les groupes de population avec au moins 200 observations dans l'échantillon et un intervalle de confiance de $\pm 10\%$ au maximum sont représentés.

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, version 26.06.2012, avec prise en compte du loyer fictif

© Office fédéral de la statistique (OFS)

élevé quel que soit leur âge selon le concept absolu, seuls les individus de 65 ans ou plus semblent particulièrement exposés au risque de pauvreté (29,5%)²⁷. Selon

le concept relatif, les personnes seules de moins de 65 ans affichent même un risque de pauvreté légèrement inférieur à la moyenne (13,9%). Néanmoins, le taux correspondant recule de manière marquée (à 7,0%) avec la présence d'une deuxième personne en âge de travailler dans le ménage.

²⁷ Il convient toutefois d'interpréter avec prudence la situation des personnes âgées, l'utilisation éventuelle de leur fortune n'étant pas prise en compte (voir chapitre 3.1).

La principale raison de ces différences selon les concepts réside probablement dans le fait que le seuil de pauvreté augmente moins rapidement avec la taille du ménage que les deux seuils de risque de pauvreté. Alors que, pour les ménages d'une personne, le seuil moyen de pauvreté (2250 francs par mois) se situe entre les deux seuils de risque de pauvreté (correspondant à 2000 et 2350 francs par mois, voir Tableau 3.3), il est inférieur à ces seuils pour les ménages comptant deux adultes et trois enfants ou plus²⁸. Une part importante des ménages exposés au risque de pauvreté qui ont beaucoup d'enfants présentent cependant des revenus se situant entre le seuil absolu de pauvreté et le seuil de risque de pauvreté de 60%²⁹. Le taux accru de risque de pauvreté des enfants et des adolescents est dû à la grande taille du ménage dans lequel ils vivent. Chez les personnes seules, le seuil absolu de pauvreté se situe à un niveau plus élevé par rapport aux deux seuils relatifs de pauvreté. Cela tient au fait que les personnes seules ne peuvent partager les frais fixes avec d'autres membres du ménage. Elles assument donc seules leur loyer, le coût du raccordement téléphonique ou Internet et des biens de consommation durables, autant de dépenses qui sont identiques à celles des ménages plus grands.

Les différences entre nationalités sont plus marquées lorsqu'on applique le concept relatif de pauvreté, même si elles s'inscrivent dans des tendances semblables: avec 19,1%, les étrangers présentent un risque de pauvreté supérieur à la moyenne de la population. On relève également de nettes différences entre les groupes de nationalités. Le risque de pauvreté est de loin le plus grand chez les ressortissants du groupe «autres pays» (28,8%), devant les ressortissants d'Europe du Sud (16,7%). Il est le moins grand pour les personnes originaires d'Europe du Nord et de l'Ouest (8,4%). Le risque de pauvreté dans ce dernier groupe est même inférieur à celui des Suisses (12,8%).

Le risque de pauvreté varie également selon des critères régionaux: les habitants des zones peu densément peuplées y sont davantage exposés que ceux des centres urbains (19,0% contre 12,8%). Considéré selon les

grandes régions, le risque de pauvreté est également plus grand au Tessin (19,5%) et dans l'Espace Mittelland (19,3%) qu'à Zurich (9,9%) et dans la Suisse du Nord-Ouest (8,6%).

En résumé, on relève que la mesure de la pauvreté comme celle du risque de pauvreté mettent en évidence des groupes à risque identiques. Cette coïncidence résulte principalement du fait que les deux concepts utilisés ont pour objet la pauvreté monétaire et utilisent le revenu disponible du ménage comme critère de mesure. Bien qu'ils soient construits sur des bases très différentes (voir chapitre 2.2), ils donnent des résultats similaires pour ce qui est de la structure des groupes à risque. Les résultats présentent néanmoins des écarts importants du point de vue des taux obtenus et, donc, du nombre de personnes concernées. L'importance de ces écarts s'explique en premier lieu par la forte concentration des revenus autour des seuils de pauvreté et de risque de pauvreté: la moindre modification de ces seuils peut entraîner une variation relativement importante de la taille des différents groupes (voir chapitre 6.2.2).

Comparaison internationale

Comme nous l'avons indiqué au chapitre 2.2.2, le concept de risque de pauvreté se prête particulièrement bien aux comparaisons internationales. Nous intégrons donc les taux de risque de pauvreté de différents pays européens, publiés annuellement par l'office statistique de l'Union européenne (voir Eurostat 2012). Les taux de risque de pauvreté sont considérés sans le loyer fictif (voir glossaire), ce dernier n'étant pas calculé dans tous les pays. C'est pourquoi les valeurs indiquées ici s'écartent quelque peu des autres résultats publiés.

Le taux de risque de pauvreté (sans le loyer fictif) s'établissait en 2010 à 15,0% pour la Suisse, un niveau légèrement inférieur à la moyenne de l'UE des 27 (16,4%)³⁰. Comme le montre le Graphique 3.5, l'écart entre les taux de risque de pauvreté les plus élevés et les moins élevés est relativement important en Europe: on trouve les plus élevés (plus de 20%) en Lettonie (21,3%), en Roumanie (21,1%), en Espagne (20,7%), en Bulgarie (20,7%), en Croatie (20,5%), en Lituanie (20,2%) et en Grèce (20,1%). A l'autre bout de l'échelle,

²⁸ Pour deux adultes avec trois enfants ou plus, le seuil de pauvreté absolu moyen s'élève à 4450 francs par mois environ. Les seuils de risque de pauvreté pour deux adultes avec trois enfants de moins de 14 ans se montent déjà à 4750 francs par mois (50% de la médiane) et à 5700 francs par mois (60% de la médiane).

²⁹ Dans les faits, si le taux de risque de pauvreté sévère (50% de la médiane), qui est plus proche du taux de pauvreté absolue, apparaît élevé pour ce groupe, avec 11,3%, il n'en est pas nettement différent du taux de l'ensemble de la population.

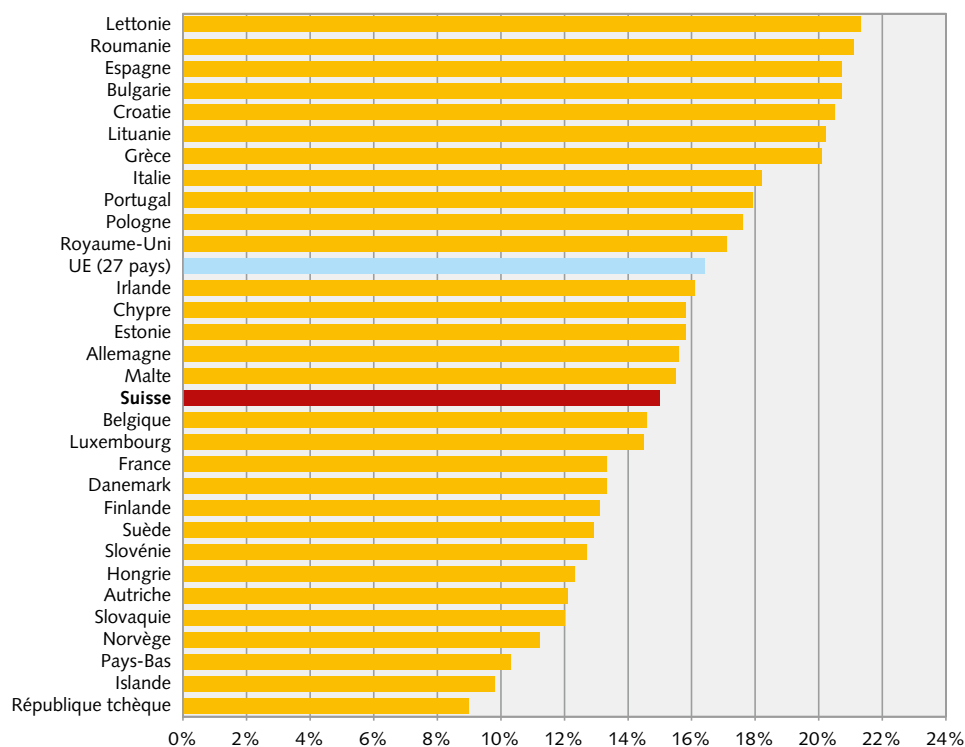
³⁰ Ces données sont régulièrement mises à jour sur Internet (voir appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ilc_li02&lang=fr [25.07.2012]). Comme Eurostat ne fournit aucun intervalle de confiance pour ces calculs, il n'est pas possible de dire si ces différences sont significatives.

deux pays présentent des taux inférieurs à 10%, l'Islande (9,8%) et la République tchèque (9,0%). Par rapport à ses voisins directs, la Suisse affiche un taux de risque de pauvreté inférieur à ceux de l'Italie (18,2%) et de l'Allemagne (15,6%), mais supérieur à ceux de la France (13,3%) et de l'Autriche (12,1%), de même qu'à ceux de plusieurs pays du Nord (Danemark: 13,3%, Suède: 12,9%, Norvège: 11,2%, Pays-Bas: 10,3%). Ces résultats reflètent les disparités de revenu moins mar-

quées dans ces pays qu'en Suisse (voir OFS 2011d). Mais ils sont également influencé par le haut niveau du revenu médian en Suisse, qui fait que notre pays applique l'un des seuils de risque de pauvreté les plus élevés d'Europe: exprimé en standard de pouvoir d'achat (SPA), ce seuil (13'281 SPA) arrive en troisième position derrière ceux du Luxembourg et de la Norvège, mais très loin devant par exemple ceux de la République Tchèque (5793 SPA) ou de la Roumanie (2122 SPA)³¹.

Taux de risque de pauvreté en comparaison européenne, 2010

G 3.5



Source: EU-SILC, Eurostat
(version 16.07.2012), sans prise
en compte du loyer fictif

© Office fédéral de la statistique (OFS)

³¹ Voir appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ilc_li01&lang=fr [25.07.2012]. Les chiffres sont exprimés en SPA pour permettre des comparaisons entre pays, indépendamment du niveau des prix (voir glossaire).

3.3 Privation matérielle

Evolution de 2008 à 2010

Pour disposer d'une vue d'ensemble de la situation en Suisse en matière de conditions de vie, les résultats élaborés jusqu'ici (que nous appellerons par la suite indicateurs de la pauvreté monétaire) sont complétés d'informations sur la **privation matérielle**³², qui permettent d'appréhender des aspects non monétaires de la pauvreté.

En 2010, la Suisse comptait entre 370'000 et 500'000 personnes (5,8% de la population résidente) subissant des privations matérielles dans au moins trois domaines sur neuf, par manque de ressources financières. Cette part tombe à 1,8% lorsqu'on considère le **taux de privation matérielle sévère** (quatre catégories au moins sur neuf; cela n'en représente pas moins entre 100'000 et 170'000 personnes). Le taux de privation matérielle était également de 5,8% en 2008 et avait temporairement progressé à 6,8% en 2009 pour redescendre à 5,8% en

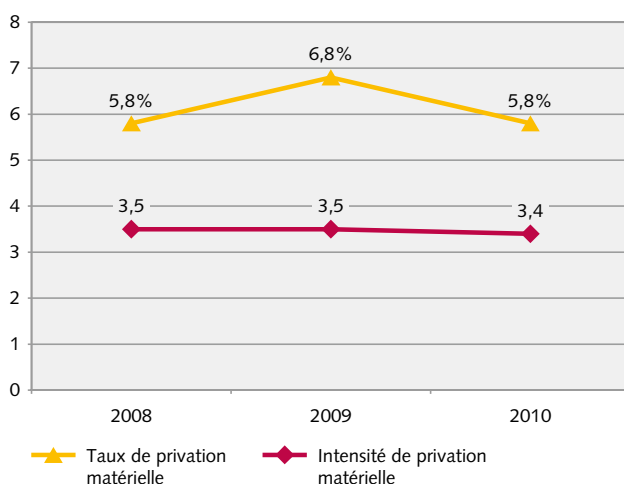
2010 (voir Graphique 3.6). Cette évolution diverge donc de celle des indicateurs de la pauvreté monétaire, bien que les différences ne soient pas nettes.

Tout comme l'écart de pauvreté, qui exprime l'intensité de la pauvreté des personnes touchées (distance médiane entre le revenu disponible de la population pauvre et le seuil de pauvreté), on peut également calculer l'**intensité de la privation matérielle**³³. A cet effet, on détermine le nombre moyen d'éléments manquants dans la population subissant des privations matérielles. En 2010, ce nombre était de 3,4 en moyenne, ce qui signifie qu'en moyenne les personnes touchées subissaient des privations dans 3,4 domaines de vie. Cette valeur relativement faible reflète le fort recul de la part de la population touchée par la privation matérielle au-delà de trois éléments manquants: seulement 31,8% de cette population souffre de privation matérielle sévère (4 ou plus éléments manquants). L'intensité de la privation matérielle est restée stable par rapport à 2008 et à 2009 (privations pour 3,5 éléments en moyenne).

Analyse par groupe de population

Les taux de privation matérielle différenciés selon des caractéristiques sociodémographiques et socioprofessionnelles sont pour l'essentiel cohérents avec les taux de pauvreté et les taux de risque de pauvreté (voir Graphique 3.7). Pour ce qui est du type de ménage, les familles monoparentales présentent encore une fois le taux de privation de loin le plus élevé (22,2%). Les personnes sans formation postobligatoire forment un autre groupe à risque (9,7%). A l'instar de ce que montrent les autres résultats, un taux d'activité élevé des membres adultes du ménage offre une bonne protection contre les privations matérielles: les personnes vivant dans un ménage où l'intensité de travail est nulle ou faible souffrent bien plus souvent de privations matérielles (respectivement 17,3% et 12,9%) que les ménages où cette intensité atteint 100% (3,8%). On constate également une nette différence entre les personnes vivant dans des ménages dont aucun membre n'exerce une activité rémunérée (7,7%) et ceux comptant au moins deux actifs occupés (4,0%). A relever toutefois que le taux du premier groupe n'est pas beaucoup plus élevé que la moyenne de la population en général.

Evolution du taux et de l'intensité de privation matérielle, 2008–2010 **G 3.6**



Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

³² Le taux de privation matérielle se définit comme l'absence, pour des raisons financières, d'au moins trois éléments parmi neuf dans les domaines suivants, coordonnés au niveau européen: capacité de faire face à une dépense imprévue d'un montant de 2000 francs, capacité de s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile, absence d'arriérés de paiement (intérêts hypothécaires ou loyers, factures courantes, mensualités de locations-ventes ou autres remboursements d'emprunts, primes de caisse-maladie), capacité de s'offrir un repas composé de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours au moins, capacité de chauffer convenablement son domicile, possession d'un lave-linge, possession d'un téléviseur couleur, possession d'un téléphone, possession d'une voiture.

³³ Vu le très faible nombre de personnes souffrant de privations matérielles, nous avons renoncé à calculer l'intensité de la privation matérielle au niveau des sous-groupes: les résultats statistiques n'auraient pas été fiables.

Comme pour le concept absolu de pauvreté (mais à la différence de celui du risque de pauvreté relatif), les personnes seules de moins de 65 ans sont 7,5% à subir des privations matérielles, soit un peu plus que la moyenne de la population (cette différence n'est toutefois pas très nette). A l'inverse, les personnes vivant dans des ménages avec deux adultes et beaucoup d'enfants sont, conformément au concept relatif de risque de pauvreté (mais contrairement au concept absolu), bien plus souvent obligées de se priver que les ménages formés de deux adultes sans enfant (9,7% contre 3,4%). Les familles nombreuses ne subissent toutefois pas beaucoup plus de privations que le reste de la population (voir glossaire); on ne saurait donc les qualifier ici de groupe à risque, comme on le fait lorsqu'on les considère sous l'angle de la pauvreté relative (risque de pauvreté). Il est intéressant de noter que le taux de privation matérielle n'augmente pas linéairement avec le nombre d'enfants: alors que les personnes vivant dans un ménage à deux adultes et un enfant présentent un taux légèrement supérieur à la moyenne (8,1%), celui-ci tombe sous la moyenne pour les ménages comptant deux adultes et deux enfants (4,8%), avant de repasser à 9,7% à partir de trois enfants dans le ménage.

Comme pour le concept relatif (risque de pauvreté), l'analyse des résultats par nationalité fait apparaître de grandes différences dans les privations matérielles: les ressortissants étrangers en subissent bien plus souvent que les Suisses (11,3% contre 4,2%). Considéré par groupes de nationalité, le taux de privation est une fois encore le plus élevé, et de loin, pour les ressortissants des «autres pays»: avec 16,5%, ceux-ci affichent un taux près de quatre fois supérieur à celui des Suisses et aussi nettement plus élevé que celui des ressortissants des pays d'Europe du Nord et de l'Ouest (6,3%). Le taux de privation matérielle nettement plus élevé des personnes étrangères, par rapport à la population en général, en fait un groupe à risque.

Outre ces résultats concordants avec ceux des concepts de pauvreté monétaire, on en trouve d'autres qui divergent profondément. Un premier exemple est le taux de privation matérielle considéré selon l'âge: les enfants et les adolescents présentent les plus forts taux (8,6%); ils sont suivis des 18 à 64 ans, dont le taux de privation matérielle (5,7%) se situe à peu près dans la moyenne. Le taux de privation matérielle tombe à 3,1% chez les 50 à 64 ans, et même à 2,7% chez les 65 ans ou plus. On peut voir dans ce recul un indice supplémentaire de l'impact accru de la fortune chez les personnes à la retraite, impact dont les présents résultats basés seulement sur les

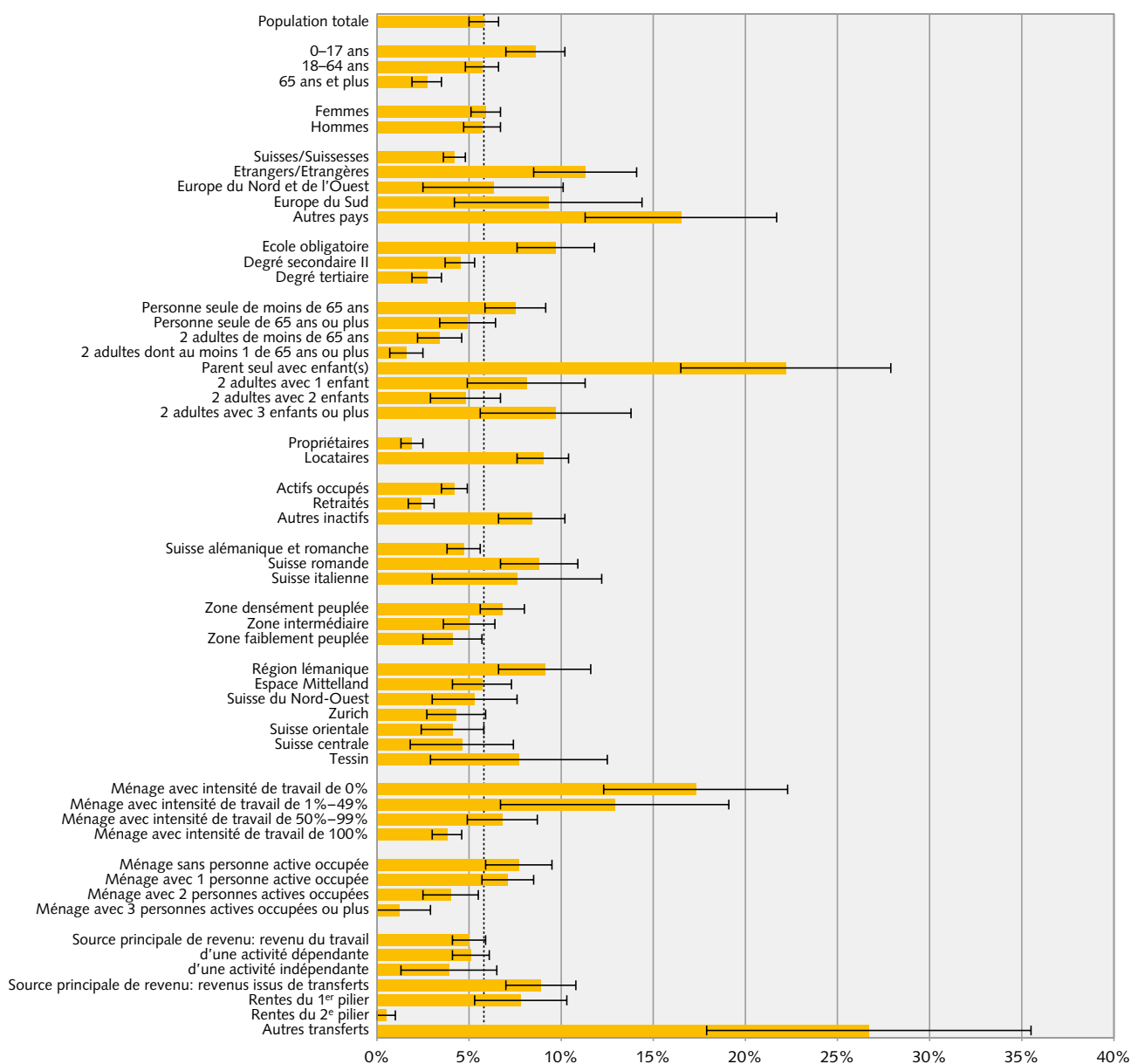
revenus ne tiennent pas suffisamment compte (voir chapitres 2.3.1 et 3.1). Il faut aussi considérer le fait que les personnes âgées ont eu plus de temps pour acquérir les biens de consommation considérés, voire qu'elles n'en ont plus forcément besoin³⁴. Enfin, une autre différence par rapport aux indicateurs de la pauvreté monétaire concerne la source principale de revenu: les personnes vivant dans des ménages dont les revenus proviennent principalement d'une activité professionnelle subissent moins souvent des privations matérielles (5,0%) que celles tirant leurs ressources pour l'essentiel de transferts (8,9%). Dans ce groupe toutefois, et contrairement à ce que laisseraient penser les autres résultats, les personnes salariées tendent à subir moins de privations (3,9%) que les personnes dont le revenu principal provient d'une activité indépendante (5,1%). Même si la différence est peu nette, elle peut être interprétée comme un indice du fait que les taux de pauvreté et de risque de pauvreté plus élevés des indépendants sont dus entre autres aux difficultés à en saisir statistiquement les revenus (voir chapitre 6.1.2).

Comme les indicateurs de la pauvreté monétaire, les résultats ne font pas apparaître de différences régionales marquées des taux de privation matérielle. Le taux de privation matérielle est toutefois nettement plus élevé en Suisse romande (8,8%) qu'en Suisse alémanique (4,7%). Il est également relativement élevé en Suisse italienne (7,6%). Ce dernier taux est toutefois difficilement comparable à ceux des autres régions linguistiques, en raison d'une forte marge de dispersion statistique. Si l'on considère le taux de privation matérielle selon le degré d'urbanisation, on constate que celui-ci diminue parallèlement à la densité d'habitation; cette tendance est exactement l'inverse de celle obtenue sur la base des indicateurs monétaires.

³⁴ Si 28% des personnes de 65 ans ou plus vivaient en 2010 dans un ménage sans voiture (contre 11% des 18 à 64 ans), cette absence n'était due à des raisons financières que pour 14% d'entre elles (voir OFS 2012c: 9).

Taux de privation matérielle selon des caractéristiques sociodémographiques et du marché de travail et selon la source principale de revenu, 2010

G 3.7



Le symbole H représente les limites de l'intervalle de confiance à 95% (voir glossaire).

Ces résultats se basent sur une distribution de personnes; les variables concernant les ménages se réfèrent à des personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques. Les variables portant sur la formation et le marché du travail ne sont relevées que pour les personnes de 18 ans ou plus (intensité de travail: 18 à 64 ans), le statut d'occupation du logement se réfère au domicile principal. Sont considérées comme des enfants les personnes âgées de moins de 18 ans ainsi que les personnes de 18 à 24 ans qui sont économiquement inactives et qui vivent avec leur père et/ou leur mère. Seuls les groupes de population avec au moins 200 observations dans l'échantillon et un intervalle de confiance de +/-10% au maximum sont représentés.

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, version 26.06.2012

© Office fédéral de la statistique (OFS)

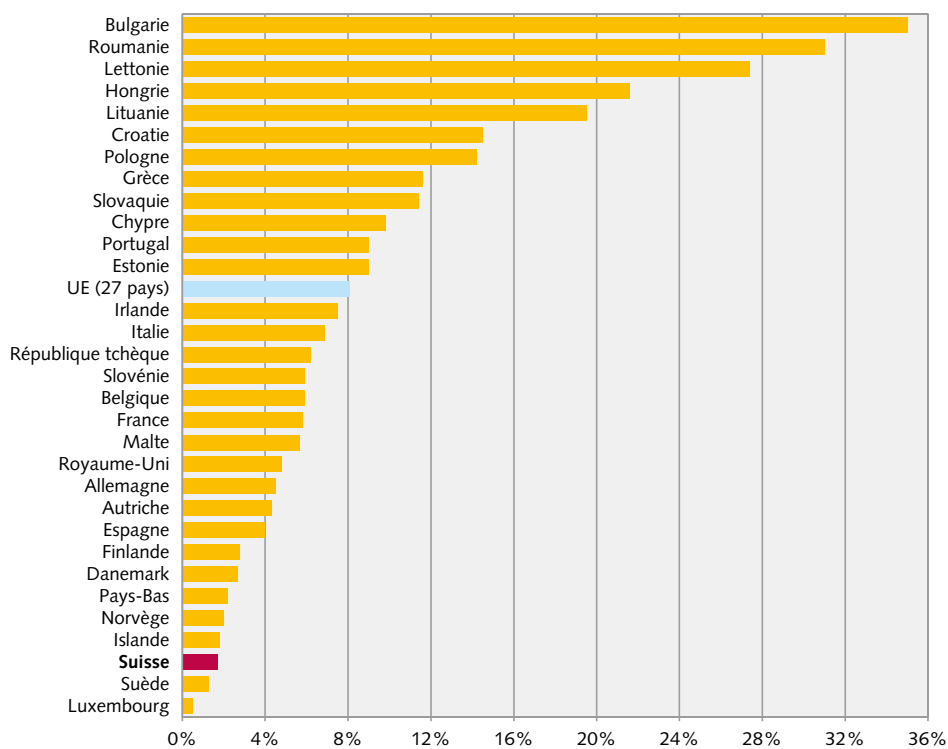
Comparaison internationale

Les comparaisons internationales s'effectuent en considérant les privations matérielles sévères. Il y a privation matérielle sévère en cas de manques dans au moins quatre domaines sur les neuf retenus pour définir la privation matérielle. Le taux de privation matérielle sévère de la Suisse est nettement inférieur à la moyenne européenne (1,7% contre 8,1%; voir Eurostat 2012³⁵ et Graphique 3-8).³⁶ Les quatre grands pays voisins affichent eux aussi des taux plus élevés, avec 6,9% pour l'Italie,

5,8% pour la France, 4,5% pour l'Allemagne et 4,3% pour l'Autriche. La Norvège (2,0%) et les Pays-Bas (2,2%) présentent des taux comparables à celui de la Suisse; seuls la Suède (1,3%) et le Luxembourg (0,5%) connaissent des taux encore plus bas. Ainsi, même si le taux de risque de pauvreté est comparativement élevé en Suisse (voir chapitre 3.2), la dotation matérielle de sa population peut être considérée comme très bonne, par rapport au reste de l'Europe.

Taux de privation matérielle sévère en comparaison européenne, 2010

G 3.8



Source: EU-SILC, Eurostat
(version 16.07.2012)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

³⁵ Pour les dernières données en date, voir appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ilc_mddd11&lang=fr [25.07.2012]. Comme Eurostat ne fournit aucun intervalle de confiance pour ces calculs, il n'est pas possible de dire si ces différences sont significatives.

³⁶ Le taux utilisé pour les comparaisons internationales est légèrement inférieur à celui considéré pour les analyses au niveau suisse (1,8%), du fait qu'Eurostat n'inclut pas dans le calcul des taux les arriérés de paiement des primes d'assurance-maladie (voir chapitre 6.2.3).

3.4 Analyses complémentaires

Le présent chapitre décrit de manière un peu plus détaillée les liens existant entre les différents concepts de pauvreté (ou risque de pauvreté) monétaire et privation matérielle. Pour mettre ces liens en évidence, nous commençons par examiner si les personnes pauvres ou exposées au risque de pauvreté subissent davantage de privations matérielles que le reste de la population. Nous nous focalisons ensuite sur la situation relative aux différentes catégories de privation et sur la perception individuelle de la situation financière, en faisant une distinction entre les différents statuts de pauvreté.

Comme l'on s'y attendait, le taux de privation matérielle est nettement plus élevé chez les personnes affectées par la pauvreté monétaire: 19,4% de celles-ci indiquent des manques dans au moins trois des neuf catégories, contre seulement 4,6% des non-pauvres (voir Tableau 3-4). Les personnes pauvres subissent donc plus de quatre fois plus souvent un cumul de privations. On retrouve des écarts similaires chez les personnes exposées au risque de pauvreté, par rapport à celles qui ne le sont pas (20,2% contre 4,6% pour un seuil de risque de pauvreté fixé à 50% de la médiane et 17,1% contre 3,9% pour un seuil fixé à 60% de la médiane). En termes absolus, la Suisse compte environ 120'000 personnes frappées à la fois de pauvreté monétaire et de privation matérielle et quelque 190'000 personnes exposées à un risque de pauvreté tout en subissant des privations matérielles.

L'intensité des privations matérielles est également plus grande chez les personnes qui connaissent la pauvreté monétaire: ces dernières subissent des privations dans 1,2 catégories en moyenne, contre 0,5 catégories pour les personnes non pauvres.

Le taux accru de privation matérielle des personnes pauvres, par rapport aux non-pauvres, apparaît aussi lorsqu'on considère isolément les différentes catégories de privations (voir Graphique 3-9). Le classement selon la fréquence des privations est cependant le même que dans la population en général. Ainsi, 42,9% des pauvres indiquent ne pas pouvoir financer des dépenses imprévues de 2000 fr., contre la moitié moins de la population non pauvre (19,4%). Un peu plus d'un quart des pauvres (26,6%) doit en outre renoncer à s'offrir des vacances annuelles hors de chez soi. Cette privation n'arrive qu'en cinquième position chez les non-pauvres (8,1%). Les personnes pauvres connaissent aussi plus souvent des arriérés de paiement³⁷ (19,5% contre 7,9%). Ces arriérés concernent en premier lieu la fourniture de services industriels (eau, électricité, etc.: 13,1%), suivie du paiement des primes de caisse-maladie (9,7%) et du loyer (7,9%).

Les personnes pauvres occupent plus souvent des logements humides et sombres (13,9% et 8,3% contre 8,5% et 4,6%). Elles sont aussi moins bien loties en ce qui concerne l'environnement où elles habitent et leur exposition au bruit, à la délinquance et aux nuisances. Ces problèmes affectent toutefois également un grand nombre de non-pauvres, de sorte que les écarts sont ici

T3.4 Taux et intensité de privation matérielle selon le statut de (risque de) pauvreté, 2010

	Total		Pauvreté (seuil de pauvreté absolu)				Risque de pauvreté (à 60% de la médiane)				Risque de pauvreté sévère (à 50% de la médiane)			
			Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non	
	en %	+/- ¹	en %	+/- ¹	en %	+/- ¹	en %	+/- ¹	en %	+/- ¹	en %	+/- ¹	en %	+/- ¹
Taux de privation matérielle	5,8	0,8	19,4	4,5	4,6	0,8	17,1	3,4	3,9	0,7	20,2	5,1	4,6	0,8
Taux de privation matérielle sévère	1,8	0,5	8,5	3,5	1,3	0,4	6,7	2,5	1,0	0,3	8,9	4,0	1,3	0,4
Intensité de privation matérielle (nombre de privations)	0,5	0,0	1,2	0,2	0,5	0,0	1,2	0,1	0,4	0,0	1,3	0,2	0,5	0,0

¹ Limites de l'intervalle de confiance à 95% (voir glossaire).

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, version 26.06.2012

³⁷ Au moins un arriéré de paiement dans l'un des domaines suivants: loyer, intérêts hypothécaires, facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de chauffage, primes de caisse-maladie, mensualités d'un crédit à la consommation.

moins marqués. En ce qui concerne l'équipement sanitaire du logement, les personnes pauvres disposent généralement en Suisse de tout le nécessaire.

Pour ce qui est des biens de consommation durables, les écarts les plus marqués concernent la possession d'une voiture: 17,4% des personnes pauvres ont dû renoncer à s'en acheter une, contre seulement 2,7% de la population non pauvre. 7,0% des pauvres économisent en outre sur la nourriture et doivent renoncer à manger au moins un jour sur deux de la viande, du poisson ou une autre source de protéines (non-pauvres: 1,1%). 4,1% des pauvres ne possèdent pas d'ordinateur, contre une part infime (0,7%) du reste de la population.

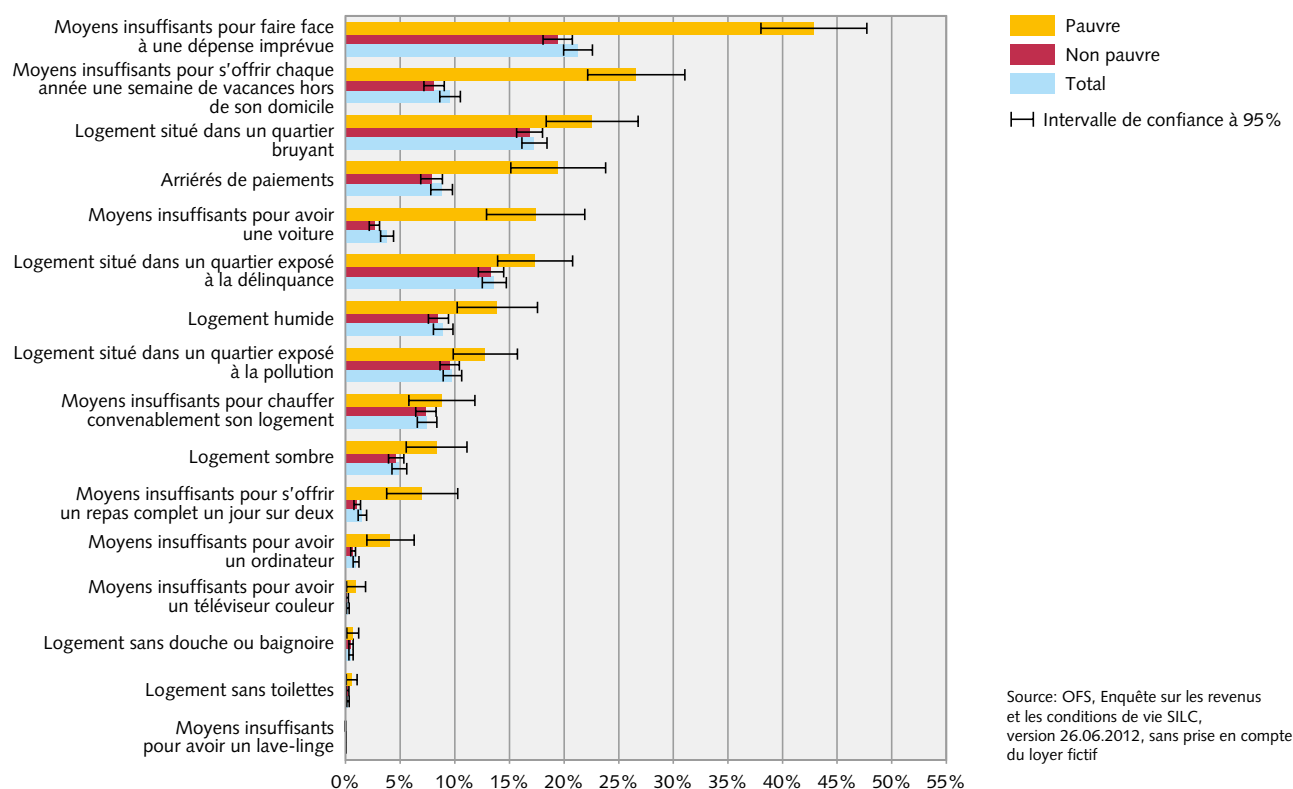
En revanche, les deux catégories de population affichent quasiment les mêmes taux en ce qui concerne la possession d'un téléviseur couleur et de l'accès à un lave-linge³⁸.

On obtient pratiquement les mêmes résultats lorsqu'on applique le concept relatif de risque de pauvreté, raison pour laquelle nous renonçons à une analyse séparée selon le taux de risque de pauvreté³⁹.

La pauvreté monétaire va donc souvent de pair avec des privations matérielles, celle-ci se traduisant à court terme par des difficultés financières qui, si elles se prolongent, obligent à économiser sur les postes auxquels il est le moins difficile de renoncer (vacances ou voiture p. ex.). Réduire ses coûts de loyer en changeant de

Part de la population subissant des privations matérielles selon le statut de pauvreté, 2010

G 3.9



Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, version 26.06.2012, sans prise en compte du loyer fictif

© Office fédéral de la statistique (OFS)

³⁸ On considère ici également les lave-linges que l'on trouve dans les buanderies des immeubles locatifs, et qui font généralement partie en Suisse de l'équipement standard de ces derniers, raison pour laquelle on ne relève ici presque pas de manques.

³⁹ Voir les analyses précédemment publiées concernant les privations matérielles et le risque de pauvreté (OFS 2010a, OFS 2011c), ainsi que les tableaux standards sur les privations matérielles à l'adresse www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/03/blank/key/07/03.Document.148263.xls [12.07.2012].

logement prend du temps (recherches à effectuer et délai de résiliation) et ne peut en général constituer qu'une solution à long terme. Seule une faible part de la population pauvre en revanche renonce à posséder des biens de consommation tels que l'ordinateur ou le téléviseur couleur. Sans doute ces biens font-ils partie des objets que l'on sacrifie en dernier, lorsque la pauvreté monétaire perdure.

La majorité des pauvres dépensent tout de suite ce qu'ils gagnent, ce qui les empêche de constituer des économies (53,4% contre 36,9% des non-pauvres, voir Tableau 3-5). En l'absence d'un revenu suffisant pour couvrir leurs besoins quotidiens, certains pauvres en viennent à entamer leurs réserves: 22,5% indiquent puiser dans leurs économies pour financer les dépenses courantes du ménage; 5,7% ont mangé toutes leurs économies et se financent à crédit. Les non-pauvres sont nettement moins nombreux (6,5% et 1,5%) dans ces cas. Les personnes pauvres disposent bien plus rarement de réserves financières que le reste de la population. 81,6% d'entre elles éprouvent de la difficulté à mettre de l'argent de côté. Même si le revenu suffit généralement juste à couvrir les dépenses, une pérennisation de cette situation accroît le risque de glisser (encore) plus dans la pauvreté.

Toutefois, la part des pauvres qui indiquent avoir des difficultés à joindre les deux bouts est relativement faible (28,3%). Un peu plus d'un quart (27,4%) affirme même ne pas avoir de problème d'argent - sans doute s'agit-il là en partie de personnes disposant d'un patrimoine. Les parts correspondantes sont pourtant très différentes chez les non-pauvres: ceux-ci sont 9,3% à déclarer avoir du mal à joindre les deux bouts, contre 48,0% qui déclarent ne pas avoir de difficultés à cet égard. La population pauvre se dit par ailleurs nettement moins souvent satisfaite de sa situation financière (40,1%, contre 54,7% des non-pauvres, non représenté): elle la perçoit donc de manière nettement plus négative que le reste de la population. On peut en outre supposer que, contraints d'adapter leur mode de vie à leurs ressources, ils finissent par revoir à la baisse leurs ambitions et leurs attentes (voir European Commission 2009b). L'analyse de la situation des personnes exposées au risque de pauvreté débouche sur des résultats similaires.

T3.5 Autoévaluation de la situation financière selon le statut de (risque de) pauvreté, 2010

	Total		Pauvreté (seuil de pauvreté absolu)				Risque de pauvreté (à 60% de la médiane)				Risque de pauvreté sévère (à 50% de la médiane)			
			Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non	
	en %	+/- ¹	en %	+/- ¹	en %	+/- ¹	en %	+/- ¹	en %	+/- ¹	en %	+/- ¹	en %	+/- ¹
Dépense ce qu'il/elle gagne	38,2	1,4	53,4	4,3	36,9	1,5	54,8	3,6	35,7	1,5	53,9	4,9	37,0	1,4
Consomme son patrimoine, ses réserves	7,8	0,7	22,5	3,2	6,5	0,7	18,9	2,5	6,1	0,7	20,2	3,4	6,8	0,7
S'endette	1,9	0,4	5,7	2,5	1,5	0,4	5,3	1,8	1,4	0,4	6,9	2,9	1,5	0,4
A des difficultés à joindre les deux bouts	10,8	1,0	28,3	4,3	9,3	1,0	25,4	3,4	8,6	1,0	28,6	4,9	9,5	1,0
A des facilités à joindre les deux bouts	46,4	1,4	27,4	3,6	48,0	1,5	27,3	3,2	49,3	1,6	25,7	3,9	48,0	1,5

¹ Limites de l'intervalle de confiance à 95% (voir glossaire).

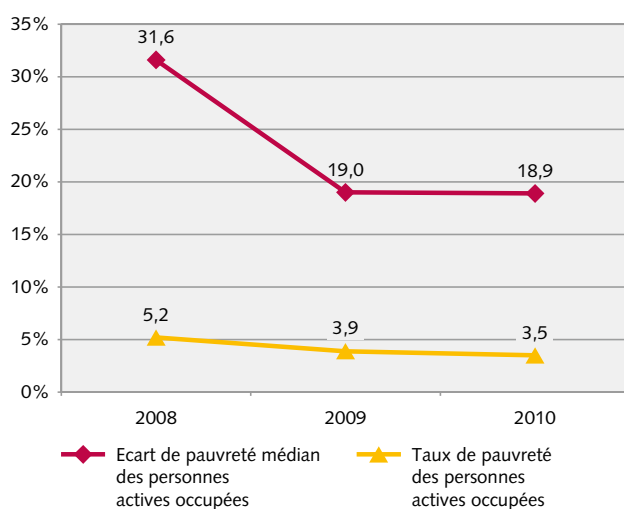
Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, version 26.06.2012

4 Résultats pour la population active occupée

Le présent chapitre s'intéresse à la pauvreté sous l'angle de la population active occupée. Celle-ci englobe toutes les personnes âgées de 18 ans et plus qui, durant l'année précédant l'enquête (soit la période de référence des revenus dans SILC), ont exercé une activité dépendante ou indépendante pendant l'équivalent d'au moins la moitié du temps (voir chapitre 6.3.3). Tant les activités à temps complet que les activités à temps partiels sont prises en compte. Comme pour les résultats sur la population totale, l'analyse se fonde sur les indicateurs de la pauvreté absolue, de la pauvreté relative et de la privation matérielle.

Evolution du taux de pauvreté et de l'écart de pauvreté des personnes actives occupées, 2008–2010

G 4.1



Les personnes actives occupées correspondent ici aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont exercé une activité dépendante ou indépendante durant au moins la moitié des mois (activité la plus fréquente).

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, sans prise en compte du loyer fictif

© Office fédéral de la statistique (OFS)

4.1 Pauvreté des personnes actives occupées

Evolution de 2008 à 2010

Le **taux de pauvreté des actifs occupés** s'élevait à 3,5% en 2010, soit environ quatre fois moins que le taux de pauvreté de la population non active occupée (15,6%). Environ 120'000 actifs occupés étaient donc touchés par la pauvreté. La part des actifs occupés dans la population pauvre de 18 ans ou plus totalisait 25,1%, ce qui signifie qu'un quart de toutes les personnes pauvres avaient une activité professionnelle en 2010. Depuis 2008, la pauvreté dans la population active occupée s'est sensiblement repliée (2008: 5,2%, 2009: 3,9%, voir Graphique 4.1). Pour l'ensemble de la population, le recul ne peut être qualifié que de tendance (voir chapitre 2.2.1). On peut voir là un indice additionnel du lien entre la baisse générale du taux de pauvreté et l'évolution positive du marché du travail des années précédentes. Comme la part des actifs occupés dans la population pauvre a également diminué sans discontinuer (2008: 33,2%, 2009: 28,5%), on peut aussi en conclure que quelques personnes ont réussi à relever le revenu du ménage au-dessus du seuil de pauvreté grâce à une amélioration de leur situation professionnelle.

L'écart de pauvreté médian des actifs occupés, qui mesure la distance médiane entre le revenu disponible des ménages des actifs occupés pauvres et leur seuil respectif de pauvreté, s'établissait à 18,9% en 2010⁴⁰. La moitié de la population active occupée frappée par la pauvreté disposait donc d'un revenu équivalent de 81,1% du seuil de pauvreté. Par rapport à 2008 (31,6%), l'écart de pauvreté des actifs occupés a reculé de presque 13 points (2009: 19,0%). Les revenus des actifs occupés touchés par la pauvreté se sont donc nettement rapprochés du seuil de pauvreté. L'évolution positive sur le marché de l'emploi au cours des années précédentes se répercute de manière beaucoup plus marquée sur le revenu des actifs occupés que sur le revenu de la population totale. Dans cette dernière, l'écart de pauvreté a diminué de 7 points environ entre 2008 et 2010.

Le seuil moyen de pauvreté des actifs occupés est de quelque 2350 francs par mois pour une personne seule, soit environ cent francs de plus que celui de la population totale (voir Tableau 4.1)⁴¹. Cette différence est due aux frais de logement plus élevés des actifs occupés, qui peuvent se permettre des logements plus chers en moyenne. Si l'on ne considère que la population pauvre, le seuil de pauvreté des actifs occupés n'est par contre

pas beaucoup plus élevé que celui des autres personnes (2300 francs contre 2250 francs pour une personne seule; la différence se situe à l'intérieur de la marge de dispersion statistique).

Analyse par groupe de population

La pauvreté des actifs occupés peut être analysée selon différentes caractéristiques sociodémographiques (voir Graphique 4-2). Celles-ci font intervenir notamment le niveau du revenu, le type d'activité professionnelle et d'autres caractéristiques du marché du travail. En ce qui concerne les chances sur le marché du travail, la formation achevée la plus élevée joue un rôle prépondérant. Comme dans la population totale, le taux de pauvreté est plus élevé chez les actifs occupés avec un faible niveau de formation. Les actifs occupés sans formation postobligatoire sont presque deux fois plus souvent pauvres que les actifs occupés au bénéfice d'un titre du degré secondaire II (6,7% contre 3,6%). Les personnes diplômées d'une université ou d'une HES affichent le taux de pauvreté le plus faible (degré tertiaire: 2,1%).

T4.1 Seuils moyens de pauvreté pour différents types de ménage, uniquement les personnes actives occupées¹, 2010, en francs par mois

Type de ménage	Forfait pour l'entretien	Frais de logement moyens pris en compte	Autres frais	Seuil moyen de pauvreté ² (arrondi)
Personne seule	960	1297	100	2350
Parent seul avec 2 enfants de moins de 14 ans	1786	(1726)	100	(3600)
2 adultes sans enfant	1469	1513	200	3200
2 adultes avec 2 enfants de moins de 14 ans	2054	1751	200	4000

¹ Les personnes actives occupées correspondent aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont eu une activité dépendante ou indépendante durant au moins la moitié des mois (activité la plus fréquente).

² Valeurs nationales moyennes; pour le calcul des indicateurs de la pauvreté, on a recours à des seuils de pauvreté individuels. Ce montant couvre le forfait pour l'entretien, les frais de logement et d'autres frais, comme les primes d'assurances etc. Il n'inclut pas les primes d'assurance-maladie, déjà déduites du revenu.

(x) Les valeurs entre parenthèses se basent sur un petit nombre de cas et doivent être interprétées avec précaution.

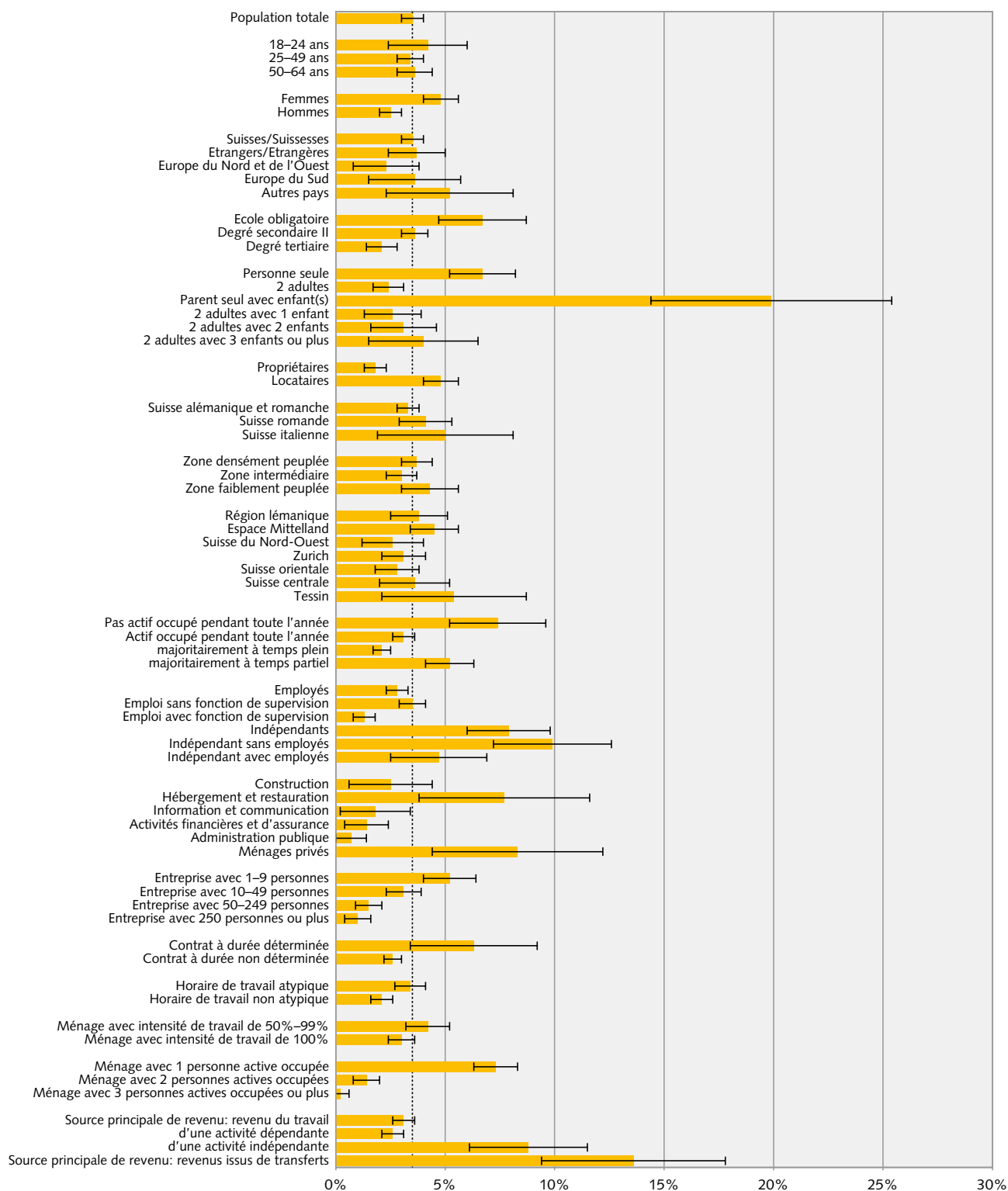
Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, version 26.06.2012, sans prise en compte du loyer fictif

⁴⁰ Seuls les actifs occupés touchés par la pauvreté sont pris ici en considération. Ils représentent une très petite partie de la population. Dans une subdivision par sous-groupes, le faible nombre de cas aurait pour effet d'élargir considérablement la marge de dispersion des indicateurs, ce qui empêcherait de livrer des résultats statistiques fiables. Par conséquent, nous avons renoncé à présenter les écarts de pauvreté par sous-groupes.

⁴¹ Ces chiffres représentent uniquement des valeurs moyennes illustratives pour la population active occupée. Pour le calcul des indicateurs de pauvreté, des seuils individuels de pauvreté sont utilisés. Ils sont déterminés de la même manière pour toutes les personnes indépendamment de leur statut professionnel (voir chapitre 6.2.1).

Taux de pauvreté des personnes actives occupées selon des caractéristiques sociodémographiques et du marché de travail et selon la source principale de revenu, 2010

G 4.2



Le symbole $\pm$ représente les limites de l'intervalle de confiance à 95% (voir glossaire).

Ces résultats se basent sur une distribution de personnes; les variables concernant les ménages se réfèrent à des personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques.

Les personnes actives occupées correspondent ici aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont exercé une activité dépendante ou indépendante durant au moins la moitié des mois (activité la plus fréquente). Le statut d'occupation du logement se réfère au domicile principal. Sont considérées comme des enfants les personnes âgées de moins de 18 ans ainsi que les personnes de 18 à 24 ans qui sont économiquement inactives et qui vivent avec leur père et/ou leur mère. Seuls les groupes de population avec au moins 200 observations dans l'échantillon et un intervalle de confiance de $\pm 10\%$ au maximum sont représentés.

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, version 26.06.2012, sans prise en compte du loyer fictif

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les actifs occupés de nationalité suisse et les actifs occupés de nationalité étrangère sont touchés dans les mêmes proportions par la pauvreté (3,5% et 3,7%). Des différences tendent cependant à se manifester entre groupes de nationalités. Le taux de pauvreté des ressortissants d'Europe du Nord et de l'Ouest, de 2,3%, est ainsi légèrement inférieur à la moyenne, tandis que les taux de pauvreté chez les actifs occupés de l'Europe du Sud (3,6%) et des autres pays (5,2%) sont un peu plus élevés. Les ressortissants des pays d'Europe du Nord et de l'Ouest ont souvent un niveau de formation supérieur à la moyenne (voir Suter et al. 2009: 32 s.). Les différences ne sont cependant pas nettes. Les taux de pauvreté selon les catégories d'âge ne se différencient guère non plus. Ce constat provient en premier lieu de la limitation à la population active occupée, qui est composée à 97% de personnes âgées de 18 à 64 ans. Dans cette tranche d'âge, il n'existe pas non plus de différence réelle face à la pauvreté dans la population totale.

On relève en revanche de nettes différences entre les hommes et les femmes. La plus forte proportion de femmes touchée par la pauvreté dans la population totale (voir chapitre 3.1) est encore plus marquée dans la population active occupée. Les femmes actives occupées affichent un taux de pauvreté près de deux fois plus élevé que celui des hommes actifs occupés (4,8% contre 2,5%). Il est probable que les femmes, en raison de leurs obligations familiales, occupent plus souvent des emplois flexibles, moins sûrs et moins bien rémunérés. De plus, les femmes ont plus souvent que les hommes des emplois à bas salaire⁴². Elles élèvent aussi plus fréquemment seules les enfants, ce qui signifie d'une part que leurs possibilités d'occupation (à temps complet) sont restreintes et, d'autre part, qu'elles ne peuvent pas compter sur un second revenu dans le ménage.

Des différences importantes apparaissent également entre les types de ménage. Dans la population active occupée aussi, les ménages monoparentaux avec enfant(s) sont les plus souvent touchés par la pauvreté (19,9%). Cela s'explique par la difficulté de concilier l'exercice d'une activité professionnelle (à plein temps) avec l'éducation des enfants et par l'absence d'un second revenu. Les actifs occupés qui vivent seuls affichent eux aussi des taux de pauvreté plus élevés, tandis que les actifs occupés dans les ménages qui comptent deux adultes et aucun d'enfant sont les moins touchés

(6,7% contre 2,4%). Dans les ménages de deux adultes, la présence d'enfants à charge ne fait que légèrement augmenter le taux de pauvreté (1 enfant: 2,6%, 2 enfants: 3,1%, 3 enfants ou plus: 4,0%). Chez les personnes actives occupées aussi, la présence d'un second adulte dans le ménage semble donc offrir une bonne protection contre la pauvreté.

Comme dans la population totale, le taux de pauvreté des actifs occupés propriétaires de leur logement est beaucoup plus faible que celui des locataires (1,8% contre 4,8%). En revanche, le taux de pauvreté des actifs occupés ne varie guère selon les régions et le degré d'urbanisation.

Pour la population active occupée, des caractéristiques liées au marché du travail déterminent le niveau de revenu et influent donc aussi sur le taux de pauvreté. L'étude examine ci-après dans quelle mesure les conditions et les formes de travail influencent le taux de pauvreté. Nous commencerons par nous intéresser au volume de travail des actifs occupés pendant la période de référence des revenus (année civile avant l'enquête, voir chapitre 6.3.3). Sans surprise, les personnes qui ont exercé une activité durant toute l'année sont beaucoup plus rarement pauvres que les personnes qui ont travaillé pendant une partie de l'année seulement (3,1% contre 7,4%). Dans la population active occupée pendant toute l'année, nous distinguons ensuite entre les actifs occupés à plein temps et les actifs occupés à temps partiel. Les actifs occupés majoritairement à temps partiel sont deux fois plus souvent touchés par la pauvreté que les actifs occupés majoritairement à temps plein (5,2% contre 2,1%). Une activité professionnelle à temps partiel n'est pas forcément synonyme de conditions de travail précaires, car elle peut être voulue par les employés eux-mêmes. Elle peut toutefois aussi se présenter quand la situation sur le marché du travail ou des obligations familiales ne permettent pas d'augmenter le taux d'activité. Dans ces cas-là, on peut supposer qu'une activité à temps partiel ne suffit pas pour vivre.

Outre la participation au marché du travail et le taux d'activité, les conditions et formes de travail ont aussi une influence sur le niveau de revenu⁴³. La distinction entre employés et indépendants s'avère intéressante, car il est probable que le revenu de ces derniers est plus souvent incertain (voir chapitre 2.3.3). Les résultats le confirment: le taux de pauvreté des indépendants (7,9%) est

⁴² Selon les données de l'enquête sur la structure des salaires, 19,1% de toutes les employées percevaient un bas salaire en 2010 (voir glossaire). Chez les employés, ce taux était de 6,9% (OFS 2012b; voir à ce sujet aussi la note de bas de page n° 45).

⁴³ Ces caractéristiques sont saisies dans SILC en vue de l'entretien (voir chapitre 6.3.3).

deux fois plus élevé que celui des employés (2,8%)⁴⁴. Etant donné que la saisie statistique du revenu des indépendants est assez difficile, ces résultats sont à interpréter avec prudence (voir chapitre 6.1.2). Chez les indépendants, ceux qui n'ont pas d'employés (solo-indépendants) sont deux fois plus souvent touchés par la pauvreté que les indépendants qui ont des employés (9,9% contre 4,7%). Ces chiffres signifient qu'il s'agit dans certains cas d'une occupation précaire qui s'accompagne de grandes incertitudes (voir chapitre 2.3.3). Chez les employés, nous examinons en plus si l'activité inclut une fonction de cadre ou non. Conformément aux attentes, la pauvreté est nettement moins répandue chez les cadres que chez les employés sans fonction de cadre (1,3% contre 3,5%).

Les horaires de travail atypiques et les contrats de travail à durée déterminée peuvent aussi constituer des conditions et formes de travail précaires. Un peu plus de la moitié de tous les actifs occupés (50,4%) disposent d'un contrat de travail incluant des horaires irréguliers («travail sur appel») et/ou de nuit ou du week-end. Les personnes liées par de tels contrats affichent un taux de pauvreté plus élevé (3,4%) que les personnes sans conditions de travail atypiques (2,1%). Les chiffres sont encore plus élevés chez les actifs occupés qui ont conclu un contrat de travail à durée déterminée (6,3% contre 2,6% chez les actifs occupés avec un contrat à durée indéterminée).

Si l'on considère la situation selon les branches économiques⁴⁵, les personnes actives dans l'hébergement et la restauration (7,7%) et dans des ménages privés (8,3%) sont un peu plus touchées par la pauvreté. Ces branches comptent une part supérieure à la moyenne d'emplois à bas salaire (voir OFS 2012b, OFS 2008a)⁴⁶. Les taux de pauvreté sont bas dans la construction (2,5%), l'information et la communication (1,8%), les activités financières et d'assurance (1,4%) et l'administration publique (0,7%). Etant donné que les intervalles de confiance se recoupent en partie, il n'est pas possible d'admettre dans

tous les cas avec une certitude suffisante qu'il existe des différences face à la pauvreté. Des différences nettes apparaissent par contre selon la taille de l'entreprise: les actifs occupés dans de petites entreprises (moins de 10 collaborateurs) présentent le taux de pauvreté le plus élevé (5,2%). Chez les personnes qui sont employées dans des entreprises de 250 collaborateurs ou plus, le taux de pauvreté n'est plus que de 1,0%. Ici aussi, le niveau de salaire peut être mis en lien avec la taille de l'entreprise: les emplois à bas salaire sont beaucoup plus répandus dans les petites entreprises que dans les grandes (voir OFS 2012b, OFS, 2008a).

Dans les discussions sur la pauvreté, on admet souvent qu'une activité professionnelle protège de la pauvreté. Il convient cependant de tenir compte du fait que la situation professionnelle est considérée au niveau individuel, alors que le revenu du ménage et le seuil de pauvreté sont calculés au niveau du ménage (voir Eurofound 2010). Comme la pauvreté est définie par rapport au ménage, la question se pose de savoir si les revenus du travail des actifs occupés dans le ménage suffisent pour assurer l'entretien de tout un ménage comptant le cas échéant plusieurs personnes, et combien de personnes contribuent, et à quel hauteur, au revenu du ménage (y compris avec d'autres types de revenus). La pauvreté de la population active occupée est par conséquent aussi examinée selon le nombre d'actifs occupés dans le ménage et la source principale de revenu du ménage⁴⁷. Les résultats ne diffèrent guère de ceux obtenus pour l'ensemble de la population (voir chapitre 3.1): les ménages avec une seule personne active occupée affichent le taux de pauvreté le plus élevé (7,3%). Le taux de pauvreté s'approche de zéro (0,2%) quand le ménage compte trois personnes actives occupées ou plus. Les actifs occupés vivant dans les ménages où la source principale de revenu est constituée de transferts sont beaucoup plus souvent touchés par la pauvreté que les actifs occupés dans les ménages qui vivent principalement d'un revenu du travail (13,6% contre 3,1%).

En résumé, la pauvreté chez les personnes actives occupées peut être décrite surtout dans la perspective de la sécurité et de l'insécurité (à long terme) de la situation professionnelle. Les subdivisions selon des caractéristiques liées au marché du travail peuvent, d'une part, expliquer la pauvreté et, d'autre part, indiquer les groupes à risque. Dès que les conditions de travail sont ou tendent à être peu sûres en comparaison d'une catégorie de

⁴⁴ Le nombre de personnes qui travaillent dans l'entreprise familiale sans être rémunérées est trop petit pour pouvoir donner lieu à une analyse statistique fiable.

⁴⁵ Le taux de pauvreté des agriculteurs n'est pas présenté pour des raisons méthodologiques (voir chapitre 6.1.2).

⁴⁶ Etant donné que la pauvreté est déterminée au niveau du ménage, les notions de pauvreté et de bas salaire (voir glossaire) ne coïncident pas: le revenu du ménage d'une personne avec un bas salaire peut néanmoins se situer au-dessus du seuil de pauvreté, par exemple quand d'autres personnes dans le ménage perçoivent un revenu. Inversement, un salaire moyen ou supérieur à la moyenne peut ne pas suffire quand il doit couvrir les besoins de nombreuses personnes (pour les détails, voir à ce sujet OFS 2008a).

⁴⁷ Le nombre de cas dans l'échantillon n'est pas suffisant pour une analyse selon l'intensité du travail du ménage.

référence, le taux de pauvreté est plus élevé. Si l'on considère les caractéristiques sociodémographiques, le niveau de formation et le type de ménage sont les deux facteurs d'influence principaux de la pauvreté, comme pour l'ensemble de la population. Là aussi, les personnes sans formation post-obligatoire et celles vivant dans des familles monoparentales sont les plus touchées par la pauvreté.

4.2 Risque de pauvreté des personnes actives occupées

Evolution de 2008 à 2010

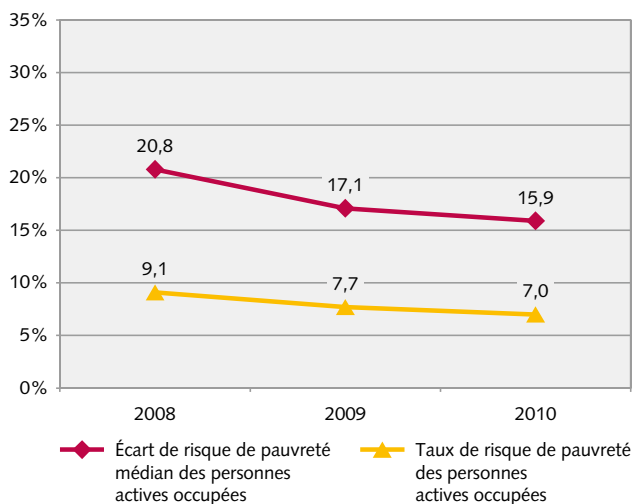
L'analyse sur la pauvreté des personnes actives occupées est à nouveau complétée par une étude sur le risque de pauvreté (voir chapitre 2.2.2)⁴⁸. Le seuil de risque de pauvreté utilisé est le même que pour la population totale (voir Tableau 3.3, page 2). En 2010, le **taux de risque de pauvreté des actifs occupés** s'inscrivait à 7,0%, soit nettement au-dessous du taux de risque de pauvreté de l'ensemble de la population (14,2%). Dans

l'ensemble, quelque 240'000 actifs occupés disposaient d'un revenu équivalent inférieur au seuil de risque de pauvreté. Comme pour la pauvreté (mesurée selon le concept absolu), le risque de pauvreté des actifs occupés s'est nettement replié entre 2008 (9,1%) et 2010 (2009: 7,7%). La part des actifs occupés chez les personnes menacées de pauvreté âgées de 18 ans et plus s'élevait à 29,7% en 2010. En d'autres termes, près d'un tiers de toutes les personnes exposées au risque de pauvreté travaillaient. Ce taux s'est lui aussi considérablement réduit en comparaison de 2008 (36,7%) et 2009 (32,5%).

L'écart de risque de pauvreté médian des actifs occupés était de 15,9% en 2010, ce qui signifie que la moitié de toutes les personnes menacées de pauvreté dans la population active occupée disposait d'un revenu équivalant au maximum à 84,1% du seuil de risque de pauvreté⁴⁹. L'écart de risque de pauvreté dans la population active occupée a reculé de 5 points environ depuis 2008 (20,8%; 2009: 17,1%). Les revenus des actifs occupés exposés au risque de pauvreté étaient ainsi en 2010 plus proches du seuil de risque de pauvreté qu'en 2008. Contrairement à la pauvreté absolue, ce recul est moins important dans la population active occupée que dans la population résidente (environ 8 points).

Evolution du taux et de l'écart de risque de pauvreté des personnes actives occupées, 2008–2010

G 4.3



Les personnes actives occupées correspondent ici aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont exercé une activité dépendante ou indépendante durant au moins la moitié des mois (activité la plus fréquente).

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, avec prise en compte du loyer fictif

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Analyse par groupe de population

Si l'on différencie l'analyse du risque de pauvreté des actifs occupés selon les critères utilisés plus haut, on obtient des résultats très semblables à ceux qui s'étaient dégagés dans l'analyse de la pauvreté des actifs occupés (voir Graphique 4.4). Les principaux groupes à risque selon les caractéristiques sociodémographiques sont ici aussi les actifs occupés qui n'ont pas dépassé le stade de la scolarité obligatoire (15,0%) ainsi que les ménages monoparentaux avec enfant(s) (25,7%). Par ailleurs, les actifs occupés avec trois enfants ou plus affichent un taux de risque de pauvreté beaucoup plus élevé (14,4%). Il en est de même lorsque l'on examine le risque de pauvreté dans la population totale, auquel sont beaucoup plus exposées les familles nombreuses que celles comptant deux adultes sans enfant ou avec un enfant seulement (voir chapitre 3.2). Dans l'ensemble, les actifs occupés vivant dans des ménages avec enfants sont deux fois plus souvent menacés de pauvreté que les actifs occupés vivant dans des ménages sans enfant (10,2% contre 4,9%, non représenté). Par

⁴⁸ Pour la population active occupée, seul le taux de risque de pauvreté correspondant à 60% du revenu équivalent médian est pris en considération.

⁴⁹ En raison du faible nombre de cas dans l'échantillon, nous renonçons ici aussi à analyser les écarts de risque de pauvreté des actifs occupés par sous-groupes.

rapport à l'ensemble de la population, et comme pour la pauvreté absolue, les personnes seules sont non seulement plus souvent exposées au risque de pauvreté que les actifs occupés qui vivent à deux (7,6% contre 4,1%), mais elles ont aussi tendance à l'être plus souvent que l'ensemble de la population active occupée. Chez les actifs occupés aussi, les propriétaires sont beaucoup plus rarement exposés au risque de pauvreté que les locataires (4,6% contre 8,9%). Par catégorie d'âge, région linguistique et degré d'urbanisation, quelques différences seulement apparaissent: les actifs occupés qui vivent dans des régions faiblement peuplées présentent un taux de risque de pauvreté beaucoup plus élevé que les actifs occupés qui vivent dans les agglomérations (10,3% contre 6,2%). Par grandes régions, les actifs occupés de l'Espace Mittelland (9,7%) courent un risque de pauvreté plus important que ceux du Nord-Ouest de la Suisse (4%) et du canton de Zurich (4,9%).

Dans la population active occupée, des différences apparaissent cependant aussi entre la pauvreté relative et la pauvreté absolue. Alors que les actifs occupés étrangers semblent de prime abord plus souvent exposés au risque de pauvreté que les actifs occupés suisses (9,3% contre 6,3%), on constate, dans une analyse par groupes de nationalités, que ce constat est valable avant tout pour les personnes des «autres pays». Leur taux de risque de pauvreté s'établit à 17,6%, soit nettement au-dessus de celui des autres groupes de nationalités (Europe du Nord et de l'Ouest: 3,2%, Europe du Sud: 7,4%). Ces différences sont nettement moins marquées pour la pauvreté absolue. La situation se présente de manière inversée dans une analyse entre hommes et femmes: alors que le taux de pauvreté (pauvreté absolue) des femmes est beaucoup plus élevé que celui des hommes, leur taux de risque de pauvreté (pauvreté relative) ne l'est que légèrement (7,7% contre 6,4%). On peut en déduire que les revenus des femmes exposées au risque de pauvreté se situent majoritairement aussi au-dessous du seuil de pauvreté absolu et qu'ils sont donc particulièrement bas. En revanche, seule un petit nombre d'entre elles dispose d'un revenu compris entre le seuil de pauvreté et le seuil de risque de pauvreté.

En ce qui concerne les caractéristiques liées au marché du travail, les constatations déjà faites pour la pauvreté absolue se répètent, peu ou prou, pour la pauvreté relative. Si les conditions de travail sont ou tendent à être peu sûres en comparaison d'une catégorie de référence, le risque de pauvreté est plus grand. Ici aussi, deux revenus du travail ou plus dans un ménage contribuent à diminuer le risque de pauvreté: les personnes vivant dans

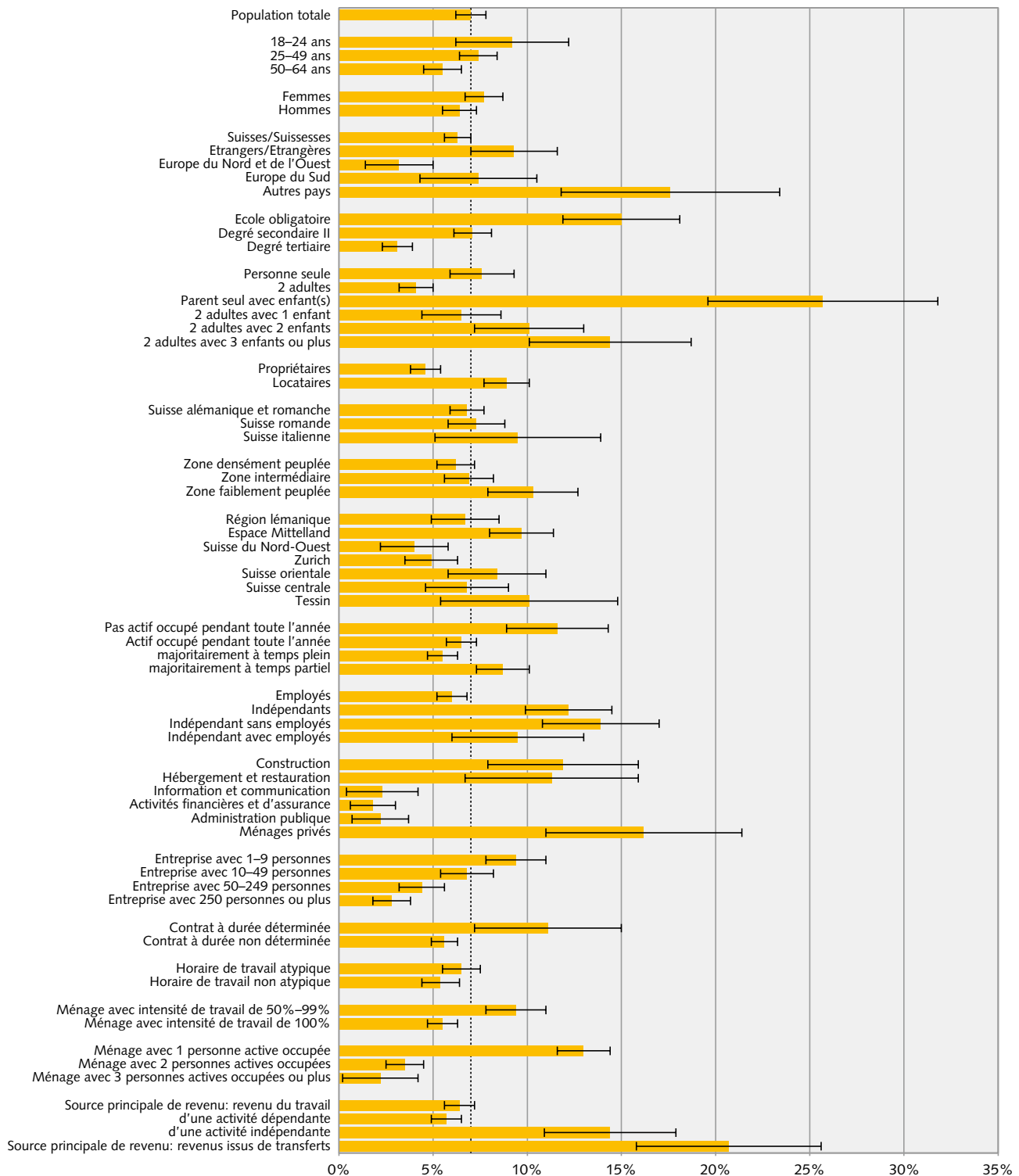
un ménage disposant d'un seul revenu courent un risque de pauvreté beaucoup plus élevé (13,0%) que les actifs occupés qui vivent dans un ménage qui compte deux (3,5%), trois actifs occupés ou plus (2,2%). Les autres groupes exposés à un risque accru de pauvreté sont, comme pour la pauvreté absolue, les actifs occupés qui n'ont pas exercé une activité professionnelle à plein temps pendant toute l'année (personnes n'ayant pas travaillé pendant toute l'année: 11,6%, personnes ayant majoritairement travaillé à temps partiel: 8,7%), les employés avec un contrat à durée déterminée (11,1%), les personnes travaillant dans de petites entreprises employant jusqu'à 9 personnes (9,4%) et les indépendants (12,2%)⁵⁰. En revanche, contrairement à la pauvreté absolue, on ne note aucune différence importante entre les indépendants avec employés (9,5%) et les indépendants sans employés (13,9%). On peut là aussi en déduire que les revenus des indépendants sans employés exposés au risque de pauvreté sont particulièrement bas et qu'ils se situent non seulement au-dessous du seuil de risque de pauvreté, mais aussi souvent au-dessous du seuil de pauvreté absolu.

Les chiffres concernant la source principale de revenu du ménage corroborent les résultats précédents. Les actifs occupés vivant dans des ménages où la source principale de revenu est un revenu de transfert sont beaucoup plus souvent exposés au risque de pauvreté que les actifs occupés dans les ménages vivant principalement d'un revenu du travail (20,7% contre 6,4%). Ces résultats sont conformes à ceux sur la participation au marché du travail et au volume de travail du ménage. Si l'on s'intéresse aux branches économiques, là aussi, les actifs occupés dans l'hébergement et la restauration (11,3%) et dans des ménages privés (16,2%) tendent à être plus exposés à un risque de pauvreté. Les employés de la construction présentent également un risque accru de pauvreté (11,9%). Les employés qui courent le risque de pauvreté le plus faible sont à nouveau ceux qui travaillent dans l'information et la communication (2,3%), l'administration publique (2,2%) et les activités financières et d'assurance (1,8%).

⁵⁰ Comme la saisie des revenus des indépendants présente quelques difficultés, les résultats sont à interpréter avec prudence (voir chapitre 6.1.2).

Taux de risque de pauvreté des personnes actives occupées selon des caractéristiques sociodémographiques et du marché de travail et selon la source principale de revenu, 2010

G 4.4



Le symbole —|— représente les limites de l'intervalle de confiance à 95% (voir glossaire).

Ces résultats se basent sur une distribution de personnes; les variables concernant les ménages se réfèrent à des personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques. Les personnes actives occupées correspondent ici aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont exercé une activité dépendante ou indépendante durant au moins la moitié des mois (activité la plus fréquente). Le statut d'occupation du logement se réfère au domicile principal. Sont considérées comme des enfants les personnes âgées de moins de 18 ans ainsi que les personnes de 18 à 24 ans qui sont économiquement inactives et qui vivent avec leur père et/ou leur mère. Seuls les groupes de population avec au moins 200 observations dans l'échantillon et un intervalle de confiance de +/-10% au maximum sont représentés.

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, version 26.06.2012, avec prise en compte du loyer fictif

© Office fédéral de la statistique (OFS)

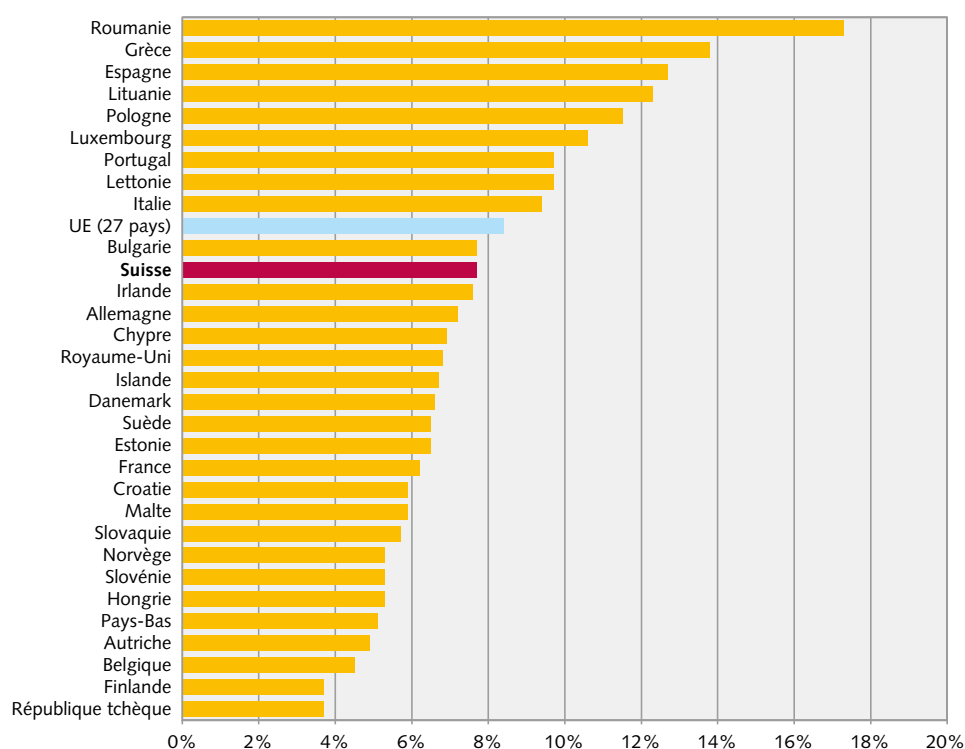
Comparaison internationale

En 2010, le taux de risque de pauvreté des actifs occupés s'établissait, pour la Suisse, à 7,7% (sans prise en compte du loyer fictif)⁵¹, soit un taux inférieur à la moyenne européenne (UE-27: 8,4%, voir Graphique 4.5)⁵². De tous les pays voisins, cependant, seule l'Italie affichait un taux plus élevé (9,4%). Dans les autres pays limitrophes de même que dans les pays scandinaves et au Royaume-Uni, les taux de risque de pauvreté des actifs occupés étaient inférieurs au taux suisse (Allemagne 7,2%, Royaume-Uni 6,8%, Suède 6,5%, France

6,2%, Norvège 5,3%, Pays-Bas 5,1%, Autriche 4,9%). En comparaison internationale, la Suisse fait moins bonne figure que pour le risque de pauvreté de l'ensemble de la population. Ce résultat pourrait être dû à l'importance du temps partiel en Suisse (voir OFS 2012a), où les revenus sont fréquemment plus bas que pour un temps complet. Les différences dans la distribution des revenus du travail sont ainsi plus grandes que si tous les employés travaillaient à plein temps⁵³.

Taux de risque de pauvreté des personnes actives occupées en comparaison européenne, 2010

G 4.5



Source: EU-SILC, Eurostat
(version 16.07.2012), sans prise en compte du loyer fictif

Les personnes actives occupées correspondent ici aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont exercé une activité dépendante ou indépendante durant au moins la moitié des mois (activité la plus fréquente).

© Office fédéral de la statistique (OFS)

⁵¹ La comparaison internationale se fonde sur un revenu équivalent disponible sans prise en compte du loyer fictif (voir glossaire), car celui-ci n'est pas encore calculé par tous les pays. Les chiffres s'écartent donc légèrement de ceux qui sont publiés en Suisse (voir autres chiffres dans le présent chapitre).

⁵² Voir appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ilc_iw01&lang=fr [25.07.2012]. Comme Eurostat ne fournit aucun intervalle de confiance pour ces calculs, il n'est pas possible de dire si ces différences sont significatives.

⁵³ Les Pays-Bas comptent certes aussi une proportion importante d'employés à temps partiel (voir OFS 2012a), mais ceux-ci ne sont pas particulièrement touchés par la pauvreté, contrairement aux employés à temps partiel en Suisse (voir Eurofound 2010: 9). La part des personnes sous-occupées (soit les employés à temps partiel qui aimeraient travailler plus) dans la population active occupée est également beaucoup plus élevée en Suisse (5,4%) qu'aux Pays-Bas (1,3%) (voir appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do?dvsc=5 [25.07.2012]).

4.3 Privation matérielle des actifs occupés

Evolution de 2008 à 2010

En 2010, le **taux de privation matérielle des actifs occupés** atteignait 4,2%. En valeurs absolues, entre 120'000 et 170'000 actifs occupés subissaient au moins trois privations matérielles sur neuf pour des raisons financières. Ce taux est à peine inférieur à celui de la population totale (5,8%). La part des actifs occupés dans la population de 18 ans ou plus victime de privations matérielles est par conséquent assez élevée: près de la moitié (46,5%) de tous les adultes touchés exerçaient une activité professionnelle en 2010.

Comme pour l'ensemble de la population, le taux de privation matérielle des actifs occupés n'a pas beaucoup varié par rapport à 2008 (4,5%) et à 2009 (5,5%) (voir Graphique 4.6). Il suit une tendance similaire et s'écarte donc aussi de l'évolution des indicateurs monétaires de la pauvreté. A l'instar du taux de privation matérielle, la part des actifs occupés dans la population adulte victime de privations croît entre 2008 (48,6%) et 2009 (50,5%), avant de redescendre en 2010 au-dessous du niveau de 2008.

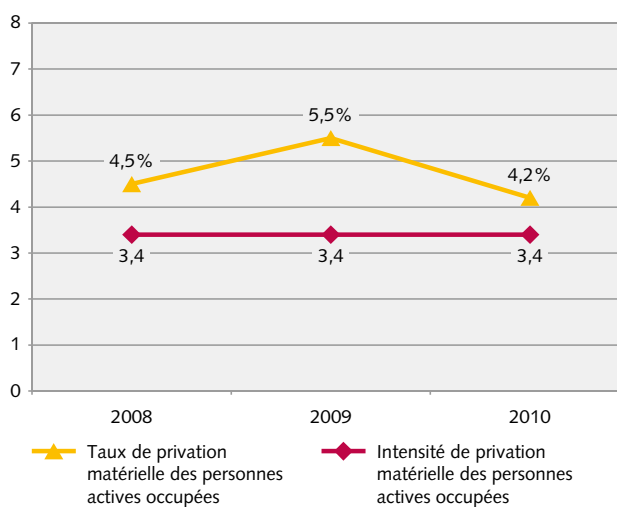
L'**intensité de la privation matérielle des actifs occupés** est à nouveau mesurée par le nombre moyen de privations dans la population concernée. Chez les actifs occupés, le nombre moyen de privations est de 3,4, soit la même valeur que pour la population totale. Il n'est en revanche que de 0,3 dans la population active occupée qui ne souffre pas de privations matérielles. De 2008 à 2010, on ne relève pas de changements dans la variation de l'intensité de la privation matérielle.

Analyse par groupes de population

Dans l'analyse par caractéristiques sociodémographiques, le taux de privation matérielle de la population active occupée ne coïncide que partiellement avec le taux de pauvreté et le taux de risque de pauvreté (voir Graphique 4.7). Comme dans le cas des indicateurs monétaires de la pauvreté, les actifs occupés qui n'ont pas dépassé le stade de la scolarité obligatoire souffrent plus de deux fois plus souvent de privations matérielles (9,6%) que les actifs occupés avec un titre du degré secondaire II (4,0%) ou du degré tertiaire (2,3%). Les personnes vivant dans des ménages monoparentaux présentent ici aussi le taux de privation matérielle le plus élevé (18,5%). Les propriétaires sont beaucoup moins souvent touchés que les locataires (1,3% contre 6,4%). On ne constate en revanche presque aucune différence entre les régions linguistiques et le degré d'urbanisation. Seuls les taux de la Suisse alémanique (3,3%) et de la Suisse romande (6,8%) divergent fortement.

Evolution du taux et de l'intensité de privation matérielle des personnes actives occupées, 2008–2010

G 4.6



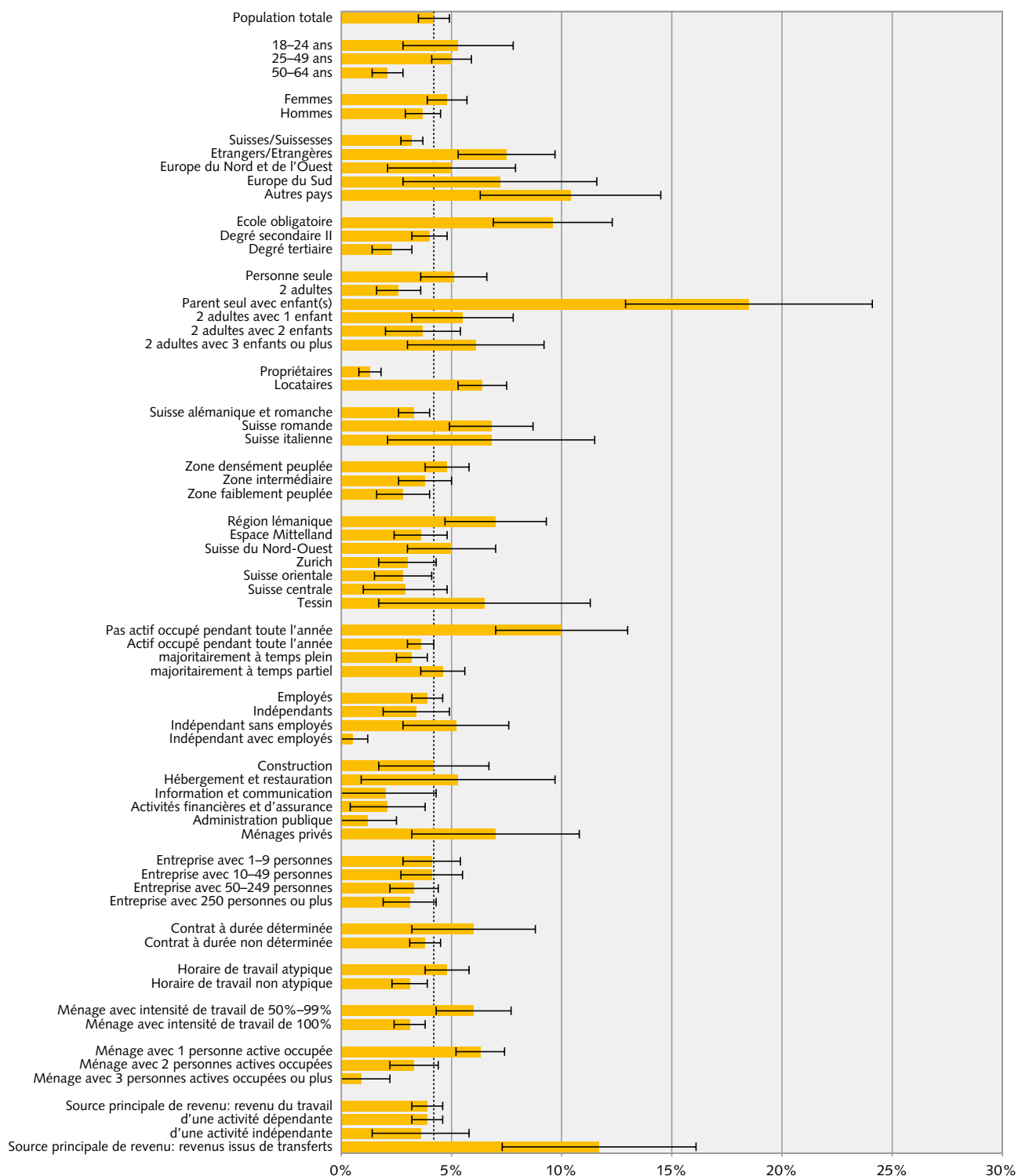
Les personnes actives occupées correspondent ici aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont exercé une activité dépendante ou indépendante durant au moins la moitié des mois (activité la plus fréquente).

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Taux de privation matérielle des personnes actives occupées selon des caractéristiques sociodémographiques et du marché de travail et selon la source principale de revenu, 2010

G 4.7



Le symbole $\pm$ représente les limites de l'intervalle de confiance à 95% (voir glossaire).

Ces résultats se basent sur une distribution de personnes; les variables concernant les ménages se réfèrent à des personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques. Les personnes actives occupées correspondent ici aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont exercé une activité dépendante ou indépendante durant au moins la moitié des mois (activité la plus fréquente). Le statut d'occupation du logement se réfère au domicile principal. Sont considérées comme des enfants les personnes âgées de moins de 18 ans ainsi que les personnes de 18 à 24 ans qui sont économiquement inactives et qui vivent avec leur père et/ou leur mère. Seuls les groupes de population avec au moins 200 observations dans l'échantillon et un intervalle de confiance de $\pm 10\%$ au maximum sont représentés.

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, version 26.06.2012

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Contrairement aux indicateurs monétaires de la pauvreté, qui ne font état d'aucune différence notable entre les différentes catégories d'âge, les actifs occupés de 25 à 49 ans affichent un taux de privation matérielle sensiblement plus élevé que les actifs occupés âgés de 50 à 64 ans (5,0% contre 2,1%). Par nationalités, des différences apparaissent à nouveau seulement pour la privation matérielle: les actifs occupés de nationalité étrangère sont beaucoup plus souvent exposés à des privations matérielles que les ressortissants suisses (7,5% contre 3,2%). Les différences à l'intérieur de la population étrangère ne sont toutefois pas marquées cette fois-ci.

Le taux de privation matérielle des actifs occupés qui vivent seuls est plus élevé que celui des actifs occupés qui vivent à deux (5,1% contre 2,6%) et dépasse également légèrement celui de l'ensemble de la population active occupée. Ces résultats coïncident avec ceux obtenus avec les indicateurs monétaires de la pauvreté. En revanche, les actifs occupés qui vivent dans un ménage avec deux adultes et des enfants ne souffrent pas plus souvent de privations matérielles, et cela quel que soit le nombre d'enfants. Comme dans la population totale, le taux de privation matérielle n'augmente pas linéairement avec le nombre d'enfants. Les ménages avec deux adultes et deux enfants affichent le taux de privation matérielle le plus bas: 3,7%; celui-ci est un plus élevé chez les actifs occupés vivant dans les ménages avec un seul enfant (5,5%) ou avec trois enfants ou plus (6,1%). Les différences ne sont toutefois pas frappantes.

Si l'on considère les caractéristiques liées au marché du travail, les constatations déjà faites dans le cas de la pauvreté et du risque de pauvreté se confirment: le taux de privation matérielle des ménages avec un actif occupé est beaucoup plus important (6,3%) que celui des ménages avec deux actifs occupés (3,3%) ou trois actifs occupés ou plus (0,9%). Le nombre de revenus du travail dans un ménage semble donc avoir aussi une influence déterminante sur le bien-être matériel des actifs occupés.

Contrairement aux résultats obtenus avec les indicateurs monétaires de la pauvreté, rien dans les chiffres sur les taux de privation matérielle ne permet de conclure à une exposition accrue des actifs occupés à temps partiel, des personnes ayant un emploi de durée déterminée, des employés des petites entreprises et des indépendants. Parmi ces derniers, ceux qui n'ont pas d'employés souffrent cependant beaucoup plus souvent de privations matérielles que les indépendants avec employés (5,2% contre 0,5%). En cas de conditions de travail atypiques,

comme le travail le week-end, le travail de nuit et les horaires irréguliers (travail sur appel), aucune différence marquante n'apparaît entre les actifs occupés. Ce résultat peut indiquer que ces conditions de travail peuvent être temporaires et évoluer avec la situation de l'emploi et qu'elles n'influencent pas durablement le niveau de vie.

Enfin, si l'on s'intéresse à la source principale de revenu du ménage, il ressort à nouveau que les actifs occupés vivant dans un ménage dont le revenu principal est issu de transferts sont beaucoup plus souvent exposés à des privations matérielles que les actifs occupés vivant dans un ménage vivant principalement d'un revenu du travail (11,7% contre 3,9%). Ces résultats coïncident avec ceux obtenus pour la participation au marché du travail et le volume de travail du ménage. Si l'on examine la source principale de revenu du ménage de manière plus détaillée, on constate cependant, contrairement aux résultats des indicateurs monétaires de la pauvreté, que les actifs occupés vivant dans un ménage dont la source principale de revenu provient d'une activité indépendante ne souffrent pas plus souvent de privations matérielles. Le taux de privation matérielle y est de 3,6%, soit à peu près autant que dans les ménages où une activité dépendante constitue la principale source de revenu (3,9%). Ce résultat, à mettre en parallèle avec le taux de privation matérielle relativement faible des indépendants (3,4%), peut indiquer que les taux de pauvreté et de risque de pauvreté plus élevés de ce groupe s'expliquent aussi par la difficulté de saisir le revenu des indépendants (voir chapitre 6.1.2). Les indépendants sans employés sont cependant exclus de ces considérations: ils affichent toujours un taux plus élevé, quel que soit l'indicateur examiné.

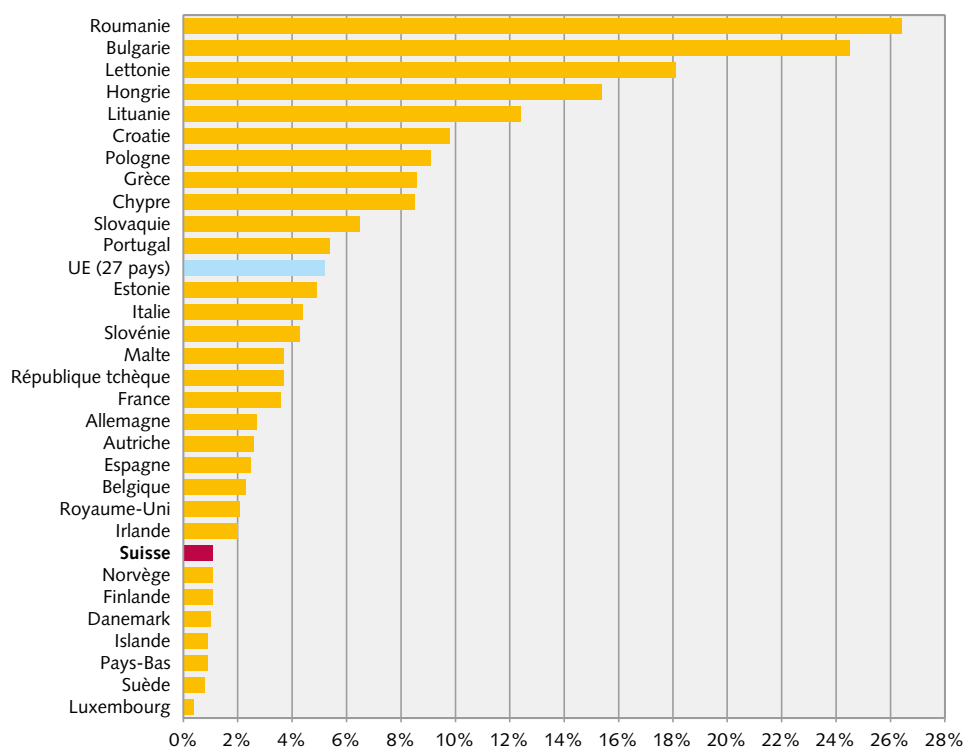
Comparaison internationale

Pour pouvoir comparer le taux de privation matérielle des actifs occupés en Suisse avec les taux d'autres pays, nous utiliserons à nouveau le taux de privation matérielle sévère publié par Eurostat (privations dans quatre domaines sur neuf). Le taux pour la Suisse est de 1,1 %⁵⁴, soit à nouveau nettement au-dessous de la moyenne de tous les pays européens (5,2 %, voir Graphique 4.8).⁵⁵ A l'instar des résultats obtenus pour toute la population, les taux de l'Italie (4,4 %), de la France

(3,6 %), de l'Allemagne (2,7 %) et de l'Autriche (2,6 %) sont plus élevés que le taux suisse. La Norvège et la Finlande présentent des taux comparables (1,1 % dans les deux cas). Il en va de même du Danemark (1,0 %). Des taux inférieurs à 1 % ne se rencontrent qu'en Islande, aux Pays-Bas (0,9 % chacun), en Suède (0,8 %) et au Luxembourg (0,4 %). En comparaison européenne, le bien-être matériel des actifs occupés en Suisse peut donc être qualifié de bon.

Taux de privation matérielle sévère des personnes actives occupées en comparaison européenne, 2010

G 4.8



Source: EU-SILC, Eurostat
(version 16.07.2012)

Les personnes actives occupées correspondent ici aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont exercé une activité dépendante ou indépendante durant au moins la moitié des mois (activité la plus fréquente).

© Office fédéral de la statistique (OFS)

⁵⁴ Le taux employé ici diffère à nouveau légèrement de celui qui est utilisé pour les analyses en Suisse (voir chapitre 6.2.3).

⁵⁵ Voir appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ilc_mddd12&lang=fr [25.07.2012]. Etant donné qu'Eurostat ne fournit aucun intervalle de confiance pour ces calculs, la signification des différences ne peut pas être évaluée.

4.4 Analyses complémentaires sur les actifs occupés

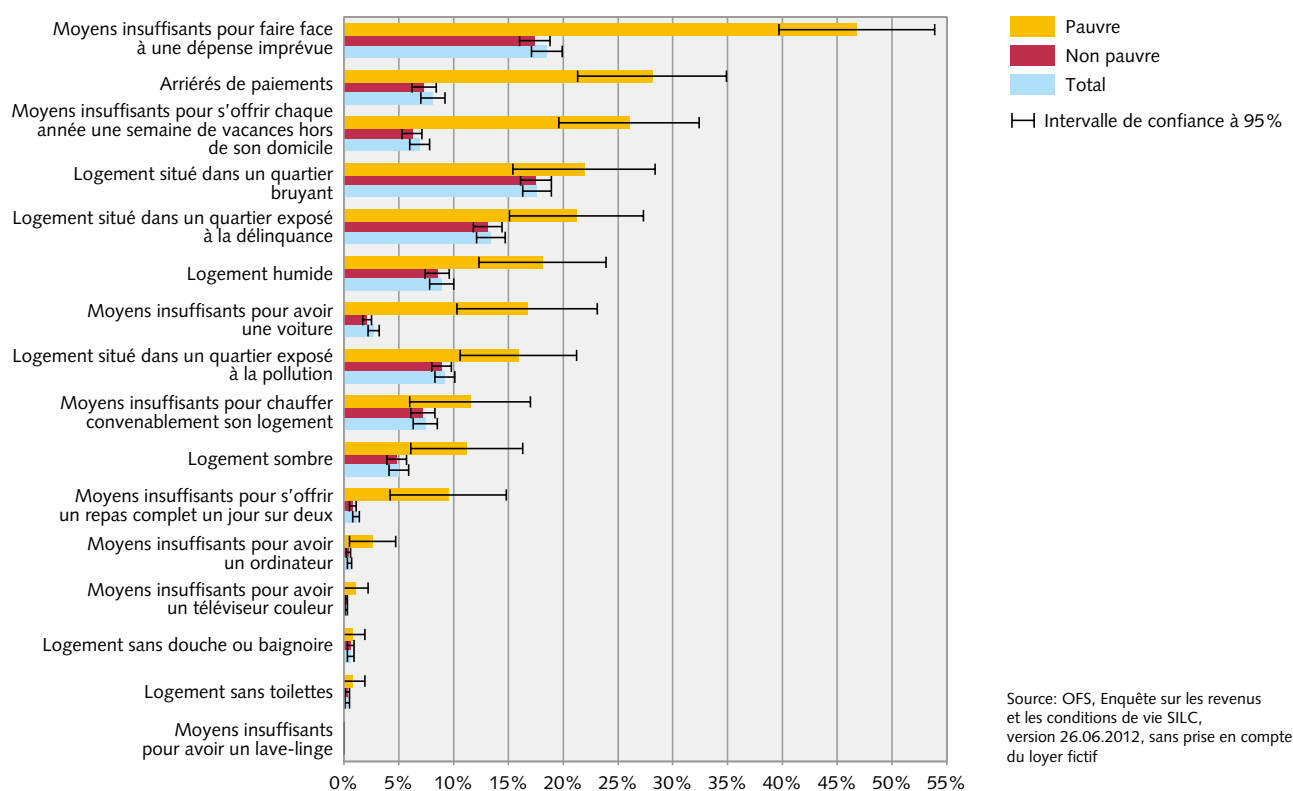
Comme dans le chapitre 3, l'analyse ci-après examine les liens existants entre les différents concepts de pauvreté. Chez les actifs occupés, l'analyse porte sur la privation matérielle et la perception individuelle de la situation financière des personnes interrogées selon leur statut de pauvreté.

Alors que 23,3% de tous les actifs occupés touchés par la pauvreté connaissent des privations dans au moins trois domaines sur neuf, ce taux n'est que de 3,5% chez les actifs occupés non pauvres (voir Tableau 4.2). Les différences selon le statut de pauvreté dans la population active occupée sont donc encore plus marquées que dans la population totale. Ce constat vaut également pour le nombre moyen de privations (intensité de la privation matérielle): les actifs occupés pauvres souffrent en moyenne de 1,4 privations, les actifs occupés non pauvres de 0,4 privations.

Les difficultés financières à court terme sont également les problèmes que les actifs occupés rencontrent le plus souvent: 46,8% de tous les actifs occupés pauvres ne sont pas en mesure de faire face à une dépense imprévue de 2000 francs, et 28,1% ont des arriérés de paiements (voir Graphique 4.9). Chez les actifs occupés non pauvres, ces taux atteignent respectivement 17,4% et 7,3%. En outre, 26,0% des actifs occupés pauvres n'ont pas les moyens de s'offrir des vacances hors de leur domicile (contre 6,2% chez les actifs occupés non pauvres) et 16,7% ne peuvent pas avoir une voiture à eux (contre 2,1%). Ils sont aussi beaucoup plus nombreux que les actifs occupés non pauvres à vivre dans un logement humide (18,1% contre 8,5%) et à épargner sur la nourriture (9,5% contre 0,8%).

Part de la population active occupée subissant des privations matérielles selon le statut de pauvreté, 2010

G 4.9



Les personnes actives occupées correspondent ici aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont exercé une activité dépendante ou indépendante durant au moins la moitié des mois (activité la plus fréquente).

© Office fédéral de la statistique (OFS)

T4.2 Taux et intensité de privation matérielle des personnes actives occupées¹ selon le statut de (risque de) pauvreté, 2010

	Total		Pauvreté (seuil de pauvreté absolu)				Risque de pauvreté (à 60% de la médiane)				Risque de pauvreté sévère (à 50% de la médiane)			
			Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non	
	en %	+/- ²	en %	+/- ²	en %	+/- ²	en %	+/- ²	en %	+/- ²	en %	+/- ²	en %	+/- ²
Taux de privation matérielle des personnes actives occupées	4,2	0,7	23,3	6,8	3,5	0,7	17,6	4,4	3,2	0,7	22,2	7,2	3,6	0,7
Taux de privation matérielle sévère des personnes actives occupées	1,2	0,4	11,0	6,1	0,9	0,3	6,9	3,5	0,8	0,3	10,5	6,5	0,9	0,3
Intensité de privation matérielle des personnes actives occupées (nombre de privations)	0,5	0,0	1,4	0,3	0,4	0,0	1,2	0,2	0,4	0,0	1,4	0,3	0,4	0,0

¹ Les personnes actives occupées correspondent aux personnes de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont eu une activité dépendante ou indépendante durant au moins la moitié des mois (activité la plus fréquente).

² Limites de l'intervalle de confiance à 95% (voir glossaire).

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, version 26.06.2012

Pour 56,9% des actifs occupés pauvres, les revenus suffisent à couvrir les dépenses; 12,5% puisent dans leurs réserves pour subvenir à leurs besoins quotidiens tandis que 9,0% doivent s'endetter (voir Tableau 4.3). Chez les actifs occupés non touchés par la pauvreté, les chiffres correspondants sont tous beaucoup plus bas (33,6%, 3,7% et 1,3%). 32,9% des actifs occupés pauvres déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts, tandis que 22,8% affirment s'en sortir financièrement en dépit d'un revenu modeste, soit parce qu'ils ont de la fortune, soit parce que leurs exigences sont modestes. Les actifs occupés non pauvres font en revanche beaucoup plus rarement état de difficultés financières (8,4%), et près de la moitié d'entre eux ne connaissent aucun souci financier (48,9%).

Dans l'ensemble, la situation de la population active occupée pauvre présente des similarités avec celle de la population résidente pauvre (voir chapitre 3.4). La part des actifs occupés pauvres qui ne parviennent pas à faire des économies (78,4%) est comparable à celle de la population totale (81,6%). Il est intéressant de noter que le taux de privation matérielle dans la population active occupée pauvre est un peu plus élevé que dans l'ensemble de la population pauvre. De même, les actifs occupés pauvres peuvent moins souvent compter sur des économies et s'endettent par conséquent un peu plus fréquemment. Ce résultat est dû au nombre réduit, chez les actifs occupés, des personnes de 65 ans ou plus, qui disposent plus souvent de réserves financières (voir chapitres 2.3.1 et 3.1). Voilà pourquoi les retraités se trouvent plus rarement en butte à des difficultés financières même s'ils sont comptabilisés dans la population pauvre en raison de la faiblesse de leur revenu.

T4.3 Autoévaluation de la situation financière des personnes actives occupées¹ selon le statut de (risque de) pauvreté, 2010

	Total		Pauvreté (seuil de pauvreté absolu)				Risque de pauvreté (à 60% de la médiane)				Risque de pauvreté sévère (à 50% de la médiane)			
			Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non	
	en %	+/- ²	en %	+/- ²	en %	+/- ²	en %	+/- ²	en %	+/- ²	en %	+/- ²	en %	+/- ²
Dépense ce qu'il/elle gagne	34,4	1,6	56,9	6,9	33,6	1,7	56,8	5,5	32,7	1,7	56,0	7,3	33,7	1,7
Consomme son patrimoine, ses réserves	4,0	0,6	12,5	4,1	3,7	0,6	9,0	2,5	3,6	0,6	9,0	3,5	3,8	0,6
S'endette	1,6	0,4	9,0	4,5	1,3	0,4	6,6	2,7	1,2	0,4	9,5	4,7	1,3	0,4
A des difficultés à joindre les deux bouts	9,2	1,1	32,9	7,2	8,4	1,1	28,5	5,5	7,8	1,0	32,9	7,7	8,4	1,1
A des facilités à joindre les deux bouts	48,0	1,7	22,8	5,6	48,9	1,7	26,1	5,1	49,6	1,8	22,4	5,7	48,9	1,7

¹ Les personnes actives occupées correspondent aux personnes de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont eu une activité dépendante ou indépendante durant au moins la moitié des mois (activité la plus fréquente).

² Limites de l'intervalle de confiance à 95% (voir glossaire).

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, version 26.06.2012

5 Commentaire des résultats

Il ressort de l'analyse empirique que la **pauvreté monétaire** a enregistré une tendance à la baisse entre 2008 et 2010, et ce quel que soit le concept de pauvreté retenu. Cette baisse a porté tant sur le volume que sur l'intensité: en effet, durant cette période, le nombre de personnes pauvres et de personnes exposées au risque de pauvreté a diminué et, simultanément, l'écart moyen entre leurs revenus et les seuils de pauvreté et de risque de pauvreté s'est réduit. Cette évolution peut s'expliquer par l'amélioration de la situation de l'emploi au cours des années précédentes, le taux de pauvreté réagissant toujours avec un certain décalage aux variations du taux de chômage.

On n'observe par contre pas de tendance nette pour ce qui est de la **privation matérielle** durant la même période. La pauvreté monétaire ne se traduit probablement par une détérioration de la situation matérielle qu'après un certain temps. C'est pourquoi il serait intéressant d'étudier combien de temps les personnes concernées restent pauvres, les brefs épisodes de pauvreté étant moins susceptibles d'avoir de graves conséquences que la pauvreté persistante. Une fois que l'on disposera de séries chronologiques SILC suffisamment longues, il sera possible de réaliser de telles analyses longitudinales.

Quel que soit le concept de pauvreté, les **familles monoparentales**, en particulier, constituent un groupe à risque. Elles réunissent en effet un certain nombre de facteurs qui peuvent être à l'origine d'un revenu insuffisant: souvent leur activité professionnelle est limitée en raison des enfants à garder. Le manque à gagner qui en découle ne peut pas être compensé par le revenu du partenaire, contrairement à ce qui se passe souvent dans les ménages de couple. Enfin, du fait que les personnes vivant seules leurs enfants possèdent plus rarement de la fortune que les autres groupes de population, leur faible revenu se traduit souvent par des privations matérielles.

La situation des **personnes ayant un faible niveau de formation** est similaire. Leurs chances d'avoir un revenu du travail élevé sont moins bonnes (OFS 2011d). La probabilité est en outre grande que leur partenaire éventuel ait aussi un faible niveau de formation – les couples ayant tendance à se former entre personnes de même niveau (voir Suter et al. 2009: 34ss) – et par conséquent un revenu peu élevé. Ce groupe de population ne dispose pas non plus de réserves financières qui lui permettraient de compenser ce revenu insuffisant et il subit donc plus fréquemment des privations matérielles que les personnes possédant une formation supérieure.

Le cas des **étrangers**, des **familles nombreuses** et des **enfants de moins de 18 ans** est moins évident: ces groupes de population ne sont en effet identifiés comme étant particulièrement touchés par la pauvreté ou exposés au risque de pauvreté que selon l'un ou l'autre concept. Leur revenu ne se situe pas plus souvent en dessous du seuil de pauvreté absolu, mais il est plus fréquemment inférieur au seuil de risque de pauvreté de 60%. Donc, même si leur revenu ne se situe pas en dessous du seuil de pauvreté absolu, leur situation financière peut être qualifiée de tendue. Là encore, leurs faibles revenus ne peuvent pas être compensés par de la fortune. Une baisse modeste de revenu ou des dépenses imprévues pourraient facilement les faire basculer dans la pauvreté selon le concept absolu, comme l'indique le taux de privation matérielle plus élevé que l'on observe dans les trois groupes.

Inversement, les **personnes en âge de travailler qui vivent seules** sont proportionnellement plus nombreuses que la moyenne à être pauvres selon le concept absolu, mais elles ne le sont pas selon le concept relatif. La première raison à cela est qu'elles ont des besoins comparativement plus élevés faute de pouvoir répartir leurs frais fixes (principalement les frais de logement) entre plusieurs personnes du ménage. Les personnes vivant seules de moins de 65 ans subissent aussi des privations matérielles dans des proportions tendanciellement supérieures à la moyenne et font état de difficultés financières un peu plus souvent que la population totale.

Tout en étant davantage touchée par la pauvreté et exposée au risque de pauvreté, la **population âgée** subit par contre plus rarement des privations matérielles que les autres groupes de population. Les retraités sont proportionnellement plus nombreux à pouvoir financer leurs dépenses courantes avec leur fortune et se déclarent nettement plus satisfaits de leur situation financière. On peut supposer qu'ils sont proportionnellement plus nombreux à posséder de la fortune et que l'on a tendance à sous-estimer leurs ressources financières en prenant en compte seulement le revenu. Il y a néanmoins tout lieu de croire que ce groupe n'est pas homogène⁵⁶. Les personnes qui vivent essentiellement de leurs rentes AVS et qui ne touchent pas de rentes du 2^e pilier sans posséder non plus de fortune sont ainsi beaucoup plus rarement en mesure de maintenir le niveau de vie qu'elles avaient avant leur retraite (voir aussi OFS 2012c).

L'analyse montre encore clairement qu'une **insertion professionnelle réussie** est le moyen le plus efficace de se prémunir contre la pauvreté monétaire et la privation matérielle. C'est particulièrement vrai dans le cas des ménages comptant plusieurs personnes actives occupées et dont l'intensité de travail est élevée. Ces ménages ont une pauvreté monétaire proche de zéro. Les ménages dont aucun membre n'est actif occupé et qui tirent leur revenu principalement des transferts reçus courent par contre un risque nettement plus élevé de devenir pauvres.

Il peut aussi arriver que les personnes actives occupées connaissent la pauvreté monétaire et la privation matérielle. Comme c'est la situation du ménage dans son ensemble qui est déterminante pour différencier les personnes pauvres de celles qui ne le sont pas, leur pauvreté n'est pas nécessairement liée à un faible volume de travail ou à un salaire bas. Si le revenu du ménage doit être partagé entre plusieurs personnes, même un salaire supérieur à la moyenne n'est pas toujours suffisant. A contrario, un salaire bas peut être complété par d'autres revenus, de sorte que le revenu du ménage sera supérieur au seuil de pauvreté. Si une personne active occupée est pauvre, cela peut être dû par conséquent aussi bien à sa situation professionnelle qu'à la structure du ménage.

Quel que soit le concept retenu, les personnes actives occupées sont surtout touchées par la pauvreté si elles sont les **seules** dans le ménage **à exercer une activité rémunérée** ou, de manière générale, si elles vivent dans un ménage dont l'**intensité de travail est faible**. Fréquemment synonyme d'emploi peu sûr et de salaire assez bas, un faible niveau de formation est un autre facteur souvent associé chez les actifs occupés à la pauvreté monétaire et à la privation matérielle. Si l'on considère le type de ménage, on constate là encore que les personnes élevant seules leurs enfants sont pauvres dans des proportions supérieures à la moyenne et ce, quel que soit le concept de pauvreté retenu. Comme pour le reste de la population, cela s'explique probablement par un volume de travail plus faible. Quant aux personnes seules et sans enfant, l'absence d'un deuxième revenu est probablement la cause principale de leur exposition un peu plus grande à la pauvreté.

Les **actifs occupés de nationalité étrangère** sont plus souvent exposés au risque de pauvreté et subissent plus souvent des privations matérielles que les Suisses, surtout s'ils sont originaires des «autres pays», c.-à-d. d'Europe de l'Est ou d'un pays extra-européen. Les personnes de ce groupe sont davantage reléguées dans des emplois précaires en raison d'un niveau de formation faible dans bien des cas. En outre, elles possèdent plus rarement de la fortune, qui leur permettrait de conserver leur niveau de vie en dépit de salaires peu élevés.

La pauvreté monétaire chez les actifs occupés est fréquemment associée à un **statut professionnel précaire**: ceux d'entre eux qui n'ont pas travaillé à plein temps pendant toute l'année, ceux qui ont un contrat de travail de durée déterminée et les indépendants, surtout sans employés, sont touchés par la pauvreté ou exposés au risque de pauvreté dans des proportions supérieures à la moyenne, quel que soit le concept considéré. Cette situation ne s'accompagne toutefois pas d'une privation matérielle plus grande, sauf dans le cas des indépendants en solo. Il semble donc que le type de contrat et les conditions de travail influencent le niveau de vie à court terme plus qu'à long terme.

⁵⁶ Selon l'Office fédéral des assurances sociales, la proportion des rentiers AVS dépendant des prestations complémentaires s'est maintenue à 12 % ces dix dernières années (OFAS 2012).

6 Méthodologie

6.1 Base de données

6.1.1 SILC: la nouvelle base de données de la statistique de la pauvreté

Les indicateurs de la statistique révisée de la pauvreté sont calculés à partir des données de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (Statistics on Income and Living Conditions, SILC)⁵⁷. Avant cette révision, la statistique de la pauvreté se basait sur l'enquête suisse sur la population active (ESPA). L'ESPA était alors la seule source de données, avant la réalisation de l'enquête SILC, qui permettait le calcul d'indicateurs de la pauvreté pour la population en âge de travailler à partir d'un échantillon de taille suffisante et d'informations sur le marché du travail et le revenu du ménage des personnes interrogées. Depuis décembre 2010, on dispose avec SILC d'une enquête spécialement conçue pour analyser la situation sociale de la population. Comme base de données de la statistique de la pauvreté, SILC présente quelques avantages importants:

- chaque membre du ménage âgé de 16 ans ou plus répond à un questionnaire individuel; toutes les informations collectées (y c. celles relatives au revenu) sont par conséquent disponibles pour tous les membres du ménage;
- outre des informations détaillées sur le revenu, SILC contient une foule de données sur les conditions de vie des personnes interrogées et sur les biens dont elles sont pourvues (catégories de privation matérielle), ainsi que sur leur satisfaction subjective, ce qui permet d'effectuer aussi des analyses de la pauvreté non monétaire et du cumul de situations problématiques; SILC contient également des informations sur la charge fiscale et les frais de logement des ménages, informations qu'il fallait auparavant estimer;

- SILC est utilisée au niveau européen pour réaliser des analyses de la pauvreté; les indicateurs Eurostat pour la Suisse sur le risque de pauvreté et la pauvreté matérielle, en particulier, sont calculés avec les données SILC; il est ainsi possible de comparer ces indicateurs et le taux de pauvreté absolu de la Suisse;
- SILC est conçue comme panel rotatif et suit une partie des ménages pendant 4 ans; dès que l'on disposera de séries temporelles suffisamment longues, il sera possible d'analyser la pauvreté persistante et d'étudier, par exemple, combien de temps des personnes vivent dans la pauvreté ou si certaines d'entre elles ont pu se sortir durablement de cette situation, etc.;
- SILC fournit des résultats représentatifs pour l'ensemble de la population résidente de la Suisse vivant en ménage privé; il est ainsi possible de calculer des indicateurs de pauvreté également pour les enfants et les retraités, pour autant que ces personnes vivent dans des ménages privés.

Les exploitations sont réalisées en utilisant aussi au besoin d'autres sources de données. On a ainsi recours aux informations de la statistique de l'aide sociale pour déterminer les frais de logement dans le calcul du seuil de pauvreté absolu (voir chapitre 6.2.1) et aux données de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) (voir chapitre 6.1.2) pour les frais de santé.

Tous les résultats présentés ici concernent la population résidente de la Suisse vivant en ménage privé. Les ménages collectifs ne faisant pas partie de l'échantillon, il n'est pas possible de décrire la situation des résidents d'établissements pour personnes âgées, d'établissements de soins, de homes d'enfants ou de centres de requérants d'asile. Les sans-logis sont aussi par définition exclus de ces exploitations. Les résultats étant obtenus à partir d'un échantillon, il s'agit d'estimations de la distribution des valeurs dans la population de référence, qui sont sujettes à des variations aléatoires. En interprétant ces valeurs, il faut donc tenir compte de leur dispersion, qui est illustrée par l'intervalle de confiance de 95% (voir glossaire).

⁵⁷ Pour plus d'informations sur l'enquête SILC (fiche signalétique, documents d'enquête), consulter www.silc.bfs.admin.ch.

SILC est une enquête coordonnée au niveau européen à laquelle participent plus de 25 pays. Elle a pour objectif d'étudier la distribution des revenus, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie au moyen d'indicateurs comparables au niveau européen. Les Etats participants appliquent des définitions uniformes et des normes méthodologiques minimales. Des données multidimensionnelles, actualisées et comparables, sur le revenu, le logement, le travail, la éducation et la santé sont collectées chaque année.

En Suisse, SILC se base sur un échantillon d'environ 7000 ménages, soit plus de 17'000 personnes, sélectionnées aléatoirement dans le registre OFS des raccordements téléphoniques privés⁵⁸. La population de référence est constituée de la population résidente permanente dans les ménages privés. Les informations sur l'exclusion sociale et les conditions de logement sont collectées au niveau des ménages tandis que les informations sur le travail, l'éducation et la santé le sont auprès des personnes de 16 ans et plus. Les personnes qui participent à l'enquête sont interrogées durant quatre années consécutives. Ceci permet de décrire les étapes importantes des trajectoires individuelles et d'étudier l'évolution des conditions de vie.

6.1.2 La notion de revenu dans SILC

Dans SILC, le revenu du ménage correspond au revenu global dudit ménage, ou encore à la somme des revenus de chacun de ses membres. Il est donc calculé de manière détaillée par composante. L'hypothèse de travail est qu'un ménage constitue une unité économique et que son revenu profite également à tous ses membres.

La période de référence du revenu est l'année civile précédant l'enquête. Toutes les informations concernant le revenu sont collectées par téléphone et plausibilisées, et au besoin complétées, à l'aide des données de la Centrale de compensation (CdC) relatives aux revenus soumis aux cotisations d'assurances sociales, aux rentes du 1^{er} pilier et aux prestations complémentaires. Les valeurs restantes manquantes sont imputées à l'aide d'un modèle mathématique. Chaque ménage dans SILC dispose ainsi d'un revenu. Le **revenu brut du ménage** se décompose comme suit:

- revenus du travail indépendant ou salarié (y c. les revenus en nature)
- revenus des enfants de moins de 16 ans (revenus de l'apprentissage, de jobs de vacances, de travaux occasionnels, de rentes d'orphelin ou d'invalidité, bourses d'études, etc.)

- rentes de vieillesse, de survivants et d'invalidité des 1^{er} et 2^e piliers (sans les prestations en capital), rentes du 3^e pilier privé (sans les prestations en capital)
- prestations sous condition de ressources (aide sociale, subsides à la réduction des primes d'assurance-maladie, aides au logement, avances sur pensions alimentaires, bourses d'études)
- revenus réguliers issus de transferts d'autres ménages, indemnités versées par d'autres institutions, revenus de l'assurance-chômage, indemnités journalières en cas de maladie et allocations familiales (allocations pour enfants et pour la formation)
- revenus de la location de biens immobiliers, intérêts et dividendes perçus
- loyer fictif⁵⁹ (seulement pour les indicateurs de risque de pauvreté)

Le **revenu disponible du ménage** est obtenu en déduisant les dépenses obligatoires suivantes du revenu brut du ménage:

- dépenses d'assurances sociales
- impôts directs
- primes de l'assurance-maladie obligatoire
- transferts réguliers à d'autres ménages.

Les primes d'assurance-maladie n'étant relevées que depuis 2010 dans l'enquête SILC⁶⁰, on les calcule pour la statistique de la pauvreté sur la base d'une simulation à l'aide des données de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). L'OFSP publie chaque année les primes moyennes payées par les assurés de différents groupes d'âges (0–18, 19–25, 26 ans et plus) par canton et éventuelle région de primes⁶¹. Ces valeurs sont calculées avec la franchise la plus basse et y compris la couverture accidents. L'année de référence des primes est identique à celle retenue pour les revenus (pour SILC 2010, il s'agit de l'année de référence 2009).

⁵⁹ Le loyer fictif est calculé pour les ménages qui occupent un logement dont ils sont propriétaires ou dont le loyer est inférieur au prix du marché. Ce loyer correspond à la valeur d'usage de l'objet, déduction faite des frais de logement effectifs (voir glossaire).

⁶⁰ Depuis 2010, les primes d'assurance-maladie effectivement payées sont aussi demandées dans SILC.

⁶¹ Les primes moyennes par canton et région de primes sont présentées de manière détaillée dans un fichier Excel sous www.bag.admin.ch/themen/krankenversicherung/00261/index.html?lang=fr [19.07.2012]. Il est possible de les reprendre dans SILC (attribution à l'aide du numéro de commune).

⁵⁸ A partir de 2014, probablement, l'échantillon sera tiré des registres cantonaux et communaux des habitants.

Le revenu des indépendants se distingue de celui des salariés et renferme quelques imprécisions dont il faut tenir compte dans l'analyse. Il n'est en effet connu qu'une fois pris en compte les produits et les dépenses de leur entreprise. Si l'exercice et la période d'enquête ne coïncident pas, le revenu des indépendants peut être surévalué ou sous-évalué. Le registre de la CdC enregistre l'obligation de payer des cotisations par année civile, avec indication du mois où l'activité a débuté et de celui où elle a fini, ainsi que le revenu brut durant cette période. Dans le cas des indépendants, la base de calcul des cotisations d'assurances sociales est connue plus tard que pour les salariés. Pour la période de référence dans SILC (année précédant l'enquête, année civile), le revenu des indépendants ne figure par conséquent pas dans sa totalité dans le registre de la CdC et ne peut dès lors être que partiellement pris en compte pour les données sur le revenu dans SILC. Il y a tout lieu de supposer que le revenu des indépendants fluctue plus fortement entre les années d'enquête que les salaires, en raison par exemple des investissements opérés (BMASK 2010: 223f). Une autre difficulté tient à la rémunération que les indépendants s'accordent et à la distinction qu'ils font entre cette rémunération et le bénéfice de leur entreprise. Il peut aussi arriver qu'ils utilisent de l'argent de l'entreprise pour financer des dépenses privées. Faire une nette distinction entre dépenses professionnelles et dépenses personnelles lors de l'enquête s'avère par conséquent difficile. On ignore dans quelle mesure les indépendants incluent aussi le recours aux actifs de l'entreprise en cas de problèmes financiers ou de grosses dépenses de consommation lorsqu'on les interroge sur leur revenu.

Les agriculteurs constituent un groupe à part parmi les indépendants. Les ménages d'agriculteurs peuvent couvrir une grande partie de leurs besoins, alimentaires notamment, avec leur propre production (voir Fluder et al. 2009). Dans l'idéal, il faudrait compter cette production avec les autres revenus pour donner une image exacte de la situation. Ce n'est cependant pas le cas dans SILC. De manière générale, il conviendrait de tenir compte de la propre production des ménages dans le concept du revenu, faute de quoi les comparaisons entre groupes de revenus donnent des résultats incomplets ou biaisés (voir. Canberra Group 2011). Cette production représentant une part importante du revenu des ménages d'agriculteurs, aucun indicateur de pauvreté n'est publié pour ces derniers.

6.2 Opérationnalisation des concepts

6.2.1 Pauvreté (concept absolu)

En servant de nouvelle base de données pour la statistique de la pauvreté, SILC a aussi ouvert de nouvelles possibilités pour opérationnaliser le seuil de pauvreté absolu. C'est pourquoi, chaque composante a été revue en détail et adaptée en partie.

Conformément aux recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS⁶², le seuil de pauvreté absolu utilisé dans les analyses de l'OFS se réfère au **minimum vital social**, tel qu'il est défini en Suisse par les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS (CSIAS 2010a)⁶³. Ce minimum vital social se décompose comme suit (voir chapitre 6.2.1):

- **forfait pour l'entretien** pour couvrir les besoins de base (se nourrir, se vêtir, etc.)
- **frais de logement** (loyer, y c. les charges, et les intérêts hypothécaires)
- **100 fr. par mois et par personne de 16 ans ou plus** pour d'autres dépenses indispensables, telles que les primes d'assurance responsabilité civile et d'autres assurances.

La référence aux normes de la CSIAS s'explique pour les raisons suivantes:

- ces normes sont fixées en fonction des besoins et calculées pour la Suisse; elles peuvent être adaptées si des changements économiques et sociaux l'exigent;
- elles sont le fruit de consultations entre experts, cantons et communes et reposent donc sur des avis fondés sur l'expérience pratique de la lutte contre la pauvreté; le minimum vital social est ainsi déterminé par des spécialistes de l'aide sociale;
- le recours à un seuil utilisé dans la politique sociale pour fixer le niveau du seuil de pauvreté fournit une certaine légitimation à la statistique de la pauvreté; le minimum vital social selon la CSIAS correspond à la valeur limite qui détermine le droit à l'aide sociale; les normes de la CSIAS sont appliquées dans la plupart des cantons et sont donc généralement acceptées.

⁶² La CDAS recommande l'application des normes CSIAS, celles-ci devant aussi permettre l'intégration sociale et professionnelle (CDAS 2010).

⁶³ Voir aussi à ce sujet le document de la CSIAS sur la pauvreté et les seuils de pauvreté (CSIAS 2012).

Le seuil de pauvreté ainsi défini tient compte de la situation spécifique de la Suisse et, dans une certaine mesure, des disparités régionales (niveaux de loyer différents). Il est comparé au revenu disponible du ménage (totalité des revenus de tous ses membres, déduction faite des dépenses obligatoires, voir chapitre 6.1.2). Si le revenu disponible du ménage est inférieur au seuil de pauvreté, tous les membres de ce ménage sont qualifiés de pauvres. Les **frais médicaux** (primes de l'assurance-maladie obligatoire), qui font aussi partie du minimum vital social selon les normes de la CSIAS, ne sont **pas retenus** dans le calcul du seuil de pauvreté, puisqu'ils sont déjà déduits du revenu brut du ménage lors du calcul du revenu disponible (voir encadré 6.1).

Forfait pour l'entretien

Les normes de la CSIAS définissent un montant forfaitaire pour couvrir les besoins de base. Ce montant, identique dans toute la Suisse, est fonction de la taille du ménage. Il n'est pas tenu compte de la structure de consommation différente des enfants et des adultes, car son influence est considérée comme négligeable par rapport aux forfaits globaux (CSIAS 2010a: B.2-1).

Postes de dépenses compris dans le forfait pour l'entretien selon la CSIAS

- Nourriture, boissons et tabac
- Vêtements et chaussures
- Consommation d'énergie (électricité, gaz, etc.) sans les charges locatives
- Entretien courant du ménage (nettoyage / entretien de l'appartement et des vêtements), y c. taxes pour ordures
- Achat de menus articles courants
- Frais de santé, sans franchise ni quote-part (p. ex. médicaments achetés sans ordonnance)
- Frais de transport, y c. abonnement demi-tarif (transports publics locaux, entretien vélo / vélomoteur)
- Communications à distance (téléphone, frais postaux)
- Loisirs et formation (p. ex. concession radio / TV, sport, jouets, journaux, livres, frais d'écolage, cinéma, animaux domestiques)
- Soins corporels (p. ex. coiffeur, articles de toilette)
- Equipement personnel (p. ex. fournitures de bureau)
- Boissons prises à l'extérieur
- Autres (p. ex. cotisations d'associations, petits cadeaux)

Source: CSIAS 2010a: B.2-1

Encadré 6.1: Comment déterminer la pauvreté à partir du seuil de pauvreté absolu

Pauvreté	=	revenu disponible du ménage (sans le loyer fictif)	<	seuil de pauvreté
		Revenu brut du ménage		Forfait pour l'entretien
		- cotisations sociales		+ frais effectifs de logement
		- impôts		+ 100 francs par mois et par membre de
		- primes d'assurance-maladie		16 ans ou plus
		- pensions alimentaires versées		

Depuis 2011, la CSIAS adapte tous les deux ans le forfait pour l'entretien au coût de la vie. Elle a recours à un indice mixte, qui équivaut à la moyenne arithmétique de l'indice des salaires du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et de l'indice suisse des prix à la consommation. Cet indice mixte est aussi utilisé pour adapter les prestations complémentaires à l'AVS/AI au renchérissement. Une correction de la variation des prix de 1,75 % a été effectuée le 1.1.2011. La dernière adaptation des forfaits au renchérissement avait eu lieu en 2003 (CSIAS 2010b). Les adaptations sont indiquées dans le Tableau 6.1.

T 6.1 Montants du forfait pour l'entretien selon les normes de la CSIAS, en francs par mois

Taille du ménage	Forfait pour l'entretien à partir de 2005	Forfait pour l'entretien à partir de 2011	Échelle d'équivalence
1 personne	960	977	1,00
2 personnes	1469	1495	1,53
3 personnes	1786	1818	1,86
4 personnes	2054	2090	2,14
5 personnes	2323	2364	2,42
6 personnes	2592	2638	2,70
7 personnes	2861	2912	2,98
par personne supplémentaire	+ 269	+ 274	+ 0,28

Source: CSIAS 2010a: B.2-4

Pour fixer le seuil de pauvreté utilisé dans la statistique de la pauvreté, l'OFS se réfère aux montants nominaux de la CSIAS. Il a ainsi recours chaque année aux mêmes montants pour la couverture des besoins de base que les services d'aide sociale. Les données sur les revenus se référant dans SILC à l'année précédant l'enquête, le forfait pour l'entretien utilisé est chaque fois celui de l'année précédente. Pour l'enquête SILC 2010, cela signifie par exemple que le seuil de pauvreté est déterminé à l'aide des valeurs définies pour le forfait pour l'entretien 2009.

Frais de logement

Les frais de logement représentent une part considérable du budget de la plupart des personnes. Ils sont pris en charge par l'aide sociale pour autant qu'ils se situent dans la fourchette des prix du marché immobilier local (CSIAS 2010a: B.3-1). La majorité des communes fixe le montant maximum à prendre en charge comme frais de logement pour des ménages de différente taille. L'enquête SILC fournit chaque année des données sur les frais de logement effectifs de tous les ménages (loyers, y

c. les charges, les intérêts hypothécaires et les amortissements⁶⁴). Il est donc possible, pour calculer le seuil de pauvreté – comme dans le cas de l'aide sociale – de prendre directement ces frais effectifs, une limite supérieure devant toutefois être appliquée. Dans l'idéal, on prendra comme limites supérieures les maximums fixés par les communes pour les frais de logement (limites supérieures administratives). A défaut, ces limites supérieures seront déterminées à l'aide de la statistique de l'aide sociale. Sont déterminants comme limites supérieures les **frais de logement maximums de l'unité d'assistance**⁶⁵ (loyers, y c. les charges, ou les intérêts hypothécaires) qui sont relevés dans la statistique de l'aide sociale. Ces frais maximums correspondent en général au moins aux limites supérieures administratives, puisque des frais de logement excessifs sont aussi pris en charge, du moins temporairement, par l'aide sociale.

Les frais de logement provenant de la statistique de l'aide sociale sont ensuite répartis en 5 classes selon la taille de l'unité d'assistance (de 1 à 5 personnes et plus) et le lieu de domicile (région urbaine ou rurale)⁶⁶ afin que l'on puisse tenir compte des disparités régionales, conformément aux normes de la CSIAS. Les valeurs maximales des frais de logement étant parfois très élevées et variant fortement d'une année à l'autre, on a défini à la place comme valeur limite le 99^e centile⁶⁷, celui-ci pouvant être qualifié de relativement stable pour les trois années considérées. Les valeurs limites sont indiquées dans le Tableau 6.2. Selon cette méthode, 28 % en moyenne des frais de logement relevés avec SILC dépassaient en 2010 la valeur limite et ont été remplacés par cette dernière.

⁶⁴ Conformément aux normes de la CSIAS (CSIAS 2010a: B.3-1), les amortissements ne sont pas pris en compte par l'aide sociale; il sera possible de les dissocier des intérêts hypothécaires seulement à partir de l'enquête SILC 2011.

⁶⁵ L'unité d'assistance se compose des membres du ménage qui perçoivent l'aide sociale. Sa taille peut différer de celle du ménage. Comme les limites supérieures du loyer dans l'aide sociale se réfèrent à l'unité d'assistance, on peut considérer, pour les besoins de l'analyse, que celle-ci est équivalente à la taille du ménage dans SILC.

⁶⁶ Les niveaux géographiques utilisés dans les statistiques de l'OFS font la distinction entre régions urbaines et régions rurales, avec quatre modalités, regroupées ici en deux modalités comme suit: région urbaine = 1 ville-centre d'une agglomération, 2 autres communes de l'agglomération, 3 ville isolée; région rurale = 4. L'enquête 2003 sur la structure des loyers a mis en évidence des différences de loyer significatives selon cette ventilation (voir OFS 2007).

⁶⁷ Les centiles divisent la série des observations classées dans un ordre croissant en 100 groupes de taille égale. Le 99^e centile correspond à la valeur en dessous de laquelle se situent 99 % des observations.

Autres dépenses

Selon les normes de la CSIAS, le minimum vital social comprend, en plus des composantes déjà mentionnées qui correspondent aux besoins matériels de base, les prestations circonstanciées, qui couvrent des dépenses indispensables dues à la maladie ou au handicap, aux assurances ménage et responsabilité civile ou encore à un équipement simple en mobilier. Ces prestations circonstanciées dépendant beaucoup des conditions locales, il n'est pas possible d'en tenir compte dans le calcul du seuil de pauvreté. A la place, un montant de 100 francs par mois est prévu pour chaque membre du ménage de 16 ans ou plus pour couvrir d'autres dépenses indispensables. Le seuil de pauvreté est dès lors un peu supérieur au montant qui serait nécessaire pour couvrir les besoins matériels de base et correspond ainsi mieux au minimum vital social.

Principales modifications par rapport au seuil de pauvreté absolu utilisé jusqu'ici par l'OFS

Les composantes du seuil de pauvreté – soit les besoins de base, les frais de logement et 100 francs par personne de 16 ans ou plus – restent inchangées. La nouveauté tient au fait que la nouvelle source de données SILC permet pour la première fois de tenir compte des frais de logement effectifs pour toutes les personnes, une limitation supérieure de ces frais étant fixée à l'aide des données de la statistique de l'aide sociale. Une adaptation purement formelle a par ailleurs eu lieu: les frais de santé étant déduits dans le calcul du revenu disponible (voir chapitre 6.1.2), ils ne sont plus pris en compte dans le seuil de pauvreté⁶⁸. Dans l'ensemble, ces modifications rapprochent le seuil de pauvreté absolu calculé par l'OFS du minimum vital social selon les normes de la CSIAS.

T 6.2 Limites des frais de logements selon le domicile et la taille de l'unité de bénéficiaire, 2008–2010, en francs par mois

Domicile	Taille de l'unité bénéficiaire	Limite en 2008	Limite en 2009	Limite en 2010
Région urbaine	1 personne	1580	1624	1650
	2 personnes	1800	1830	1865
	3 personnes	1990	2025	2064
	4 personnes	2138	2112	2200
	5 personnes ou plus	2400	2640	2640
Région rurale	1 personne	1530	1524	1480
	2 personnes	1754	1720	1780
	3 personnes	1860	1860	1930
	4 personnes	2170	1934	2180
	5 personnes ou plus	2200	2295	2295

Source: OFS, Statistique de l'aide sociale

⁶⁸ Cette définition du revenu disponible est usuelle au niveau international (voir Canberra Group 2011). Elle est aussi prescrite par Eurostat pour le calcul des indicateurs de risque de pauvreté.

6.2.2 Risque de pauvreté (concept relatif)

Définition et calcul des seuils de risque de pauvreté

L'OFS calcule les taux de risque de pauvreté relatifs d'après les indications d'Eurostat, puisqu'il s'agit d'indicateurs qui doivent être comparables à l'échelle européenne. Eurostat fixe le seuil de risque de pauvreté à 60% du revenu disponible équivalent médian du pays considéré. Le choix de ce seuil s'étant fait par convention, faute de pouvoir être déterminé objectivement, nous avons en plus recours, comme Eurostat, à un seuil de risque de pauvreté sévère, fixé lui à 50% du revenu médian. Ce taux de 50% est aussi utilisé par l'OCDE comme seuil de pauvreté.

Calcul du revenu disponible équivalent

(exemple fictif pour un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans)

Revenu brut du ménage	Fr. 140'000
- cotisations d'assurances sociales	- Fr. 12'000
- impôts directs	- Fr. 17'000
- primes d'assurance-maladie	- Fr. 11'000
Revenu disponible du ménage	Fr. 100'000
/valeur d'équivalence du ménage	2,1
Revenu disponible équivalent	Fr. 47'619

Une personne est dite pauvre si son revenu disponible équivalent est inférieur au seuil de risque de pauvreté (voir Encadré 6.2). Pour déterminer le seuil de risque de pauvreté, on commence par calculer la médiane du revenu disponible équivalent (y c. le loyer fictif) de toute la population. Dans ce but, on calcule un revenu disponible équivalent pour chaque ménage de l'échantillon à l'aide de l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE⁶⁹. Ce revenu est ensuite attribué à chaque membre du ménage comme revenu disponible équivalent personnel. On classe ensuite toutes les personnes par ordre croissant en fonction du montant de leur revenu disponible équivalent. La médiane (valeur centrale) est la valeur qui répartit l'échantillon pondéré en deux parties égales. Le seuil de risque de pauvreté se situe à 60% de cette médiane tandis que le seuil de risque de pauvreté sévère est fixé à 50%. Dans les deux cas, la médiane se rapporte à la population entière, autrement dit on ne calcule pas de seuils de pauvreté pour des groupes particuliers de la population.

En 2010, le revenu disponible équivalent médian de la population suisse s'élevait à 47'471 francs. Les deux seuils de risque de pauvreté s'établissaient par conséquent à 28'483 francs (60% de la médiane) et à 23'735 francs (50% de la médiane).

Encadré 6.2: comment déterminer le risque de pauvreté à partir des seuils de risque de pauvreté relatifs

Risque de pauvreté	=	Revenu disponible équivalent (y c. le loyer fictif)	<	Seuil de risque de pauvreté
		Revenu disponible du ménage / valeur d'équivalence du ménage		50% ou 60% du revenu équivalent médian disponible

⁶⁹ D'après l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE, le poids 1,0 est attribué à la personne la plus âgée du ménage, le poids 0,5 à chaque autre personne de 14 ans ou plus et le poids 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans. La valeur d'équivalence du ménage équivaut à la somme de ces poids.

Analyse de sensibilité

Nous avons montré au chapitre 3.2 que le taux de risque de pauvreté se réduisait de près de la moitié si l'on ramenait le seuil de 60% à 50%. Le choix du seuil influence donc fortement le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté. Cela n'est pas sans incidence, vu que ces seuils sont fixés par convention faute de pouvoir être définis selon des critères scientifiques. En plus des deux seuils usuels de 50% et 60%, Eurostat utilise par conséquent aussi des seuils de risque de pauvreté à 40% et 70% de la médiane.

Il ressort du tableau Tableau 6-3 que le taux de risque de pauvreté varie considérablement si le seuil est déplacé. Ce taux s'accroît en effet de 56% à 117% à chaque augmentation du seuil correspondant à 10% de la médiane (soit à environ 4750 francs par an en 2010). Cela peut s'expliquer par la concentration particulièrement élevée des revenus autour des seuils de risque de pauvreté: beaucoup de revenus équivalents se situent dans une fourchette ne représentant pas plus de quelques centaines de francs par mois. Un déplacement même relativement modeste du seuil entraîne par conséquent une variation importante du nombre de personnes concernées. La progression plus faible du taux à mesure que le seuil est relevé montre aussi que la concentration des revenus diminue à mesure que les seuils augmentent.

6.2.3 Privation matérielle

L'enquête SILC contient plusieurs questions sur la privation matérielle. Celles-ci figurent sur le questionnaire de ménage, ce qui signifie qu'une personne y répond pour l'ensemble du ménage. On commence par demander si le ménage manque de quelque chose. Le cas échéant, on demande si c'est pour des raisons financières. Par exemple: «Pouvez-vous vous offrir au moins une semaine de vacances en dehors de votre domicile une fois par an, avec l'ensemble des membres de votre ménage?». Si la réponse est non, la question suivante est: «Est-ce par manque de moyens ou pour une autre raison?». Le but est d'éviter d'identifier comme situation de privation le fait de renoncer volontairement à quelque chose. Des questions sur les conditions de logement et les arriérés de paiement sont encore posées pour établir les indicateurs de privation matérielle.

Pour la statistique de la pauvreté, on détermine dans un premier temps la part de la population concernée par toutes ces privations ou ces situations problématiques. Dans un deuxième temps, on calcule un taux de privation matérielle (sévère), conformément aux directives d'Eurostat. A cet effet, on regroupe neuf éléments de privation matérielle en un indice. Si une personne manque d'au moins trois de ces neuf éléments, elle est considérée comme subissant des privations matérielles. La privation est dite sévère si quatre éléments au moins

T 6.3 Taux de risque de pauvreté sur la base de différents seuils de risque de pauvreté, 2010

	Seuil de risque de pauvreté pour une personne seule		Taux de risque de pauvreté		Augmentation du taux de risque de pauvreté
	en francs par année	+/- ¹	en %	+/- ¹	en %
à 40% de la médiane	18 988	315	3,5	0,5	–
à 50% de la médiane	23 735	394	7,6	0,8	117
à 60% de la médiane	28 483	472	14,2	1,0	87
à 70% de la médiane	33 230	551	22,2	1,2	56

¹ Limites de l'intervalle de confiance à 95% (voir glossaire).

Source: OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, version 26.06.2012, avec prise en compte du loyer fictif

sont manquants. Le taux de privation matérielle sévère est utilisé pour les comparaisons entre pays. Les critères retenus diffèrent toutefois légèrement de ceux considérés en Suisse, Eurostat ne prenant pas en compte les arriérés de paiement des primes d'assurance-maladie. Dans la plupart des Etats membres de l'UE, ces primes sont en effet déduites du salaire et ne peuvent donc pas donner lieu à des arriérés de paiement. Il en va autrement en Suisse, où ces primes constituent un poste de dépenses important. Elles sont par conséquent considérées dans le calcul du taux de privation matérielle (sévere)⁷⁰.

Catégories prises en compte dans le calcul du taux de privation matérielle (sévere)

Capacité à prendre une semaine de vacances par an hors du domicile

Capacité à s'offrir un jour sur deux un repas complet

Voiture pour usage privé (propre voiture ou voiture de service pouvant être utilisées à des fins privées)

Téléviseur couleur

Ordinateur au domicile

Lave-linge dans le logement ou possibilité d'utiliser un lave-linge à disposition de tous les locataires

Logement suffisamment chauffé

Absence d'arriérés de paiements (loyer, intérêts hypothécaires, factures courantes (eau, gaz, électricité, chauffage), primes d'assurance-maladie, emprunts non immobiliers)

Capacité à faire face dans un délai d'une semaine à une dépense imprévue de 2000 francs

6.3 Opérationnalisation des caractéristiques analysées

6.3.1 Caractéristiques sociodémographiques

Âge

Dans SILC, l'âge retenu est celui atteint à la fin de la période de référence du revenu. Pour les exploitations de SILC 2010, c'est donc l'âge au 31 décembre 2009 qui est déterminant. Conformément aux analyses du risque de pauvreté d'Eurostat (European Commission 2009a, OFS 2010a), les catégories suivantes sont retenues: de 0 à 17 ans, de 18 à 64 ans, 65 ans ou plus. La catégorie intermédiaire est subdivisée comme suit: de 18 à 24 ans, de 25 à 49 ans, de 50 à 64 ans. Si nécessaire, ces groupes d'âges peuvent encore être affinés: 25–34 ans et 35–49 ans, de même que 65–74 et 75 ans ou plus.

Sexe et nationalité

Les données sont exploitées selon le sexe (femmes et hommes). Le sexe et la nationalité sont également combinés (Suisseuses et étrangères, Suisses et étrangers). S'agissant de la nationalité, on distingue en premier lieu les Suisses, d'une part, et les étrangers, d'autre part. Les quatre groupes de nationalité plus détaillés répertoriés dans le tableau 6.4 sont aussi utilisés. Dans SILC, une personne peut indiquer jusqu'à trois nationalités, d'où la saisie possible de cas de double ou triple nationalité. Pour la statistique de la pauvreté, on applique les règles de priorité suivantes en cas de nationalité multiple:

- les Suisses doubles ou triples nationaux sont enregistrés comme personnes de nationalité suisse;
- les étrangers doubles ou triples nationaux sont attribués au groupe Europe du Nord et de l'Ouest s'ils en ont une des nationalités. Dans le cas contraire et pour autant qu'ils aient la nationalité d'un des pays d'Europe du Sud, ils sont attribués à ce groupe. Seules les personnes qui n'ont ni la nationalité d'un pays d'Europe du Nord et de l'Ouest, ni celle d'un pays d'Europe du Sud sont attribuées au groupe Autres pays.

⁷⁰ A partir des résultats de SILC 2011, dont la diffusion est prévue pour décembre 2012, le concept d'Eurostat (arriérés de paiement des primes d'assurance-maladie non compris) sera probablement aussi appliqué dans les analyses suisses afin d'en améliorer la comparabilité.

T 6.4 Groupes de nationalités

Groupe	Pays
Suisse	Suisse
Europe du Nord et de l'Ouest	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Grande-Bretagne, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Suède
Europe du Sud	Andorre, Espagne, Grèce, Italie, Portugal, Saint-Marin, Vatican
Autres pays	tous les autres pays

Source: tableau des auteurs

Niveau de formation

Par niveau de formation, on entend la formation la plus élevée achevée au moment de l'interview de la personne considérée. On distingue trois catégories: école obligatoire, degré secondaire II et degré tertiaire. Celles-ci correspondent à une version condensée des catégories CITE (Classification internationale type de l'éducation), aussi utilisées par Eurostat (voir Tableau 6.5). Ne sont prises en compte que les personnes de 18 ans ou plus.

6.3.2 Caractéristiques liées au ménage et à la région

Type de ménage

Il est possible d'établir une nomenclature détaillée des ménages dans SILC, les liens qui unissent les membres du ménage entre eux étant connus. Ces liens sont relevés à l'aide d'un questionnaire sur la structure du ménage, rempli pour tout le ménage par un membre adulte. Il est ainsi possible de déterminer précisément quelle personne est parente de quelle autre.

Entrent dans la catégorie des enfants les personnes de moins de 18 ans et celles de 18 à 24 ans qui vivent chez leur père et/ou leur mère et qui ne sont pas actives occupées. Seuls les enfants économiquement dépendants sont donc considérés comme tels. Le lien de parenté qui existe entre les enfants de moins de 18 ans et les adultes n'étant pas pris en compte dans la nomenclature des ménages, les enfants placés ou tout autre enfant vivant en permanence dans le ménage sont inclus. Les informations sur l'activité professionnelle dont on a besoin pour classer les personnes de 18 à 24 ans proviennent du questionnaire individuel ou du questionnaire proxy. A défaut, les informations sont tirées du questionnaire sur la structure du ménage. Si ces informations ne sont pas disponibles, le ménage est classé dans la catégorie «autres ménages».

T 6.5 Niveau de formation

Catégorie	Catégories CITE	Degré scolaire en Suisse
Ecole obligatoire	0 Préprimaire 1 Primaire 2 1 ^{er} cycle du secondaire	Degré préprimaire Ecole primaire Ecoles de formation générale et écoles aux exigences étendues, formations transitoires facultatives (10 ^e année scolaire)
Degré secondaire II	3 2 ^e cycle du secondaire 4 Enseignement post-secondaire qui n'est pas du supérieur	Ecoles préparant à la maturité gymnasiale, écoles de culture générale, formation professionnelle initiale (apprentissage), écoles spécialisées et écoles préparant à la maturité professionnelle Ecoles de maturité pour adultes, deuxième formation professionnelle
Degré tertiaire	5 1 ^{er} cycle de l'enseignement supérieur 6 2 ^e cycle de l'enseignement supérieur	Hautes écoles universitaires, y c. EPF, hautes écoles pédagogiques, hautes écoles spécialisées, écoles supérieures, préparation aux examens professionnels et de maîtrise PhD, doctorat

Source: tableau des auteurs, établi à partir de www.edudoc.ch/static/web/bildungssystem/grafik_bildung_f.pdf [19.07.2012].

Les liens qui unissent les adultes n'ayant pas d'importance dans cette nomenclature, on ne parle pas de couples avec enfants, mais de 2 adultes avec enfants, etc. Sont donc aussi compris sous cette dénomination les ménages composés, par exemple, d'une mère élevant seule son enfant et d'un autre adulte (partenaire ou autre enfant adulte, par ex.). Comme c'est le cas pour le calcul du revenu du ménage, on part du principe que tous les membres bénéficient à parts égales des différents revenus et que le ménage constitue une unité économique.

Le type de ménage est déterminé globalement en fonction de sa composition. Les exploitations des données SILC se faisant cependant au niveau individuel, le type défini est ensuite attribué à chaque membre du ménage. Les exploitations concernant un type donné de ménage se réfèrent par conséquent à des personnes qui vivent dans un ménage présentant les caractéristiques correspondantes.

Statut de logement

La distinction entre les locataires et les propriétaires se fait sur la base du domicile principal de la personne considérée. Sont qualifiées de propriétaires les personnes qui occupent un logement dont elles, ou un membre de leur ménage, sont propriétaires (logement grevé d'une hypothèque compris) ou pour lequel elles ne paient pas de loyer (logement gratuit). Les personnes qui louent une maison ou un appartement au prix du marché ou à un prix réduit font partie des locataires.

Source principale de revenu du ménage

L'enquête SILC recense en détail toutes les composantes du revenu du ménage, ce qui permet de classer les ménages en fonction de leur source principale de revenu. Les modalités de cette caractéristique s'inspirent de la structure du budget de l'enquête sur le budget des ménages (EBM) (OFS 2010b). On distingue ainsi trois catégories de revenu, qui peuvent encore être subdivisées (voir Tableau 6.6).

T6.6 Source principale de revenu du ménage

Catégories	Composantes du revenu
Revenu du travail	
d'une activité dépendante	Revenus d'activités dépendantes, y c. revenus en nature, revenus des enfants de moins de 16 ans
d'une activité indépendante	Revenus d'activités indépendantes, y c. revenus en nature
Revenus issus de transferts	
Rente du 1 ^{er} pilier	Rentes vieillesse, survivants et invalidité du 1 ^{er} pilier
Rentes du 2 ^e pilier	Rentes vieillesse, survivants et invalidité du 2 ^e pilier (sans les versements en capital)
Prestations sous condition de ressources	Revenus de l'aide sociale, réductions de primes d'assurance-maladie, aides au logement, avances sur pensions alimentaires, bourses d'études
Autres revenus issus de transferts	Revenus réguliers issus de transferts d'autres ménages, indemnités versées par d'autres institutions, revenus de l'assurance-chômage, indemnités journalières en cas de maladie, allocations familiales (allocations pour enfants et allocations pour la formation), rentes du 3 ^e pilier privé (sans les versements en capital) ⁷⁰
Revenu de la fortune	Revenus provenant de la location de biens immobiliers, d'intérêts et de dividendes

Source: tableau des auteurs

⁷¹ Les rentes du 3^e pilier sont, strictement parlant, une combinaison de revenus issus de transferts, de revenus de la fortune et d'épargne. Vu le très faible nombre de personnes qui vivent principalement de cette source de revenu, il n'est pas possible d'en faire une catégorie à part et on l'inclut donc dans les autres revenus issus de transferts.

Intensité de travail du ménage et nombre de personnes actives occupées dans le ménage

Eurostat définit l'intensité de travail d'un ménage comme le rapport entre le nombre de mois ouverts par tous les membres du ménage en âge de travailler (de 18 à 64 ans) et le nombre maximum qui auraient pu être ouverts par ces derniers. On additionne donc les mois durant lesquels les membres du ménage ont déclaré avoir exercé une activité professionnelle. Par activité professionnelle, on entend ici toute activité rémunérée, y c. l'apprentissage ou toute autre formation en entreprise, (qu'elle soit à temps partiel ou à plein temps, salariée ou indépendante), ainsi que le travail non rémunéré dans l'entreprise familiale. Le total est ensuite divisé par le nombre de mois pendant lesquels ils auraient pu travailler (= nombre de mois mentionnés dans le calendrier des activités). Les ménages sont alors répartis en quatre catégories en fonction de leur intensité de travail: ménages avec une intensité maximale de travail (100%), ménages avec une intensité élevée de travail (de 50% à 99%), ménages avec une faible intensité de travail (1–49%) et ménages avec une intensité de travail nulle (0%).

Font partie des adultes en âge de travailler toutes les personnes âgées de 18 à 64 ans qui n'entrent pas dans la catégorie des enfants dépendants (voir plus haut les explications concernant le type de ménage). Les ménages composés uniquement d'étudiants âgés de 18 à 24 ans sont exclus de l'analyse.

En plus de l'intensité de travail, on détermine le nombre de personnes qui exercent une activité professionnelle en comptant tous les membres du ménage qui, l'année civile précédant l'enquête, étaient en majeure partie actifs occupés (activité la plus fréquente, voir chapitre 6.3.3).

Caractéristiques régionales

Les sept grandes régions de la Suisse (voir Tableau 6.7) correspondent aux unités territoriales statistiques NUTS-II (Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques). L'échantillon utilisé dans SILC étant stratifié par grande région, les analyses peuvent être effectuées à ce niveau. Une autre subdivision est opérée par régions linguistique (voir Carte 6.1), la région romanche étant regroupée avec la région alémanique en raison du faible nombre d'observations.

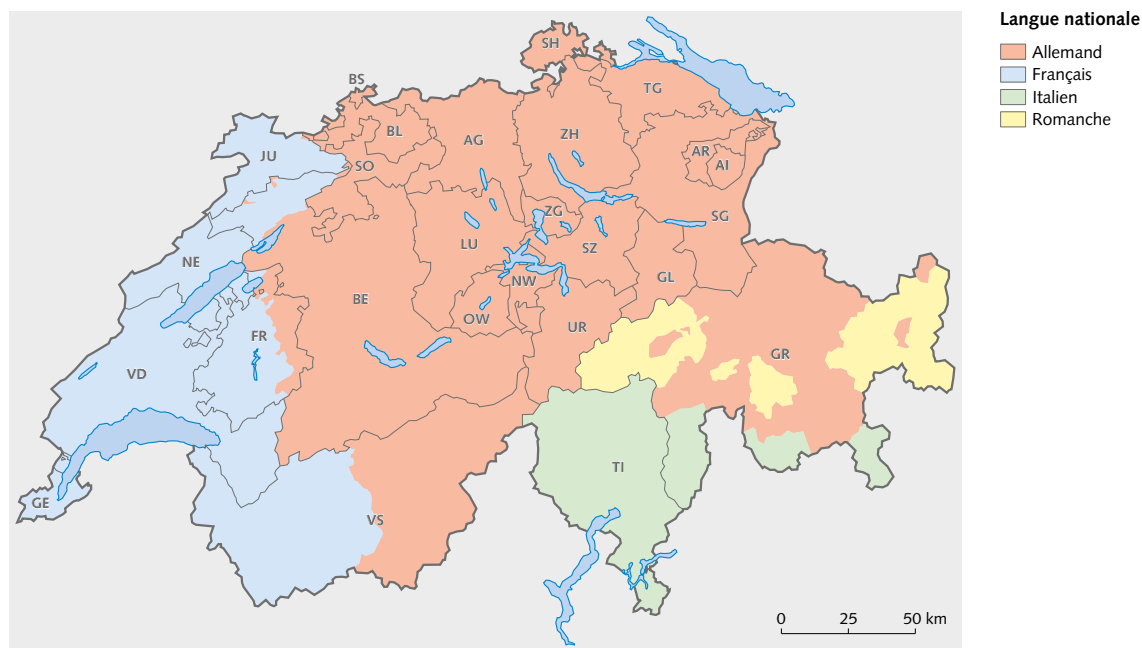
Enfin, une différenciation est faite en fonction du degré d'urbanisation pour mettre en évidence les disparités entre régions urbaines et régions rurales. On distingue ainsi les zones à forte densité de population (plus de 500 habitants/km²), les zones intermédiaires (plus de 100, mais pas plus de 500 habitants/km²) et les zones à faible densité de population (jusqu'à 100 habitants/km²). Cette subdivision correspond à la définition d'Eurostat (voir European Commission 2010a: 105ss).

Il est possible d'opérer d'autres subdivisions plus détaillées selon des caractéristiques régionales (par ex. par canton) pour autant que le nombre d'observations garantisse une précision statistique suffisante dans tous les sous-groupes.

T 6.7 Caractéristiques régionales

Caractéristique	Modalités
Grande région (NUTS II)	Région lémanique (GE, VD, VS) Espace Mittelland (BE, FR, JU, NE, SO) Suisse du Nord-Ouest (AG, BL, BS) Zurich (ZH) Suisse orientale (AR, AI, GL, GR, SG, SH, TG) Suisse centrale (LU, NW, OW, SZ, UR, ZG) Tessin (TI)
Région linguistique	Région alémanique et romanche Suisse romande Suisse italienne
Degré d'urbanisation	Zones à forte densité de population (plus de 500 habitants/km ²) Zones intermédiaires (de 100 à 500 habitants/km ²) Zones à faible densité de population (moins de 100 habitants/km ²)

Source: tableau des auteurs



Source: Recensement fédéral de la population 2000

© OFS. ThemaKart. Neuchâtel 2012

6.3.3 Caractéristiques liées au marché du travail

Le montant du revenu du travail dépend de différents facteurs, qui sont plus particulièrement étudiés dans le cadre des analyses portant sur la pauvreté des personnes actives occupées. La délimitation de la population active occupée se fait en fonction du statut d'activité le plus fréquent l'année précédant l'enquête, tel qu'il est défini par Eurostat («most frequent activity status»; voir plus bas).

Contrairement à ce qui était fait dans les analyses précédentes de l'OFS sur les travailleurs pauvres (*working poor*), un volume de travail minimal du ménage⁷² n'est pas posé ici comme condition. L'univers considéré se compose donc de l'ensemble des personnes de 18 ans ou plus vivant en ménage privé en Suisse qui étaient en majeure partie actives occupées pendant la période de

référence du revenu (t-1), quels que soient leur propre volume de travail ou celui d'autres membres éventuels du ménage.

Il convient de remarquer que l'on ne dispose pas de toutes les informations sur le marché du travail pour la période de référence du revenu, certaines informations n'étant collectées dans SILC que pour la date de l'interview. L'année de référence est donc chaque fois indiquée dans la présentation des résultats.

Statut d'activité et volume de travail de la personne considérée

Dans l'enquête SILC, on établit un calendrier des activités en demandant à chaque membre du ménage de 18 ans ou plus quelle a été son activité principale au cours de l'année civile précédant l'enquête⁷³. Les réponses obtenues permettent de déterminer le statut d'activité le plus fréquent de chaque membre («most frequent activity status») conformément aux directives d'Eurostat (indicateur SI-S1c; Commission européenne 2010b: 62).

72 Le concept de travailleur pauvre tel que défini sur la base de l'ESPA n'incluait que les ménages dont le volume de travail cumulé atteignait 36 heures par semaine. Ces informations n'étant pas disponibles dans SILC pour la période de référence du revenu (la distinction est seulement faite entre le plein temps et le temps partiel dans le calendrier des activités, voir plus bas), il n'était pas possible d'appliquer ce concept de travailleur pauvre dans SILC. On reprend donc à présent le concept d'Eurostat pour délimiter l'activité professionnelle. On ne s'intéresse plus seulement à savoir si un emploi à plein temps suffit pour subvenir aux besoins d'une famille, mais de manière plus générale si l'activité professionnelle peut préserver de la pauvreté (et si oui, quels types d'activité sont particulièrement efficaces). En subdivisant l'indicateur selon l'activité à plein temps ou à temps partiel et selon l'intensité de travail du ménage, on peut toutefois aussi procéder en partie aux analyses faites jusqu'ici. Le recours au concept d'Eurostat revient en fait à élargir le champ d'étude. Les résultats sont en outre compatibles avec ceux d'Eurostat.

⁷³ Question: «Veuillez me dire si, pour chaque mois, votre activité principale a été: employé/e à plein temps, employé/e à temps partiel, indépendant à plein temps, indépendant à temps partiel, chômeur, retraité, au foyer ou une autre situation. Réponses à classer sous «autre situation»: «écolier/lycéen, étudiant, autre formation, activité professionnelle non rémunérée», «invalidité permanente ou incapacité de travailler», «service militaire ou civil obligatoire», «autre inactif» (questionnaire individuel SILC 2010). Les catégories «activité professionnelle» et «chômeur» ont la priorité sur les autres; pour le reste, la personne interrogée peut choisir librement son activité principale.

Sont qualifiées d'actives occupées les personnes qui étaient salariées ou indépendantes pendant plus de la moitié de la période de référence du revenu, à l'exclusion de celles comptant moins de sept mois d'activité (voir Commission européenne 2010a: 101). C'est chaque fois l'autoévaluation de la personne qui compte: en d'autres termes, le statut d'activité est celui indiqué par la personne elle-même. Cette définition garantit que les périodes de référence du revenu et de l'activité professionnelle coïncident⁷⁴ et permet mieux de saisir le statut d'activité «normal» de la personne que si on lui demandait de l'indiquer seulement à une date donnée (Ponthieux 2010). Cette caractéristique est analysée chez

toutes les personnes de 18 ans ou plus afin de permettre une comparaison avec les personnes au chômage et les personnes non actives.

Chez les actifs occupés, le volume de travail détermine largement le revenu individuel. Il est déduit, comme le statut d'activité, du calendrier des activités et se réfère donc à la période de référence du revenu (t-1). Le calendrier des activités ne donnant pas de précisions sur le nombre d'heures accomplies par semaine, on peut seulement faire la distinction entre plein temps et temps partiel. La répartition est faite là encore par les personnes interrogées⁷⁵.

T 6.8 Activités économiques selon la NOGA 2008

Catégorie	Activité économique
Agriculture, sylviculture et pêche	A Agriculture, sylviculture et pêche
Industrie manufacturière, industries extractives, autres industries	B Industries extractives C Industrie manufacturière D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné E Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution
Construction	F Construction
Commerce, transport et entreposage	G Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles H Transport et entreposage I Hébergement et restauration
Information et communication	J Information et communication
Activités financières et d'assurance	K Activités financières et d'assurance
Activités immobilières	L Activités immobilières
Activités spécialisées scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	M Activités spécialisées scientifiques et techniques N Activités de services administratifs et de soutien
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	O Administration publique P Enseignement Q Santé humaine et action sociale
Autres activités de service	R Arts, spectacles et activités récréatives S Autres activités de services T Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre U Activités extra-territoriales

Source: «NOGA 2008: agrégations standard», www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/nomenklaturen/blank/blank/noga0/revision_noga_2007.Document.131568.xls [19.07.2012].

⁷⁴ Les revenus demandés dans SILC sont ceux de l'année civile précédente. Ils sont éventuellement complétés par des données de la Centrale de compensation (CdC). La période de référence des revenus est ainsi clairement définie (année t-1).

⁷⁵ La question ne détaille pas plus ce que l'on entend par activité à plein temps et activité à temps partiel. Le temps partiel correspond donc théoriquement à tous les taux d'occupation compris entre 0% et 100%.

Le volume de travail devant être déterminé par rapport à une période (et non une date) donnée, il faut commencer par établir si la personne active occupée l'a été pendant toute la période de référence, ou non. On fait ensuite la distinction, parmi les personnes actives occupées toute l'année, entre celles qui ont travaillé la majeure partie du temps (c.-à-d. plus de la moitié de l'année) à plein temps et celles occupées à temps partiel. Les deux catégories correspondantes sont «majoritairement à plein temps» et «majoritairement à temps partiel».

Situation dans la profession, type de contrat et formes de travail atypiques

La distinction entre les indépendants et les employés est faite sur la base de l'indication donnée à la date de l'interview⁷⁶. Une subdivision est ensuite opérée au sein de ces deux groupes selon, d'une part, que les indépendants ont ou non des employés et, d'autre part, que les employés exercent ou non une fonction de supervision. On distingue aussi les personnes qui travaillent dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

Les employés sont encore répartis en sous-groupes selon leur type de contrat. En effet, certains contrats de durée déterminée peuvent laisser supposer que les conditions d'emploi sont précaires et qu'elles augmentent donc le risque de pauvreté (par ex., travail temporaire, travail occasionnel). Mais, là encore, cette information ne se réfère qu'à la date de l'interview. Les personnes en période d'essai ou engagées sur la base d'un contrat de durée déterminée régulièrement renouvelable sont comptées avec les personnes engagées sur la base d'un contrat de durée indéterminée.

Les formes de travail atypique peuvent aussi être un signe de conditions de travail précaires. Dans le cadre de la statistique de la pauvreté, on détermine par conséquent si les employés travaillent la nuit ou le week-end et si on leur impose des horaires de travail irréguliers.

Activité économique et taille de l'entreprise

L'activité économique et la taille de l'entreprise sont d'autres caractéristiques étudiées pour les personnes actives occupées. Celles-ci se réfèrent aussi uniquement à la date de l'interview. La répartition par activités économiques se fait sur la base de la NOGA 2008 (Nomenclature Générale des Activités économiques, voir Tableau 6-8). Vu le nombre d'observations dans SILC, toutes les catégories ne peuvent cependant pas être prises en compte. Un regroupement en catégories hiérarchiquement supérieures n'est toutefois pas effectué, car il neutraliserait des résultats en partie très hétérogènes.

Pour ce qui est de la taille de l'entreprise, on distingue quatre catégories d'entreprises selon qu'elles emploient 1–9 personnes, 10–49 personnes, 50–249 personnes et 250 personnes ou plus.

⁷⁶ Il serait possible de faire cette distinction sur la base du calendrier des activités pour SILC 2009 et 2010, mais pas pour SILC 2008. Par ailleurs, toutes les autres informations sur la situation dans la profession ne se réfèrent qu'à la date de l'interview.

Bibliographie

- Bundesministerium für Arbeit, Soziales und Konsumentenschutz (BMASK). 2011. *Armuts- und Ausgrenzungsgefährdung in Österreich. Ergebnisse aus EU-SILC 2010. Sozialpolitische Studienreihe Band 8*. Wien: BMASK. www.statistik.at/web_de/static/eu-silc_2010armuts-_und_ausgrenzungsgefaehrung_in_oesterreich_bd.8_studie_060384.pdf [19.07.2012].
- Bundesministerium für Arbeit, Soziales und Konsumentenschutz (BMASK). 2010. *Sozialbericht 2009–2010. Ressortaktivitäten und sozialpolitische Analysen*. Wien: BMASK. www.parlament.gv.at/PAKT/VHG/BR/III-BR/III-BR_00418/imfname_202385.pdf [24.04.2012].
- Bundesrat. 2010. «Gesamtschweizerische Strategie zur Armutsbekämpfung. Bericht des Bundesrates in Erfüllung der Motion (06.3001) der Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit NR (SGK-N) vom 13. Januar 2006». www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/19890.pdf [22.02.2011].
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). 2010. «Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Programme de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)». www.sodk.ch/fileadmin/user_upload/Fachbereiche/Sozialwerke/2010_SODK_Programm_Armut_f.pdf [04.03.2011].
- Conférence Suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). 2012. «Pauvreté et seuil de pauvreté». www.skos.ch/store/pdf_f/publikationen/grundlegendamente/Armutsgrenze-f.pdf [11.09.2012].
- Conférence Suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). 2010a. «Concepts et normes de calcul de l'aide sociale». 4^e édition avril 2005, compléments 12/05, 12/07, 12/08, 12/10. www.skos.ch/store/pdf_f/richtlinien/richtlinien/RL_franz_2010.pdf [11.09.2012].
- Conférence Suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). 2010b. «Argumentaire: Nouvelle réglementation de l'adaptation au renchérissement du forfait pour l'entretien de l'aide sociale». www.skos.ch/store/pdf_f/richtlinien/Argumentarium_Teuerungsanpassung-f.pdf [11.09.2012].
- European Commission. 2010a. «Description of target variables: Cross-sectional and longitudinal. 2010 operation (Version February 2010)». Eurostat Directorate F, Unit F-3. circa.europa.eu/Public/irc/dsis/eusilc/library?l=/guidelines_questionnaire/operation_guidelines_3/silc065_february/_EN_1.0_&a=d [24.04.2012].
- European Commission. 2010b. «Algorithms to compute Social inclusion indicators based on EU-SILC and adopted under the OMC». Working group «Statistics on living conditions», Eurostat Directorate F, Unit F-3, Doc LCILC/39/09/EN-rev.1. epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/income_social_inclusion_living_conditions/documents/tab/Tab/LC_ILC%2039-09%20rev.1%20EN%20Algorithms%20to%20compute%20Social%20Inclu.pdf [19.07.2012].
- European Commission. 2009a. «Portfolio of Indicators for the Monitoring of the European Strategy for Social Protection and Social Inclusion – 2009 Update». ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=3882&langId=en [29.06.2011].
- European Commission. 2009b. «What can be learned from deprivation indicators in Europe. Methodologies and Working Papers». Luxembourg: European Commission. epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFF-PUB/KS-RA-09-007/EN/KS-RA-09-007-EN.PDF [19.07.2012].
- European Foundation of the improvement of Living and Working Conditions (Eurofound). 2010. *Working Poor in Europe*. Dublin: Eurofound. www.eurofound.europa.eu/pubdocs/2010/25/en/1/EF1025EN.pdf [02.05.2012].

- Eurostat. 2012. «Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE27. En 2010, 23 % de la population était menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale». Communiqué de presse N° 21/2012 du 08.02.2012. epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/3-08022012-AP/FR/3-08022012-AP-FR.PDF [11.09.2012].
- Fluder, Robert, Sarah Neukomm, Sandra Contzen et Marco Genoni. 2009. «Schlussbericht Konzeptstudie – Bauernhaushalte unter dem Existenzminimum». Bern: Berner Fachhochschule. www.alter.bfh.ch/uploads/media/Schlussbericht_Konzeptstudie_Bauernhaushalte_unter_dem_Existenzminimum.pdf [19.07.2012].
- Guio, Anne-Catherine. 2005. «La privation matérielle dans l'UE». Statistiques en bref – Population et conditions sociales. N° 21/2005. Luxembourg: Eurostat. epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-NK-05-021/FR/KS-NK-05-021-FR.PDF [11.09.2012].
- Lamei, Nadja et Ursula Till-Tentschert. 2005. «Messung von Armutsgefährdung und Deprivation». Statistische Nachrichten 4/2005, p. 349–359.
- Leu, Robert E., Stefan Burri et Tom Priester. 1997. *Lebensqualität und Armut in der Schweiz. 2. überarbeitete Auflage*. Bern: Paul Haupt.
- Nolan, Brian et Christopher T. Whelan. 2010. «Using Non-Monetary Deprivation Indicators to Analyze Poverty and Social Exclusion: Lessons from Europe?» *Journal of Policy Analysis and Management* 29/2, p. 305–325.
- Office fédéral de la statistique (OFS). 2012a. «Enquête suisse sur la population active: participation au marché du travail 2001–2011. Participation au marché du travail élevée, mais beaucoup de temps partiel». Communiqué de presse N° 0350-1204-90 du 15.05.2012. www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/22/press.Document.157813.pdf [11.09.2012].
- Office fédéral de la statistique (OFS). 2012b. «Enquête suisse sur la structure des salaires 2010: Les bas salaires en Suisse». Actualités OFS. Neuchâtel: OFS. www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.Document.158111.pdf [11.09.2012].
- Office fédéral de la statistique (OFS). 2012c. «Conditions de vie des seniors en Suisse». Newsletter démos. Informations démographiques N° 2, mai 2012. Neuchâtel: OFS. www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/22/publ.Document.157786.pdf [11.09.2012].
- Office fédéral de la statistique (OFS). 2011a. «Egalité entre femmes et hommes – Données, indicateurs: Survol». www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/05/blank/key/ueberblick.html [11.09.2012].
- Office fédéral de la statistique (OFS). 2011b. *Rapport social statistique suisse 2011. Rapport du Conseil fédéral du 18.05.2011 en réponse au postulat «Législation. Rapport social» (2002 P 01.3788)*. Neuchâtel: OFS. www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/publ.Document.143047.pdf [11.09.2012].
- Office fédéral de la statistique (OFS). 2011c. «Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) – Les ménages avec enfants ont plus de difficultés à faire face à une dépense imprévue». Communiqué de presse N° 0350-1112-80 du 15.12.2011. www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/22/press.Document.150556.pdf [11.09.2012].
- Office fédéral de la statistique (OFS). 2011d. «Niveau de vie, situation sociale et pauvreté – Données, indicateurs: Distribution des revenus». www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/03/blank/key/02/06.html [11.09.2012].
- Office fédéral de la statistique (OFS). 2010a. «Les conditions de vie en Suisse en 2009. Résultats de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)». Actualités OFS. Neuchâtel: OFS. www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.Document.138922.pdf [09.11.2012].
- Office fédéral de la statistique (OFS). 2010b. «Enquête sur le budget des ménages 2008. Les variations du budget des ménages selon la situation familiale et l'âge». Communiqué de presse N° 0350-1008-40 du 23.08.2010. www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen__quellen/blank/blank/habe/04.Document.134967.pdf [11.09.2012].
- Office fédéral de la statistique (OFS). 2010c. «Niveau de vie, situation sociale et pauvreté – Données, indicateurs: Coûts du logement». www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/03/blank/key/02/03.html [11.09.2012].

Office fédéral de la statistique (OFS). 2008a. *Bas salaires et working poor en Suisse. Ampleur des phénomènes et groupes à risque d'après l'Enquête sur la structure des salaires 2006 et l'Enquête suisse sur la population active 2006*. Neuchâtel: OFS. www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/22/publ.Document.109077.pdf [11.09.2012].

Office fédéral de la statistique (OFS). 2008b. *La population étrangère en Suisse - Edition 2008*. Neuchâtel: OFS. www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/22/publ/ausl/liste.Document.114047.pdf [11.09.2012].

Office fédéral de la statistique (OFS). 2007. *Enquête de structure sur les loyers 2003. Résultats détaillés*. Neuchâtel: OFS. www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/05/22/publ.Document.97894.pdf [11.09.2012].

Office fédéral de la statistique (OFS). 2001. *Les «working poor» en Suisse. Etude de la problématique, de l'ampleur du phénomène, et de ses causes*. Neuchâtel: OFS. www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/22/publ.Document.26148.pdf [11.09.2012].

Office fédéral des assurances sociales (OFAS). 2012. *Statistique des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI 2011*. Berne: OFAS. www.bsv.admin.ch/dokumentation/zahlen/00095/00444/index.html?lang=fr [11.09.2012].

Ponthieux, Sophie. 2010. «Assessing and analysing in-work poverty risk». In Anthony B. Atkinson and Eric Marlier (Ed), *Income and living conditions in Europe*. Luxembourg: European Union, S. 307-328.

Priester, Tom. 1999. «Auf dem Weg zu einer Armutsberichterstattung für die Schweiz». In Office fédéral de la statistique (Ed), *Comprendre la pauvreté, pour mieux la combattre. Rapports sur la pauvreté sous l'angle de la statistique*. Neuchâtel: OFS, p. 139-160.

Suter, Christian, Silvia Perrenoud, René Levy, Ursina Kuhn, Dominique Joye et Pascale Gazareth (Ed). 2009. *Rapport social 2008 – La Suisse mesurée et comparée*. Zurich: Seismo.

The Canberra Group. 2011. *Canberra Group Handbook on Household Income Statistics. Second Edition*. Geneva: United Nations. www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/publications/Canberra_Group_Handbook_2nd_edition.pdf [19.07.2012].

Abréviations

AC	Assurance-chômage
AI	Assurance-invalidité
APG	Allocations pour perte de gain
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CDAS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
CdC	Centrale de Compensation
CITE	Classification Internationale Type de l'Education
CSIAS	Conférence suisse des institutions d'action sociale
EBM	Enquête sur le budget des ménages
ESPA	Enquête suisse sur la population active
Eurostat	Office statistique des Communautés européennes
NOGA	Nomenclature générale des activités économiques
NUTS	Nomenclature des unités territoriales statistique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SILC	Enquête sur les revenus et les conditions de vie (Statistics on Income and Living Conditions)
SPA	Standard de pouvoir d'achat
UE	Union européenne

Glossaire

Bas salaire

Un emploi est considéré «à bas salaire» lorsque la rémunération recalculée sur la base d'un équivalent plein temps de 40 heures par semaine est inférieure aux deux tiers du salaire brut médian standardisé, c'est-à-dire à 3986 francs par mois pour l'année 2010.

Dépenses obligatoires

→ Revenu disponible des ménages

Ecart de pauvreté / Ecart de risque de pauvreté

L'écart de pauvreté médian représente la distance médiane entre le revenu disponible des ménages de la population pauvre et le seuil de pauvreté; il indique dans quelle mesure la population pauvre est touchée par la pauvreté. Plus les revenus des pauvres sont éloignés du seuil de pauvreté, plus l'écart de pauvreté est grand. L'écart de risque de pauvreté médian est calculé de manière analogue: il correspond à la distance médiane entre le revenu disponible équivalent de la population pauvre et le seuil de risque de pauvreté.

Echelle d'équivalence

→ Revenu disponible équivalent

Groupes à risque

Sont qualifiés de groupes à risque dans cette publication les groupes de population dont les indicateurs de pauvreté sont, avec 95% de probabilité, supérieurs à ceux de la population totale. C'est le cas lorsque les intervalles de confiance des deux valeurs considérées ne se recoupent pas. En revanche, si la valeur d'un groupe n'est pas significativement supérieure à celle de la population totale, tout en étant plus élevée que celle d'un groupe de référence (par ex. les femmes comparées aux hommes), on ne parle pas de groupe à risque. On peut néanmoins dire, en pareil cas, que les valeurs des deux groupes se différencient nettement.

Intervalle de confiance, significativité statistique

Les estimations établies sur la base d'un échantillon sont entachées d'incertitude, puisque une partie seulement de la population (échantillon) a été utilisée pour estimer un caractère de la population entière. Cette marge d'erreur peut être chiffrée en calculant un intervalle de confiance, qui sera d'autant plus petit que les résultats seront précis. L'intervalle de confiance signifie que la valeur réelle se situe avec une très grande probabilité (de 95%) dans ledit intervalle. Autrement dit, si l'enquête par échantillon était répétée plusieurs fois, de manière indépendante et dans les mêmes conditions, 95% en moyenne des intervalles calculés contiendraient la valeur effective du caractère étudié. Exemple: l'échantillon présente un taux de pauvreté de 7,9% ($\pm 0,7$). Cela signifie que la probabilité que le taux de pauvreté réel de la population totale se situe dans l'intervalle compris entre 7,2% et 8,6% est de 95%.

L'intervalle de confiance permet de déterminer si les différences entre deux valeurs sont significatives. Exemple: l'écart de pauvreté médian des personnes de 18 à 64 ans se chiffrait en 2010 à 24,6% (+3,5/-3,8), celui des personnes de 65 ans et plus à 17,3% (+2,3/-2,7).⁷⁷ Les intervalles de confiance de ces deux groupes étaient respectivement compris entre 20,8% et 28,1%, et 14,6% et 19,6%. Ils ne se recoupaient donc pas. La différence observée est par conséquent statistiquement significative.

Loyer fictif

→ Revenu brut du ménage

⁷⁷ Les valeurs médianes présentent en général des intervalles de confiance asymétriques.

Médiane

La médiane ou valeur centrale partage l'ensemble des valeurs observées, classées par ordre de grandeur, en deux moitiés de taille égale. Une moitié des valeurs sont au-dessus de la médiane et l'autre moitié au-dessous. A la différence de la moyenne arithmétique, la médiane n'est pas influencée par les valeurs extrêmes.

Revenu brut du ménage

Le revenu brut du ménage est constitué des revenus de l'ensemble des membres du ménage, soit des revenus provenant d'une activité salariée ou indépendante, des rentes, des transferts sociaux, des revenus de la fortune, des pensions alimentaires, d'autres revenus issus de transferts réguliers reçus d'autres ménages, etc. Pour tenir compte des avantages financiers dont bénéficient les personnes qui occupent le logement dont elles sont propriétaires ou les locataires qui paient un loyer inférieur aux prix habituels du marché, on ajoute au revenu brut de ces ménages un montant correspondant à la valeur d'utilisation du bien immobilier, déduction faite des frais de logement effectifs («loyer fictif»).⁷⁸ Les revenus relevés dans l'enquête SILC 2010 se réfèrent à l'année 2009.

Revenu disponible du ménage

Le revenu disponible du ménage se calcule en déduisant du revenu brut les dépenses obligatoires, à savoir les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurance-maladie obligatoire et les pensions alimentaires payées.

Revenu disponible équivalent

Le revenu disponible équivalent se calcule à partir du revenu disponible du ménage en tenant compte de la taille et de la composition de ce dernier. Pour tenir compte des économies d'échelle (une famille de quatre personnes ne doit pas dépenser quatre fois plus qu'une personne seule pour assurer le même niveau de vie), on attribue un facteur de pondération à chaque membre du ménage: soit le poids 1 à la personne la plus âgée du ménage, le poids 0,5 à toute autre personne âgée de 14 ans ou plus et le poids 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans (échelle OCDE modifiée). Le revenu disponible équivalent ainsi obtenu est attribué à chaque membre du ménage.

Revenus issus de transferts

On entend par revenus issus de transferts les rentes et les prestations sociales versées par l'Etat ou réglementées par l'Etat (par exemple, les rentes AVS/AI et celles des caisses de pension, les indemnités journalières des APG, de l'AC, de l'assurance-accidents et des caisses-maladie, les subsides cantonaux à l'assurance-maladie de base, les loyers subventionnés, les bourses, les allocations familiales et l'aide sociale), ainsi que les pensions alimentaires et autres versements réguliers provenant d'autres ménages.

Standard de pouvoir d'achat (SPA)

Pour pouvoir comparer des montants monétaires entre pays, Eurostat convertit les monnaies nationales en standards de pouvoir d'achat (SPA). Cette unité monétaire artificielle sert à annuler les différences de niveau des prix dans les pays considérés. Un SPA permet théoriquement de se procurer la même quantité de biens et services dans tous les pays.

⁷⁸ Dans le concept de pauvreté absolue, le revenu du ménage est utilisé **sans loyer fictif**, car les frais de logement sont déjà considérés dans le seuil de pauvreté.

Statut d'activité le plus fréquent

Sont considérées comme personnes actives occupées dans la statistique de la pauvreté les personnes de 18 ans et plus qui ont exercé une activité salariée ou indépendante pendant la plus grande partie de l'année civile précédant l'interview, c.-à-d. au moins durant la moitié des mois. Sont considérées comme actifs non occupés les personnes qui étaient au chômage durant la plupart de l'année civile précédant l'enquête (voir aussi le chapitre 6.3.3). Sont considérés comme non actives les personnes à la retraite, les personnes en formation, les personnes inaptes au travail et les autres personnes n'exerçant pas d'activité professionnelle. Le statut d'activité est déclaré par la personne elle-même.

Taux de pauvreté

Le taux de pauvreté est calculé pour mesurer l'ampleur de la pauvreté. Il exprime la part en pour cent de personnes pauvres dans la population totale ($= \text{personnes pauvres} / \text{population totale} * 100$). Une personne est considérée comme pauvre si elle vit dans un ménage dont le revenu disponible se situe au-dessous du seuil de pauvreté.

Taux de risque de pauvreté/Taux de risque de pauvreté sévère

Le taux de risque de pauvreté mesure la part en pour cent de personnes exposées au risque de pauvreté dans la population totale ($= \text{personnes exposées au risque de pauvreté} / \text{population totale} * 100$). Une personne est considérée comme exposée au risque de pauvreté si elle vit dans un ménage dont le revenu disponible équivalent se situe au-dessous du seuil de risque de pauvreté, lequel correspond à 60% du revenu disponible équivalent médian. Le taux de risque de pauvreté sévère est calculé de manière analogue en comparant le revenu disponible équivalent au seuil de risque de pauvreté sévère, lequel est fixé à 50% du revenu disponible équivalent médian.

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

Moyen de diffusion

Service de renseignements individuels

L'OFS sur Internet

Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents

Publications: information approfondie

Données interactives (banques de données, accessibles en ligne)

Contact

032 713 60 11
info@bfs.admin.ch

www.statistique.admin.ch

www.news-stat.admin.ch

032 713 60 60
order@bfs.admin.ch

www.stattab.bfs.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse
www.statistique.admin.ch → Services → Les publications de Statistique suisse

Complément d'information

Les exploitations ont porté sur les données des versions SILC suivantes, actuelles à la date de la publication: SILC 2010 du 26.06.2012, SILC 2009 du 07.09.2011, SILC 2008 du 07.09.2011.

Les tableaux de données accompagnant la présente publication sont accessibles dans leur version actuelle sur le site web de l'OFS et peuvent être téléchargés gratuitement dans le format Excel.

Indicateurs pour la Suisse

www.bfs.admin.ch → Thèmes → 20 - Situation économique et sociale de la population → Niveau de vie, situation sociale et pauvreté

Comparaisons internationales (Eurostat)

Sélection de tableaux d'Eurostat sur le site web de l'OFS:

www.bfs.admin.ch → Le Monde → Eurostat – Revenu, inclusion sociale et conditions de vie

Tableaux directement consultables sur le site web d'Eurostat: epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/income_social_inclusion_living_conditions/data/main_tables

Complément d'information sur la base de données SILC

www.silc.bfs.admin.ch

Les indicateurs statistiques sur la pauvreté de la population résidante de la Suisse servent de base de décision pour prendre les mesures adéquates de lutte contre la pauvreté et pour les évaluer. Ils constituent en ce sens un instrument stratégique important de la politique sociale suisse.

La présente étude donne une vue d'ensemble de la statistique révisée de la pauvreté de l'Office fédéral de la statistique (OFS), établie dorénavant sur la base des données de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC. Elle explique les concepts utilisés, donne une description détaillée des méthodes appliquées et présente les résultats selon différents concepts de pauvreté (pauvreté, risque de pauvreté et privation matérielle), en analysant de manière plus approfondie le cumul de désavantages dont souffrent certains groupes de population. Le cas des actifs occupés qui étaient répertoriés jusque-là comme «working poor» ou travailleurs pauvres fait l'objet d'une analyse spécifique.

N° de commande

852-1001

Commandes

Tél.: 032 713 60 60

Fax: 032 713 60 61

E-mail: order@bfs.admin.ch

Prix

17 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-20029-2